



RAPPORT SEMESTRIEL EAGLE-TOGO

Janvier à Juin 2023



Sommaire

1-Introduction	Erreur ! Signet non défini.
2- Résultats principaux.....	3-4
3- Investigation.....	5-7
4- Opération	8-14
5- Juridique	14-15
6- Médias	16-17
7- La gestion.....	18-19
8- Relations Extérieures.....	19-20
9- Conclusion	20
Annexes.....	20-63

1. Introduction

Quatre trafiquants ont été interpellés par les éléments de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, le 10 mars 2023. Le réseau EAGLE-Togo, au cours des six premiers mois a apporté son assistance technique nécessaire pour permettre l'arrestation des quatre trafiquants d'ivoire.

Ces six premiers mois, EAGLE-Togo a focalisé ses efforts sur le démantèlement de réseaux de trafiquants d'ivoire; ce qui a notamment favorisé ce résultat sus annoncé. EAGLE-Togo, projet de mise en application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption, et membre d'EAGLE Network, est un réseau d'activistes implanté au Togo depuis 2017. Au premier semestre 2023, toute l'équipe s'est mobilisée et, le résultat a suivi en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) auquel le projet EAGLE-Togo apporte son accompagnement technique, l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République à travers les parquets. L'opération d'arrestation des quatre trafiquants d'ivoire à Lomé, dans un quartier périphérique, en possession de sept grosses défenses d'éléphants est le fruit d'intéressantes investigations menées dans le grand Lomé mais également à l'intérieur du pays. Le présent rapport constituera l'exposé de l'aperçu général des activités menées au cours du premier semestre 2023 du projet EAGLE Togo, suivi d'un déroulement détaillé de ces activités et les résultats obtenus en faisant un récapitulatif sur les résultats des projets d'EAGLE Network.

2. Résultats principaux

Au cours du premier semestre 2023, trente-six investigations ont été faites à travers les grandes préfectures du pays. Ces investigations ont permis d'identifier quarante-neuf personnes cibles qui s'activent dans le trafic des espèces en voie d'extinction ou en relation avec les braconniers. Une opération d'arrestation a été faite au mois de mars dans un quartier périphérique de Lomé durant le premier semestre de l'année en cours. Pour cette opération, quatre présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de sept grosses défenses d'éléphants.

La juriste, au premier semestre a effectué des recherches de tout genre concernant les textes au Togo et en Afrique qui protègent les espèces sauvages en voie d'extinction. Elle a aussi fait l'analyse juridique des affaires en cours, participé à l'opération d'arrestation des trafiquants, fait le suivi juridique et des analyses visées

afin d'atteindre les objectifs d'EAGLE-Togo et aussi avoir une culture juridique et environnementale basée sur la protection de la faune sauvage.

A part l'article écrit et publié sur l'opération d'arrestations afin de dissuader d'éventuels trafiquants, d'autres articles sur la protection des espèces en voie d'extinction ont été publiés. Le département média a, au cours du semestre, rencontré les responsables des médias nationaux (radio, presse écrite et presse en ligne) et ensuite discuté avec les correspondants des stations radios et médias en ligne internationaux établis au Togo. Ces rencontres avaient pour but de parler des objectifs du projet EAGLE-Togo et renforcer les liens de collaboration avec les médias dans la lutte contre le crime faunique. Au total, cent-dix pièces médias ont été produites dans les médias nationaux et internationaux (radio, presse écrite et internet).

Le coordinateur national par intérim a su maintenir une bonne et rigoureuse collaboration avec les partenaires locaux afin d'atteindre les objectifs du projet EAGLE-Togo. Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Des rencontres ont été faites avec quelques partenaires ; notamment le nouveau Directeur de l'OCRTIDB, le Chef division Aires protégées et de la Faune, Point focal CITES, le Directeur de Cabinet du ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et du développement du territoire et l'Attaché de sécurité intérieur près les ambassades de France au Togo et au Ghana.

Des rencontres d'échanges et de partage avec d'autres partenaires ont été également faites. Une rencontre d'échanges à la résidence du premier conseiller de l'Ambassadeur des USA au Togo, a permis au Coordinateur national par intérim d'avoir de brèves discussions avec ledit conseiller, la nouvelle Cheffe des affaires politiques et économiques, l'attaché politique chargé des programmes militaires, la Directrice des subventions de l'ONG Plan International, le Président et le Vice-Président de la Commission de Lutte contre la Traite Humaine. Au cours des échanges, il a mis l'accent sur les activités d'EAGLE-Togo et le renforcement de la collaboration dans la lutte contre la criminalité faunique.

Pour la réalisation de l'opération d'arrestations du 10 mars, à Lomé, le coordinateur national par intérim a d'abord rencontré les autorités et a ensuite constitué une équipe d'opération et fait le briefing avec les agents de l'OCRTIDB pour expliquer le déroulement de l'opération. Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Le département a coordonné l'opération des quatre présumés trafiquants, arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de plus de cent soixante kilogrammes de défenses d'éléphants.

3. Investigations

Les investigations au cours du premier semestre ont été faites dans les grandes villes et régions du pays. Ainsi,

trente-six investigations ont été effectuées et quarante-neuf présumés trafiquants ont été identifiés. Les efforts

consentis pour mener ces missions ont été énormes et des séances de briefing et d'analyse des stratégies ont été appliquées sur le terrain, à la fois avec les investigateurs et les agents de terrain.

En mars, huit missions d'investigations ont permis d'identifier onze trafiquants

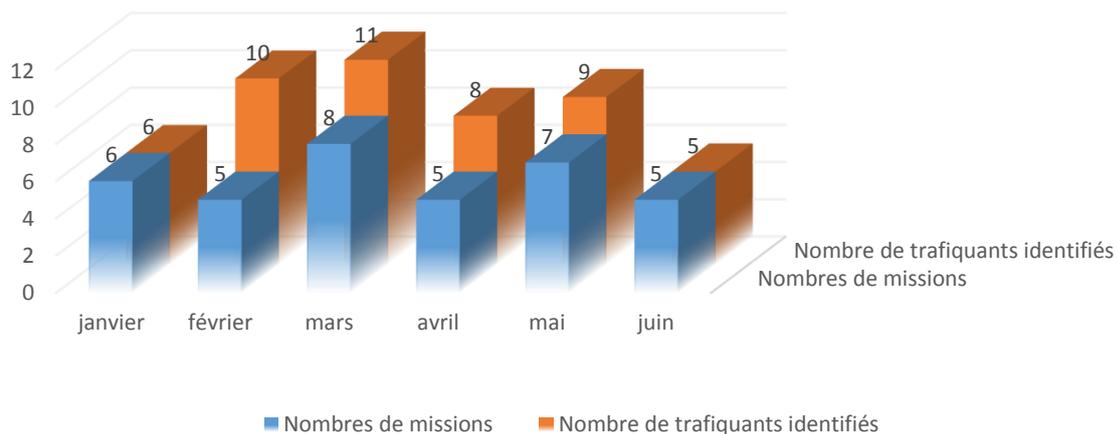
Durant les autres mois du premier semestre, les investigations se sont poursuivies et des cibles ont été aussi identifiées dans les préfectures des grandes régions du pays.

dans les préfectures du Golfe, du Grand Lomé et dans d'autres Préfectures du pays. Une de ces investigations a abouti à une opération d'arrestations de quatre présumés trafiquants pour détention, circulation et tentative de commercialisation de plusieurs grosses défenses d'éléphants, dans un quartier périphérique de Lomé.

Indicateur

Nombre d'investigations menées	39
Investigation ayant abouti à une opération	01
Nombre de cibles identifiées	49

NOMBRE D'INVESTIGATIONS ET DE CIBLES IDENTIFIEES DE JANVIER À JUIN 2023



4. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations	01
Nombre de trafiquants arrêtés	04
Nombre de trafiquants en fuite	00

Une opération d'arrestations de trafiquants de défenses d'éléphants, espèce animale intégralement protégée, a été réalisée dans un quartier périphérique de Lomé, au cours de ce premier semestre. Ainsi, quatre présumés trafiquants, spécialisés dans le commerce illégal d'ivoire ont été arrêtés en possession de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuette en ivoires, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.



Les quatre trafiquants arrêtés le 10 mars 2023 dans un quartier périphérique de Lomé

L'opération s'est réalisée sous couvert du Parquet et sur le terrain en équipe conjointe comprenant EAGLE, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des

Ressources Forestières (MERF), plus précisément avec la Direction des Ressources Forestières et l'Inspection des Ressources Forestières.

❖ Opération d'arrestation des quatre présumés trafiquants de plus de 160 kilogrammes de défenses d'éléphants



Une opération d'arrestation s'est déroulée, le 10 mars 2023 dans un quartier périphérique de Lomé, avec l'action conjuguée de l'OCRTIDB, du MERF et d'EAGLE-Togo. Cette opération a permis d'arrêter d'abord, trois présumés trafiquants dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Les quatre trafiquants ont été arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages. Les nommés TEVI Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSE Nazif et TSALI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déférés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur.

Dans un premier temps, trois trafiquants ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu du stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuette en ivoire, six petites statuette en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.



La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.



En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légion. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire.

Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur par intérim d'EAGLE-Togo, « tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption

Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. « Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo », a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau du trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité

environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est liée à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

5. Juridique

Indicateur

Nombre de suivi d'audience	01
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	06
Nombre de trafiquants en attente de procès	07
Nombre de trafiquants en fuite	00

Au cours du premier semestre, des suivis et analyses juridiques concernant plusieurs affaires pendantes devant les tribunaux de Lomé ont été faites par le département juridique d'EAGLE-Togo. La conseillère juridique d'EAGLE-Togo a en février, assisté au procès des affaires ADAWOU François et autres. Sur le terrain, il y'a une rencontre avec l'avocat pour non seulement discuter puis lui remettre l'analyse juridique de l'affaire précitée, mais aussi faire le suivi en vue de l'obtention des expéditions des affaires déjà passées en jugement.

La juriste a aussi a fait des analyses et des recherches de tout genre et a établi des relations externes avec d'autres structures. Tout cela vise à atteindre les objectifs d'EAGLE et avoir aussi une culture juridique et environnementale basée sur la protection de la faune sauvage. En effet, elle a fait des recherches sur la gestion des ressources forestières au Togo, la politique de protection des espèces migratoires, la politique de la conservation des espèces fauniques dans l'espace CEDEAO, la politique gouvernementale de conservation du parc Malfakassa Fazao et sur la stratégie de collaboration avec le MERF.

Le département juridique a assisté à l'opération d'arrestations de quatre présumés trafiquants de défenses d'éléphants de plus de cent soixante kilogrammes à Lomé, le 10 mars 2023. Le département juridique a procédé aux analyses et recherches de tout genre, à établir des relations externes avec d'autres structures et à actualiser des fichiers juridiques usuels.

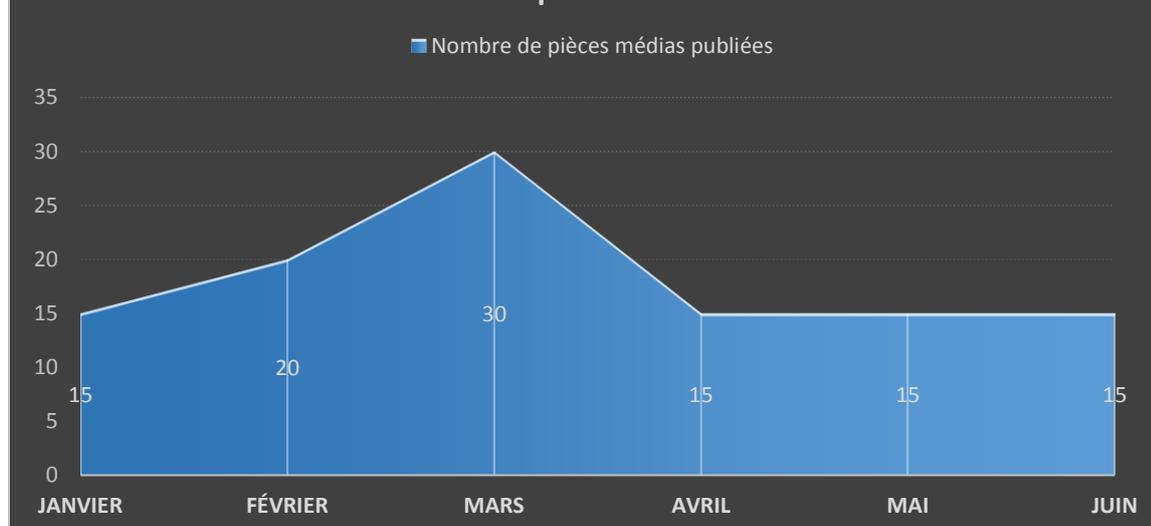
La conseillère juridique a aussi participé à l'atelier d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Togo. Le Jail visit des détenus de la prison civile de Lomé et de la prison civile de Sokodé a été fait afin de veiller au maintien effectif des prévenus en prison, éviter les corruptions pouvant advenir, surveiller la purge des peines des détenus et veiller à la protection de leurs droits humains.

Une rencontre s'est tenue à la Direction des Ressources Forestières (DRF) avec le premier rapporteur de l'atelier sur l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, pour finaliser le rapport officiel de l'atelier du 13 juin 2023.

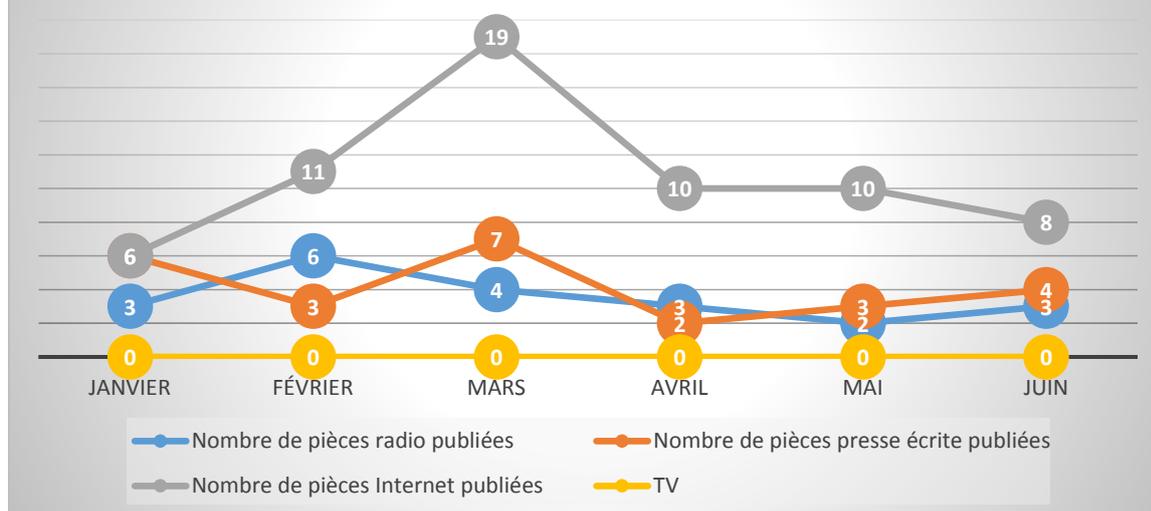
6. Médias

Au total, cent-dix articles de presse ont été produits et diffusés dans les médias nationaux et internationaux (presse radio, presse en ligne et presse écrite). Les articles ont traité les questions liées à la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, de la protection de la flore et de la faune et de l'application de la loi sur les espèces sauvages, les arrestations, les poursuites pénales et la lutte contre la corruption. Le responsable médias, à part sa participation active à l'opération d'arrestations de Lomé, a aussi rencontré au cours du premier semestre des journalistes des médias locaux et des correspondants des stations radios internationales à Lomé. Il s'agit des correspondants de RFI, de la BBC, de la Voix de l'Amérique et de Deutsche Welle. Les échanges ont porté sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo. Il a été surtout question au cours de la rencontre d'expliquer aux correspondants ce que fait EAGLE-Togo et de les faire comprendre que collaborer avec les médias pour informer le public que la loi est activement appliquée, maximise la valeur dissuasive de nos actions et les risques croissants pour les trafiquants potentiels d'aller en prison. Les échanges avec les correspondants des radios internationales ont suscité d'espoir dans la mesure où ils ont indiqué leur disponibilité à dorénavant nous accompagner en diffusant nos activités.

Nombre de pièces médias publiées par mois au premier semestre



Nombre de pièces médias publiées par organe de janvier à juin 2023



Quelques pièces médias publiées :

<https://lomebougeinfo.tg/criminalite-environnementale-plus-de-100-millions-de-requins-tues-lan-4000-elephants-braconnes-en-afrique-chaque-annee-lhecatombe/>

<https://lomebougeinfo.tg/criminalite-environnementale-plus-de-100-millions-de-requins-tues-lan-4000-elephants-braconnes-en-afrique-chaque-annee-lhecatombe/>

<https://netafrique.net/criminalite-environnementale-plus-de-100-millions-de-requins-tues-lan-4000-elephants-braconnes-en-afrique-chaque-annee-lhecatombe/>

<https://www.meguetaninfos.com/archives/141083>

<https://clochemediamonde.fr/2023/01/26/criminalite-environnementale-plus-de-100-millions-de-requins-tues-lan-4000-elephants-braconnes-en-afrique-lhecatombe/>

<https://www.dropbox.com/s/n88njy0e418rmbj/RVP%20527.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/sgepxu5cev1m3cz/canard%20860.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/go2buck9ngcl98n/Opinion%20807.pdf%20du%2030%20Janvier%202023.pdf?dl=0>

<https://afrique-news.info/afrique-plus-de-100-millions-de-requins-tues-4000-elephants-braconnes-chaque-annee-lhecatombe/>

<https://www.africatopsuccess.com/afrique-des-centaines-de-millions-de-requins-tues-et-elephants-braconnes-chaque-annee-lhecatombe/>

<https://www.dropbox.com/s/p8jq0s64f5mmzor/IMG-20230131-WA0022.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3bnkywv3ja0qhml/ITIESSI%20FM%20646.mp3?dl=0>

<https://republiquedujapap.com/2023/01/29/afrique-des-centaines-de-millions-de-requins-tues-et-elephants-braconnes-chaque-annee-lhecatombe/>

<https://www.dropbox.com/s/9igfaf05wuclsqr/Changement%20816.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/k03t3i1snrfe4i3/chronique%20683.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ax07sqp4q5sburf/RVP%2011%2044.amr?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2x63sx1oo26fxl2/chronique%20685.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xwdq8u9fx1pqppm/ITIESSI%20FM%2011%2058.amr?dl=0>

<http://www.africain.info/interview-tcheyi-prenam-coordonnateur-national-par-interim-de-l-ong-eagle-togo-une-parfaite-collaboration-avec-les-autorites-et-des-succes-de-nos-activites>

<https://www.dropbox.com/s/3fnjcomkry5qoxg/AZUR%20FM%2011%2036.amr?dl=0>

<https://www.republicoftogo.com/content/download/109964/2845376/1>

<https://newsblogworld.info/2023/02/23/togo-tcheyi-prenam-une-parfaite-collaboration-avec-les-autorites-et-des-succes-de-nos-activites/>

<https://www.dropbox.com/s/rqehkfq436hgt3w/brige%20fm%2011%2051.amr?dl=0>

<https://lomebougeinfo.tg/linterview-du-coordonnateur-national-par-interim-deagle-togo/>

<https://afrique-news.info/interview-de-tcheyi-prenam-coordonnateur-national-par-interim-de-long-eagle-togo-une-parfaite-collaboration-avec-les-autorites-et-des-succes-de-nos-activites/>

<https://netafrique.net/menaces-dextinction-ou-de-disparition-de-certaines-especes-sauvages-lintervention-de-long-internationale-eagle-togo-decryptee-par-son-coordonateur-national/>

<https://www.dropbox.com/s/kx0upd8h2od6gjp/interview%20RADIO%20CENTRALE%20FM.mp3?dl=0>

https://malijet.com/la_societe_malienne_aujourd'hui/interview_mali/277051-tcheyi-prenam%2C-coordonateur-national-par-int%C3%A9rim-de-l%E2%80%99ong-eagle.html

<https://chroniquedelasemaine.com/singlepost-interview---a-la-decouverte-de-l-ong-eagle-togo-56-1723>

<https://www.dropbox.com/s/kx0upd8h2od6gjp/interview%20RADIO%20CENTRALE%20FM.mp3?dl=0>

<https://ladepechedabidjan.info/2023/02/24/29829/>

<https://www.ledebativoirien.net/2023/02/protection-des-especes-en-voie-dextinction-tcheyi-prenam-coordonateur-national-par-interim-de-long-eagle-togo-explique-tout-interview/>

<https://guineemining.info/interview-tcheyi-prenam-coordonateur-national-par-interim-de-long-eagle-togo-une-parfaite-collaboration-avec-les-autorites-et-des-succes-de-nos-activites/>

<https://aspanews.net/2023/02/27/interview-tcheyi-prenam-coordonateur-national-par-interim-de-long-eagle-togo-une-parfaite-collaboration-avec-les-autorites-et-des-succes-de-nos-activites/>

<https://www.dropbox.com/s/4fy5zwd4vs574py/PDF%20810.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/35u0ncajag7uk8v/Opinion%20813.pdf%20du%2020%20Mars%202023.pdf?dl=0>

<https://news.piaafrica.com/wakat-sera/togo-quatre-trafiquants-arretes-avec-plus-de-160-kg-de-defenses-delephants/d4f9cb6673>

<https://infowakat.net/quatre-trafiquants-arretes-avec-plus-de-cent-soixante-kilogrammes-de-defenses-delephants-et-deposes/>

<https://theworldnews.net/bj-news/quatre-trafiquants-arretes-avec-plus-de-160-kg-de-defenses-d-elephants>

<https://lecorrecteur.info/singlepost-quatre-trafiquants-arretes-avec-plus-de-cent-soixante-kilogrammes-de-defenses-d-elephants-et-deposes-22-1286>

<https://mediatopnews.tg/?p=2362>

<https://lomebougeinfo.tg/quatre-trafiquants-arretes-avec-plus-de-cent-soixante-kilogrammes-de-defenses-delephants-et-deposes/>

<https://24haubenin.info/?Quatre-trafiquants-arretes-avec-plus-de-160-kg-de-defenses-d-elephants>

<https://guineemining.info/quatre-trafiquants-arretes-avec-plus-de-cent-soixante-kilogrammes-de-defenses-delephants-et-deposes/>

<https://ladepechedabidjan.info/2023/03/20/quatre-trafiquants-arretes-avec-plus-de-cent-soixante-kilogrammes-de-defenses-delephants-et-deposes/>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/quatre-trafiquants-arretes-avec-plus-de-cent-soixante-kilogrammes-de-defenses>

<https://www.republicoftogo.com/content/download/110249/2851695/1>

<https://www.dropbox.com/s/x2lcgy9khilqpor/PDF%20359.pdf?dl=0>

<https://www.futureafrique.net/node/15360>

<https://aspannews.net/2023/03/21/togo-quat-trafiquants-arretes-avec-plus-de-cent-soixante-kilogrammes-de-defenses-delephants-et-deposes/>

<https://www.wakatsera.com/togo-quat-trafiquants-arretes-avec-plus-de-160-kg-de-defenses-delephants/>

<https://netafrique.net/togo-quat-trafiquants-arretes-avec-plus-de-cent-soixante-kilogrammes-de-defenses-delephants-et-deposes/>

<https://chroniquedelasemaine.com/singlepost-quat-trafiquants-arretes-avec-plus-de-cent-soixante-kilogrammes-de-defense-d-elephants-et-deposes-56-1730>

<https://www.dropbox.com/s/tml1w2daf2qse/RVP%20601.mp3?dl=0>

<https://icilome.com/2023/03/togo-arrestation-de-quat-jeunes-en-possession-de-plus-de-160-kg-divoire/>

<https://www.dropbox.com/s/ubb4j80f1f79pmz/LE%20DIALOGUE%20279.pdf%20du%2023%20Mars%202023.pdf?dl=0>

https://malijet.com/actualite_internationale/277638-quat-trafiquants-arr%C3%AAt%C3%A9s-avec-plus-de-cent-soixante-kilogramme.html

<https://www.dropbox.com/s/x7snqrw82digxvj/BRIDGE%20FM%20606.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/eys8de3t13g5o3d/chronique%20689.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8y3s9oeztx5xmli/ITIESSI%20FM%20636.mp3?dl=0>

<https://impartialactu.info/togo-4-trafiquants-arretes-avec-plus-de-160-kilogrammes-de-defenses-delephants-et-deposes/>

<https://www.dropbox.com/s/d545w98hl8iumuj/Changement%20823.pdf?dl=0>

https://citoyeninfo.com/articles/togo_des_trafiquants_arretes_avec_plus_de_cent_s_a0605c-1310.html

<https://telegramme228.com/des-trafiquants-de-defense-d.html>

<https://www.dropbox.com/s/yrdrlhn65jbq4xz/IMG-20230322-WA0008.jpg?dl=0>

<https://lomebougeinfo.tg/le-commerce-illicite-divoire-detruit-davantage-les-elephants-dafrique-et-met-lespece-en-danger-critique-dextinction/>

<https://afrikahabari.com/le-commerce-illicite-divoire-detruit-davantage-les-elephants-dafrique/>

<https://aspamnews.net/2023/04/26/le-commerce-illicite-divoire-detruit-davantage-les-elephants-dafrique-et-met-lespece-en-danger-critique-dextinction/>

https://www.alwihdainfo.com/Afrique-le-commerce-illicite-d-ivoire-detruit-davantage-les-elephants-du-continent_a122872.html

<https://www.wakatsera.com/le-commerce-illicite-divoire-detruit-davantage-les-elephants-dafrique-et-met-lespece-en-danger-critique-dextinction/#:~:text=Les%20derni%C3%A8res%20%C3%A9valuations%20mettent%20en,sur%20l'ensemble%20du%20continent.>

<https://lemissaire.tg/le-commerce-illicite-divoire-detruit-davantage-les-elephants-dafrique-et-met-lespece-en-danger-critique-dextinction/>

https://malijet.com/actualite_internationale/278407-le-commerce-illicite-d%E2%80%99ivoire-d%C3%A9truit-davantage-les-%C3%A9l%C3%A9phants-d%E2%80%99.html

<https://netafrique.net/le-commerce-illicite-divoire-detruit-davantage-les-elephants-dafrique-et-met-lespece-en-danger-critique-dextinction/>

<https://www.dropbox.com/s/vccz92kuuij3xaa/623%20BRIDG%20FM.mp3?dl=0>

<https://guineemining.info/le-commerce-illicite-divoire-detruit-davantage-les-elephants-dafrique-et-met-lespece-en-danger-critique-dextinction/>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/07/26/commerce-illegal-des-especes-protgees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://mediatopnews.tg/?p=2767>

<https://www.dropbox.com/s/44qmcq1japtliph/La%20Manchette.248.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ytkvov220ck910e/RVP%20631.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/km19djd9p1jxdb/635%20ITIESSI%20FM.mp3?dl=0>

<https://lomebougeinfo.tg/trafic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-dextinction/>

<https://labeur.info/trafic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-dextinction/>

<https://miadenouletogowebtv.com/trafic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-dextinction/>

<https://www.wakatsera.com/trafic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-dextinction/>

<https://mediatopnews.tg/?p=3053>

https://www.alwihdainfo.com/Afrique-traffic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-d-extinction_a123529.html

<https://www.dropbox.com/s/ncfftq2959qt67a/IMG-20230531-WA0029.jpg?dl=0>

<https://www.24haubenin.info/?Trafic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-d-extinction>

https://malijet.com/actualite_internationale/279135-traffic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-d%E2%80%99extinction.html

<https://www.dropbox.com/s/qcz7iieojfmi5ki/correcteur%201101.pdf?dl=0>

<https://news.piaafrica.com/wakat-sera/traffic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-dextinction/11d01253c8>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/traffic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-dextinction>

<https://afrikahabari.com/traffic-et-braconnage-qui-pour-sauver-le-pangolin-dextinction/>

<https://lemissaire.tg/pangolin-en-danger-quelles-mesures-contre-le-traffic-et-le-braconnage/>

<https://www.dropbox.com/s/ssakaftdejt2vhp/PDF%20367.pdf?dl=0>

<https://lomebougeinfo.tg/commerce-illicite-des-pieces-despeces-protegees-les-croyances-de-la-medecine-chinoise-donnent-lampleur-au-traffic/>

<https://www.wakatsera.com/commerce-illicite-des-pieces-despeces-protegees-les-croyances-de-la-medecine-chinoise-donnent-lampleur-au-traffic/>

<https://www.xibaaru.sn/traffic-despeces-protegees-les-croyances-de-la-medecine-chinoise-donnent-lampleur-au-phenomene/>

<https://www.zoodomail.com/index.php/fr/international/commerce-illicite-des-pieces-despeces-protegees-les-croyances-de-la-medecine-chinoise>

<https://mediatopnews.tg/?p=3418>

<https://guineedirect.org/2023/06/25/commerce-despeces-protegees-les-croyances-de-la-medecine-chinoise-dopent-le-traffic/>

<https://www.24haubenin.info/?Les-croyances-de-la-medecine-chinoise-donnent-l-ampleur-au-traffic>



7. Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	00
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteur en test	00
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	03

Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Des rencontres ont été tenues avec les autorités et les responsables diplomatiques afin de faciliter la lutte contre le trafic lié aux espèces protégées et, pour plus de résultat au cours de cette année 2023.

En effet, le coordinateur national par intérim au cours du semestre, a rencontré le Directeur de l'OCRTIDB. L'objectif visé étant le renforcement des liens de collaboration dans la lutte contre le trafic lié aux espèces protégées. Une autre rencontre s'est tenue avec le Chef division Aires protégées et de la Faune, Point focal CITES, pour ensemble, faire le suivi de la lettre d'autorisation du MERF relative au prélèvement d'échantillons de peaux de lion et de panthère saisies, aux fins d'analyse ADN par le Groupe d'écologie moléculaire de l'Université (SLU).

Le département management s'est aussi entretenu avec le Directeur de Cabinet du ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et du développement du territoire. Le processus de recrutement des enquêteurs a continué avec la présélection des candidatures. Des correspondances ont été adressées au PNUD, à la Banque Mondiale au Togo et à l'Ambassade de France en vue d'obtenir des rendez-vous permettant d'établir et de renforcer des liens de collaboration dans la lutte contre la criminalité faunique. Pour la réalisation de l'opération dans un quartier périphérique de Lomé, le coordinateur national par intérim a également rencontré les autorités et a ensuite constitué une équipe d'opération et fait le briefing avec les agents de l'OCRTIDB pour expliquer le déroulement de l'opération. Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements.

D'autres rencontres ont aussi été tenues avec les autorités incluant l'Attaché de sécurité intérieur près les ambassades de France au Togo et au Ghana.

Une rencontre s'est aussi tenue avec le Chef division aires protégées et de la Faune, Point focal CITES pour discuter des efforts de prévention du commerce illégal des

spécimens d'espèces sauvages menacées d'extinction. Sur le terrain, le coordinateur national par intérim a participé à une rencontre d'échange et de partage organisée par l'Ambassade des USA.

Le processus de recrutement de nouvelle génération d'enquêteurs a fait également son cours avec la phase des contacts d'entretiens

8. Relations extérieures

En vue d'établir de nouvelles relations et de renforcer celles existantes avec les autorités et les acteurs d'application de la loi impliqués dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages menacées d'extinction, quelques partenaires techniques ont été rencontrés.

Le Coordinateur national par intérim a participé à une rencontre d'échange et de partage organisée par l'Ambassade des USA. Cette rencontre a permis au Coordinateur par intérim d'avoir de brèves discussions avec le premier conseiller de l'Ambassadeur des USA, la nouvelle Cheffe des affaires politiques et économiques, l'attaché politique chargé des programmes militaires, la Directrice des subventions de l'ONG Plan International, le Président et le Vice-Président de la Commission de Lutte contre la Traite Humaine. Au cours des échanges, il a mis l'accent sur les activités d'EAGLE-Togo.

Il a tenu une rencontre avec l'Attaché de sécurité intérieur près les ambassades de France au Togo et au Ghana pour lui parler des objectifs et des différents résultats d'EAGLE, puis mettre un accent particulier sur la nécessité et l'importance d'avoir une collaboration avec la coopération française dans la lutte contre la criminalité faunique. L'Attaché de sécurité intérieur a souhaité avoir désormais un contact serré avec EAGLE-Togo.

Le coordinateur national par intérim au cours du semestre, a rencontré le Directeur de l'OCRTIDB. L'objectif de cette rencontre, est d'abord, lui adresser les mots de félicitation pour sa nomination à la tête de l'Office puis, souligner la nécessité de renforcer les liens de collaboration, de travailler de manière serrée dans la lutte contre le trafic lié aux espèces protégées.

Le coordinateur national par intérim a participé à l'événement marquant l'indépendance des USA. Cette rencontre à l'Ambassade des USA au Togo, a permis au Coordinateur par intérim d'avoir de brèves discussions avec Madame l'Ambassadeur des USA au Togo.

Le coordinateur national par intérim au cours de cet événement à l'Ambassade des USA au Togo, a discuté avec le premier Secrétaire et Chef d'équipe infrastructures et environnement de la Délégation de l'Union Européenne, la Chargée de Programme au PNUD, le Procureur Général près la cour constitutionnelle, le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé et avec le Directeur Central de la Police Judiciaire. Au cours des échanges, l'accent a été sur les activités

d'EAGLE-Togo et le renforcement de la collaboration dans la lutte contre la criminalité faunique.

Une autre rencontre initiée par le Coordinateur, s'est faite aussi avec le Chef divisionaires protégées et de la Faune, Point focal CITES pour discuter des efforts de prévention du commerce illégal des spécimens d'espèces sauvages menacées d'extinction.

La conseillère juridique a participé en tant que rapporteur à l'atelier organisé par le MERF pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Criminalité liée aux Espèces Sauvages (SNLCES).

9. Conclusion

Une seule opération d'arrestation a été réalisée dans un quartier périphérique de Lomé, au premier semestre 2023 et représente aussi une saisie record dans le réseau. Cette opération est la résultante de plusieurs investigations menées sur toute l'étendue du territoire nationale. Le nombre d'investigations réalisées au cours du premier semestre prouve à suffisance, la détermination d'une équipe restreinte et très engagée à atteindre les objectifs de répression des trafiquants et de lutte contre la corruption.

En effet, les activités que ce soit le département juridique, médias, investigations ou de l'économat, ont normalement continué de fonctionner. Le département investigations a effectué trente-neuf missions d'investigations et identifié quarante-neuf trafiquants. Des pistes intéressantes ont aussi été identifiées. Il y a également eu des rencontres avec quelques autorités judiciaires partenaires, notamment avec le Procureur de la République près le tribunal de Lomé, pour une meilleure collaboration avant, pendant et après les opérations d'arrestations. Cent-dix pièces médiatiques ont été publiées dans la presse nationale et internationale. Le département juridique a fait le suivi juridique des cas devant les tribunaux et participé en tant que rapporteur à l'atelier organisé par le MERF pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Criminalité liée aux Espèces Sauvages (SNLCES). La coordination a organisé et suivi les investigateurs dans leurs missions sur le terrain.

Annexe

Quelques liens des publication

Edition N°248 du 26 Avril 2023

Nation

La Minitette 7

BRASSERIE BB LOMÉ

Bilan 2022 dressé, format 50 cl évoqué

C'est autour d'un déjeuner de presse que la Brasserie BB Lomé, a présenté le 26 avril 2023 à Lomé, son bilan exercice 2022 et, annoncé les perspectives à court et à moyen terme de la société. L'occasion a aussi permis à Thierry Ferand, le Directeur Général de la BB Lomé d'Anicider ensemble avec toute l'équipe de la direction commerciale et marketing, le choix des nouvelles bouteilles de 50 cl qui sont déjà sur le marché.

En dépit d'un certain nombre de facteurs défavorables, entre autres, l'augmentation du prix du carburant (57% sur le gasoil), l'inflation des prix des matières premières sur le marché international (32 à 35% en général et plus de 60% pour le sucre et le malt), l'augmentation des charges sociales, la taxe fiscale SICPA (2,2 milliards FCFA payés par an par la BB Lomé), le développement du marché informel, etc. la Brasserie BB Lomé a pu tirer son épingle du jeu avec un investissement de 55 milliards de Francs CFA en 2022 qui a permis de faire de grandes réalisations sur plu-

sieurs plans dans l'optique d'améliorer sa compétitivité et renforcer sa productivité.

« Notre belle croissance au premier trimestre de l'année, notamment dans la région des Savanes par exemple s'explique par les énormes investissements réalisés qui y ont été faits. Cela nous apporte de la croissance. Malgré les risques sécuritaires dans la zone, on a une croissance plutôt positive », explique Thierry Ferand, le Directeur Général de la BB Lomé, conscient que 2022 aurait été une année sans précédent que la BB a su traverser dans les meilleures conditions et elle en

sort renforcée. « Nous avons fait face à tous ces problèmes sans que les consommateurs en soient impactés. Parce que les prix et la qualité de nos produits n'ont pas été changés. Et nous continuons de mener des réflexions, chaque jour pour voir quelle mesure durable adaptée face à ce contexte économique qui a tout changé, il faut forcément trouver une solution », a-t-il conclu.

Pour renchérir, Amidou Konaté, le Directeur Commercial et Marketing de la BB Lomé a déclaré qu'en 2022, ils ont mis en place la certification ISO 26000, une première au Togo. « Derrière cela, la Brasserie BB Lomé a continué ses actions en faveur de l'environnement, l'éducation, avec la construction des salles de classe offertes à des écoles de Kara comme celles de Lomé. Aussi, la brasserie a-t-elle réalisé des travaux d'infra-



structures routières pour son voisinage de Lomé », soutient M. Ferand.

Ce déjeuner de presse a été aussi l'occasion pour la BB Lomé d'évoquer la question du rapport qualité-prix relative aux nouvelles bouteilles de 50 cl qui sont déjà sur le marché. « Après le divorce entre Coca Cola et le groupe Castel, on a lancé une tendance qui cadre avec l'ensemble de nos pays qui est de 50 cl. Et quand un produit une boisson gazeuse de 50 cl tout comme de 60 cl, le coût de production reste identique, et sur le marché, les boissons gazeuses de 50 cl sont vendues à un prix standard que nous respectons », a expliqué M. Amidou Konaté avant de préciser que

contrairement à tout ce qui circule sur les réseaux sociaux, ils n'ont pas diminué la quantité. « C'est une bouteille tétradrone. La bouteille 50 cl, c'est la bouteille tétradrone dans presque tous les pays et sur les marchés. Tout le monde peut l'observer », fait-il noter.

En termes de perspectives, la BB Lomé veut acquérir de la compétence et surtout de la concentration sur le développement de l'entreprise, afin qu'elle réalise de nouvelles choses économiques. Elle entend aussi poursuivre son investissement engagé depuis l'an dernier afin de rénover l'usine de Kara et en faire un hub logistique.

Xavier AGHEVE

FAUNE: Le commerce illicite d'ivoire met en danger les éléphants d'Afrique

Les dernières évaluations mettent en évidence une diminution importante du nombre d'éléphants d'Afrique sur l'ensemble du continent. Le nombre d'éléphants de forêt d'Afrique a chuté de plus de 86% sur une période de plus de trente ans, tandis que la population d'éléphants de savane d'Afrique a diminué d'un million 60% au cours des vingt dernières années, selon les évaluations de la CITES. Les deux espèces ont ainsi connu de fortes diminutions depuis 2008 en raison d'une augmentation significative du braconnage, qui a atteint un pic en 2011, mais continue de menacer les populations.

La conservation continue de leurs habitats, principalement à des fins agricoles, entre autres utilisations des terres, constitue une autre menace importante pour les éléphants. Selon l'UICN, la population des éléphants d'Afrique est passée de 576 000 à 415 000 entre 2010 et 2015. Mais une autre espèce, appelée l'éléphant des forêts, vivait aussi sur le continent. S'avère encore plus fragile du fait de la réduction voire de la perte de son habitat et le braconnage. Une étude internationale menée en Afrique centrale et publiée en 2013 a montré qu'entre 2002 et 2011, 62 % des populations se sont divisées et ont quantitativement diminué. Si cette vitesse de déclin perdure, ils pourraient disparaître du territoire d'ici à 2025.

Malgré la tendance globale à la baisse des deux espèces d'éléphants d'Afrique, les évaluations mettent également en évidence l'impact positif des efforts de conservation. Les mesures de lutte contre le braconnage sur le terrain, associées à une législation plus favorable et à une planification de l'utilisation des terres visant à favoriser la coexistence entre l'homme et la faune, ont été essentielles aux succès de conservation des éléphants.

La population d'éléphants de forêt se sont stabilisées dans des aires de conservation adéquatement gérées, comme au Gabon et en République du Congo.

Le nombre d'éléphants de savane est également diminué de façon significative depuis des décennies, en particulier dans l'aire de conservation transfrontalière Kavango-Zambèze, qui abrite la plus grande sous-population de cette espèce sur le continent. « Bien que les résultats de l'évaluation plaçant la population continentale d'éléphants de savane dans la catégorie 'en danger', il est important de garder à l'esprit qu'à l'échelle de certains sites, certaines sous-populations sont en plein essor. Pour cette raison, une grande prudence et des connaissances locales sont nécessaires lors de la réduction de ces résultats en politiques », a déclaré le Dr Dave Balloo, évaluateur des éléphants d'Afrique et membre du Groupe de spécialistes de la CSE-UICN sur les éléphants d'Afrique.

Les ONG de défense des éléphants comme EAGLE Enforcement s'engagent dans la répression contre les trafiquants de défenses d'éléphants en Afrique, d'autres ONG internationales de protection des espèces protégées en voie

savanes, limiter voire interdire la chasse et lutter plus sévèrement encore contre le braconnage et le commerce illégal.

Suite au déclin de leurs populations depuis plusieurs décennies, en raison du braconnage pour servir de la perte d'habitats, les éléphants d'Afrique sont classés « En danger critique d'extinction ». « Les éléphants d'Afrique jouent un rôle clé dans les écosystèmes et les écosystèmes, mais aussi dans notre imaginaire collectif, partout dans le monde. Les nouvelles évaluations publiées aujourd'hui sur la Liste rouge de l'UICN des deux espèces d'éléphants d'Afrique soulignent les pressions persistantes auxquelles sont confrontés ces animaux emblématiques », a déclaré le Dr Bruno Gilbre, Directeur général de l'UICN, « Nous devons, de toute urgence, mettre un terme au braconnage et veiller à ce que suffisamment d'habitats conviviales soient conservés pour les éléphants de forêt et de savane. Ces dernières années, plusieurs pays africains ont montré la voie à suivre, démontrant qu'inverser la tendance du déclin des éléphants est possible. Nous devons travailler ensemble pour que leur exemple puisse être suivi. »

En effet, les éléphants sont abattus illégalement pour leur viande, leur peau, mais aussi et surtout pour leur ivoire. Entre 20 000 et 30 000 éléphants sont ainsi tués par les braconniers chaque année en Afrique. Ce qui est grave, c'est l'existence de marchés domestiques de ivoire en Asie et en Afrique stimulant du trafic de demande. Ces mar-

gals à l'origine de ce massacre des éléphants, la demande d'ivoire pour la fabrication d'objets de décoration, de bijoux et de bibelots est un train de pousser les éléphants au bord de l'extinction. Ainsi, d'importants réseaux criminels organisés sont impliqués dans le commerce illégal d'ivoire pour tirer profit de cette demande.

Il est donc important de réduire le commerce illégal, en surveillant les tendances du commerce illégal des produits d'éléphant, tout en menant des enquêtes pour mettre à jour des données sur les marchés domestiques d'ivoire et en soutenant les ONG qui luttent contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Aussi, renforcer les capacités dans les pays, en aidant des gouvernements des pays à produire des stratégies nationales et sous régionales de conservation des éléphants, sans oublier la collaboration des éléphants avec les humains.

L'ingérence est grande pour les éléphants d'Afrique, du fait de la demande persistante d'ivoire et des pressions humaines croissantes sur les terres sauvages du continent. Parfois, surtout pour leur viande et leur peau, les animaux sont victimes de réseaux criminels pour leurs défenses. Leurs longues incisives sont utilisées dans la fabrication d'objets de décoration et de bijoux.

Au Togo, depuis les années 90, la population d'éléphants a subi de la part des communautés riveraines, des pressions qui se traduisent surtout par l'empiètement de leur territoire.



dernier, un troupeau d'une soixantaine d'éléphants a été localisé à Koubangou dans le Nord-est de la région des Savanes. Une équipe de forestiers surveille leur progression.

Un cadre forestier se dit aux Anges, lorsqu'il s'éclate : « Une très, très bonne nouvelle », selon lui, indiquant : « après des milliards investis depuis 1994 à travers plusieurs projets dont le dernier est le Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées au Togo (PRAFT) financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM). L'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement togolais, je crois que c'est une des rares fois qu'on revoil un tel nombre ».

Pourtant, ces éléphants restent menacés au Togo. Et, le dernier inventaire estime leur nombre à 182 au Togo, selon le rapport du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). A part le commerce illégal d'ivoire, il faut réduire les conflits hommes/éléphants, à la coexistence durable des pachydermes avec les communautés locales et à la création d'écotourisme.

CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE :

Plus de 100 millions de requins tués l'an, 4000 éléphants braconnés en Afrique chaque année

La criminalité environnementale progresse, notamment, celle liée au trafic d'espèces sauvages et de bois, représentant la quatrième source de revenus criminels, après les stupéfiants, la contrefaçon et la traite d'êtres humains. World Wildlife Fund soutient que plus de 4000 éléphants sont braconnés en Afrique, uniquement pour leur ivoire. Et, les estimations indiquent que plus de 100 millions de requins sont tués chaque année, soit plus de 3 requins massacrés chaque seconde en moyenne.

Ce génocide animal rythme avec l'extinction des espèces animales protégées. En effet, quelques 17 espèces dont les éléphants et les requins, comme tant d'autres, sont tués et vendues pour leur viande, leur aileron, leur ivoire, pour fabriquer des meubles ou des instruments de musique ou enrichir une collection.

Selon l'UICN, environ 60 % des requins sont actuellement en danger d'extinction. Un bien mauvais présage pour les océans, car la disparition de ces prédateurs-clés qui trônent tout en haut de la chaîne alimentaire aurait de lourdes conséquences pour les écosystèmes marins.

En novembre dernier, les Etats du monde ont été conviés à se prononcer sur proposition mexicaine, sur l'inscription des requins-taupes à l'annexe II de la CITES, la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction. Dans cette nouvelle liste rouge, six espèces sont classées en « danger critique »,

dont trois pour la première fois. Les requins se retrouvent menacés d'extinction, victimes de l'appétit humain pour leur chair et leurs ailerons.

Les requins tout comme les éléphants souffrent particulièrement de la destruction de leur habitat naturel, du braconnage et de la surpêche qui les privent de certaines de ses sources de nourriture.

L'aménagement des littoraux par l'Homme, la pollution marine et les techniques de pêche destructrices ont tous des incidences sur les habitats naturels marins dont dépend la survie des populations de requins. S'ajoute également le changement climatique auquel nous devons d'importantes transformations qui modifient déjà la distribution de l'espèce et de ses proies. Il n'y a pas que pour sa chair que le requin blanc est chassé à travers la planète. Son foie est également utilisé pour faire de l'huile, sa peau transformée en cuir qui donnera chaussures, sacs ou porte-monnaie, et ses dents

sont vendues aux touristes sous forme de colliers.

Les éléphants sont également abattus dans certaines parties de l'Afrique, pour garder la taille des troupeaux gérable et contenue dans les réserves. Le nombre d'abattages annuels, dans le cadre d'une politique délibérée, varie d'une année à l'autre, mais dépasse probablement 500 par an.

Par exemple, un bras de fer subsiste entre quelques pays africains et la CITES sur la décision ou non de la reprise du commerce de l'ivoire. Ceux d'Afrique australe dont le Zimbabwe, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud, veulent avoir l'autorisation pour vendre leurs stocks d'ivoire pour financer leurs politiques de conservation des espèces protégées en voie d'extinction. Ce que la trentaine d'autres pays de la coalition pour l'éléphant d'Afrique ne veut du tout pas entendre et exige la plus stricte interdiction du commerce de l'ivoire à tous les Etats du continent.

En 2021, la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui évalue les probabilités de survie des espèces, a fait passer l'éléphant de savane qui vit en Afrique australe, du statut de « vulnérable » à celui de « en danger d'extinction ».



L'éléphant de forêt, dont l'aire de répartition couvre la bande sahélienne et le bassin du Congo, a, lui, été classé « en danger critique d'extinction ».

Au Togo, la population d'éléphants a subi dans les années 90, des pressions qui se sont traduites par l'envahissement des parcs animaliers à des fins anthropiques, mettant en mal les rapports entre les éléphants et les hommes. Néanmoins, il y a des éléphants qui vivent dans le parc de Fazao Malfakassa et d'autres à Djamdé. Ceux de Djamdé ne vivent pas dans leur milieu naturel.

Pourtant, des séances de sensibilisation sur la protection des espèces en voie d'extinction dont l'éléphant et le requin sont souvent faites. Aussi, les autorités avaient suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

Même les organisations in-

ternationales, dont EAGLE-Togo, appuient les autorités dans la protection des espèces protégées en voie d'extinction. C'est dans cet ordre que les 26 et 27 août 2022 à Sokodé, cinq trafiquants avaient été arrêtés au moment où ils s'appropriaient à écouler deux grosses défenses d'éléphant.

Le 12 novembre 2022 à Lomé, trois trafiquants ont été également arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant dans un quartier périphérique de la capitale.

Stopper l'hécatombe des requins et d'éléphants très prisés dans la médecine asiatique pour leurs soi-disant vertus aphrodisiaques, reste une équation. Certes, les pays dont le Togo, disposent des textes qui sanctionnent les trafiquants d'espèces protégées, mais le commerce illégal des pièces des espèces en voie d'extinction prend toujours de l'ampleur.

LA REDACTION

DECLARATION DES BIENS ET AVOIRS :

La phase de sensibilisation lancée

Le Togo s'est engagé dans un processus de mise en œuvre de mesures pertinentes pour renforcer la bonne gouvernance administrative et économique. Au nombre de ces mesures, se trouve l'adoption de la loi organique fixant la déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hautes fonctionnaires et autres agents publics. Une responsabilité que l'Etat togolais a confiée au médiateur de la République après la révision constitutionnelle du 15 mai 2019 en son article 145.

Pour procéder à l'effectivité de cet exercice, le médiateur de la République, Mme Awa Nana Daboya a lancé ce mardi, 31 janvier 2023 à Lomé, une campagne nationale d'information et de sensibilisation dans le but de mobiliser les citoyens autour du processus de déclaration des biens et avoirs.

En prenant l'initiative de cette campagne, Awa Nana souhaite favoriser l'appropriation par les assujettis du

contenu des textes sur la déclaration de biens et avoirs afin de susciter leur adhésion pour un bon déroulement du processus.

« En examinant les thématiques de cette campagne et le contenu des communications qui vont être livrées partout dans les rencontres ; de même qu'au regard de la qualité et des compétences des communicateurs, je ne peux m'empêcher de mesurer la clarté et la pertinence des échanges qui s'en sui-

vront. Il est question de livrer un aperçu sur l'institution du médiateur de la République togolaise : mission, organisation et fonctionnement, d'explicitier la procédure de la déclaration de biens et avoirs au Togo par une présentation du formulaire de déclaration de biens et avoirs dans ses différents feuillets », a déclaré le médiateur.

Présent à la cérémonie, le ministre des droits de l'Homme, Christian Trimua a souligné qu'il s'agira d'informer et de sensibiliser des citoyens sur l'importance de la déclaration des biens et avoirs, de permettre la compréhension commune de l'esprit et de la lettre des instruments juridiques en matière, et de susciter



l'adhésion des assujettis au processus.

Cette campagne sera meublée par les ateliers d'information et d'échanges. Ceci sur toute l'étendue du territoire national, plus précisément dans le Grand Lomé et dans les 5 régions économiques du pays. Il est prévu au total, 2 ateliers dans le Grand Lomé et 5 dans les 5 régions. « La campagne s'adresse à toutes les couches socio-professionnelles du pays, à savoir, le secteur public, le secteur

privé, les partis politiques, les centrales syndicales, les médias officiels et privés, les autorités religieuses et traditionnelles et les acteurs de la société civile », a laissé entendre le ministre Trimua.

À noter que la campagne entend toucher 2000 participants, dont 500 dans le Grand Lomé, et 1500 dans les 5 régions économiques à raison de 300 par région.

Laure KADER

TRAFFIC ET BRACONNAGE :

Nécessité de sauver le pangolin

Le pangolin, mammifère originaire d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, est l'objet d'un trafic de grande ampleur pour les prétendues vertus de ses écailles. Recherché pour sa viande, aux vertus supposées curatives et ses écailles en médecine, semble-t-il, a une valeur médicamenteuse, le pangolin est l'animal le plus braconné du monde. Et si rien n'est fait pour le protéger, le pangolin pourrait bien connaître le même sort que les dinosaures et autres espèces qui ont définitivement disparu de la planète.

La journée mondiale du pangolin célébrée en février de chaque année, est une aubaine sur le sort de cet animal. Le trafic d'animaux rapporte gros sur les marchés et certaines espèces se trouvent ainsi terriblement menacées de disparition. « Le pangolin est sur le point de disparaître de notre planète, mais il est encore temps d'agir si nous voulons la sauver de cette mort silencieuse », a déclaré Mark Hofberg, responsable des campagnes du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW).

Selon l'organisme Sauvons la forêt, l'un des problèmes est également qu'on « prête des pouvoirs de guérison miraculeux à ses écailles » et que sa chair est un symbole d'un statut social élevé. Malgré l'interdiction de leur commerce par le droit international, le trafic de ces animaux dont le pangolin continue et les espèces africaines rejoignent le marché de la contrebande.

Le trafic, plutôt centré en Asie est à présent intense en Afrique. D'après une étude de la Société pour la biologie de la conservation, depuis 2017, entre 400 000 et 2,700 000 pangolins sont chassés chaque année dans les forêts de l'Afrique Centrale.

Aussi, le Kenya est une plaque tournante du trafic continental du pangolin. Des espèces en provenance du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Sénégal. Environ 120 000 kilogrammes de pangolins ont été exportés d'Afrique entre 2010 et 2014 selon les responsables des musées de ce pays. « Les cas que nous avons vus dans un passé récent comprennent une belle valise dont on s'attend à ce qu'elle contienne des cos-

tumes, des vêtements et des robes et pourtant elle est pleine d'écailles de pangolin. Nous avons également été témoins d'un ras où un conteneur prêt à être expédié contenait des pangolins, congelés, morts, mais des pangolins entiers », a expliqué Bernard Agwanda, chercheur scientifique aux Musées nationaux du Kenya. Depuis 2021, le Kenya a enregistré 20 cas de saisies de pangolins dans les aéroports. L'image de l'animal a été mise à mal par le coronavirus.

« Récemment, en 2020, il y a eu un rapport selon lequel les pangolins ont contracté un virus qui serait à l'origine du COVID-19 et cela a changé l'opinion des gens sur les pangolins. Si vous ne faites pas de recherches et ne comprenez pas le contexte de ces histoires, nous sommes incapables de combattre ces rumeurs autour des pangolins et cela pourrait aggraver la menace qui pèse sur eux. Nous risquons donc de perdre des pangolins plus rapidement que prévu si nous ne supprimons pas les mythes par des faits », a-t-il précisé.

Au Togo, bien que l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code, le trafic de pangolin et de ses écailles s'effectue par le port autonome de Lomé, une plaque tournante de trafic des espèces protégées.

L'espèce est essentiellement détruite pour sa chair, à qui

on donnerait une vertu médicamenteuse et magique. Dans la région des plateaux, lorsque quelqu'un est malade ou qu'un enfant a une forte fièvre, on brûle les écailles du pangolin dans le feu, car la fumée qui sort de cette brûlure des écailles est censée éloigner les mauvais esprits et guérir le malade.

A part qu'on détruit le pangolin pour sa chair, l'espèce est également détruite pour ses écailles. Selon les thérapeutes, cela fait fuir de la maison les mauvais esprits et attire des bons génies.

Les textes en vigueur, punissent le trafic des espèces sauvages protégées. Mais, il y a une ambiguïté dans l'application des lois. Pour preuve, la loi CITES n'a toujours pas encore été adoptée. Selon le texte de classification des espèces du Togo, le pangolin est dans la classe B signifiant qu'il est partiellement protégé, alors qu'à la CITES, le pangolin est à l'annexe 1 depuis 2016, ce qui veut dire que l'espèce est dangereusement menacée d'extinction, d'où l'obligation de sa protection intégrale. Pour donc sauver l'espèce, il faut adopter la loi CITES au Togo et ses textes d'application.

En juillet 2017, une saisie de trois tonnes d'écailles de pangolin a été réalisée en Côte d'Ivoire. Les trafiquants avaient en leur possession près de trois impressionnantes tonnes d'écailles de Pangolins venant des forêts ivoiriennes mais également d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment de la Guinée Conakry et du Libéria. D'après le Réseau EAGLE Côte d'Ivoire, c'est plus de 4000 pangolins qui ont été tués pour pouvoir réunir ses 3000 kg.

Pourtant, le pangolin joue un rôle important dans la biodiversité et est un élément essentiel de la chaîne alimentaire tout en contribuant à l'équilibre de l'écosystème. Mais cela n'empêche rien les trafiquants qui continuent d'appauvrir la biodiversité mondiale.



La Chine et le Vietnam sont très demandeurs d'écailles de pangolins, car elles sont réputées agir sur l'arthrite, les ulcères, les tumeurs et les douleurs menstruelles - des vertus jamais établies scientifiquement. Bien qu'en 2020, Pékin ait interdit le commerce et la consommation d'animaux sauvages et retire les ingrédients issus du pangolin de la liste officielle de sa pharmacopée, la douane chinoise a encore saisi deux tonnes d'écailles en juillet 2022. Le mois suivant, Hong Kong, plaque tournante du commerce international des espèces animales menacées, a de son côté fait du trafic d'animaux sauvages un crime organisé.

Si depuis une dizaine d'années l'Asie a cessé d'être la principale source d'approvisionnement du pangolin en raison du déclin de ses effectifs, l'Afrique et principalement le Nigeria, le Cameroun, la Guinée et le Libéria en sont devenus les premiers fournisseurs, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.

Selon l'Agence des États-Unis pour le développement international, entre 650 000 et 8,5 millions de pangolins ont été arrachés à leur environnement entre 2009 et 2020 dans toute l'Afrique de l'Ouest. Malgré les efforts investis au niveau international pour renforcer la protection des pangolins, les dernières études de l'IFAW montrent que le volume et le nombre de saisies de pangolin ont augmenté dans le

monde entier.

Les principaux pays d'origine et de transit sont désormais le Nigeria, le Cameroun, la RDC et l'Ouganda, qui détrônent l'Indonésie et la Malaisie. Ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg, car d'après Interpol, les autorités ne parviennent à saisir que 10 à 20 % du trafic.

Beaucoup d'efforts doivent encore être fournis sur le marché pour réduire la demande de produits issus du pangolin, particulièrement en Chine, à Hong Kong et au Vietnam. De même, plusieurs pays en Afrique doivent s'armer d'un arsenal législatif pour protéger l'espèce, et les pays d'origine, de transit et de destination du trafic doivent coopérer au niveau régional pour faire tomber les parrains de la contrebande.

EAGLE-Togo

La Manchette
HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

Régistré : N°1546021/117/MAAC

SIÈGE SOCIAL :
Quartier Mamakpé, Lomé
Email : lamanchette@gmail.com

Directeur de Publication
Sylvestre Kokou BENCHI
Tél : 99 29 29 30 / 99 34 02 40

Rédacteur en Chef :
Xavier AGBEYE

Journalistes | Reporters
Lorène Kador
Julien SENA

Infographie
La Manchette

Imprimerie
Light Print

Photographie
Martien A.

Tirage : 2000 Exemplaires

La Manchette

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

15 mai 2023 14h 28

Nation

La Moutonnette 7

BRASSERIE BB LOMÉ

Bilan 2022 dressé, format 50 cl évoqué

C'est autour d'un déjeuner de presse que la Brasserie BB Lomé, a présenté le 18 avril 2023 à Lomé, son bilan exercice 2022 et, annoncé les perspectives à court et à moyen terme de la société. L'occasion a aussi permis à Thierry Feraud, le Directeur Général de la BB Lomé d'éclaircir ensemble avec toute l'équipe de la direction commerciale et marketing, le choix des nouvelles bouteilles de 50 cl qui sont déjà sur le marché.

En dépit d'un certain nombre de facteurs défavorables, entre autres, l'augmentation du prix du carburant (67% sur le gazoil), l'inflation des prix des matières premières sur le marché international (32 à 35% en général et plus de 60% pour le sucre et le malt), l'augmentation des charges sociales, la taxe fiscale SICPA (2,2 milliards FCFA payés par an par la BB Lomé), le développement du marché informel, etc. la Brasserie BB Lomé a pu tirer son épingle du jeu avec un investissement de 55 milliards de Francs CFA en 2022 qui a permis de faire de grandes réalisations surpl-

sieurs plans dans l'optique d'améliorer sa compétitivité et renforcer sa productivité.

« Notre belle croissance au premier trimestre de l'année, notamment dans la région des Savanes par exemple s'explique par les énormes investissements régionaux qui y sont faits. Cela nous apporte de la croissance. Malgré les risques sécuritaires dans la zone, on a une croissance plutôt positive », explique Thierry Feraud, le Directeur Général de la BB Lomé, conscient que 2022 aurait été une année sans précédent que la BB a su traverser dans les meilleures conditions et elle en

sort renforcée. « Nous avons fait face à tous ces problèmes sans que les consommateurs en soient impactés. Parce que les prix et la qualité de nos produits n'ont pas été changés. Et nous continuons de mener des réflexions, chaque jour, pour voir quelle mesure durable adoptée face à ce contexte économique qui a tout changé. Il faut forcément trouver une solution », a-t-il conclu.

Pour réitérer, Amidou Konaté, le Directeur Commercial et Marketing de la BB Lomé a déclaré qu'en 2023, ils ont mis en place la certification ISO 26000, une première au Togo. « Derrière cela, la Brasserie BB Lomé a continué ses actions en faveur de l'environnement, l'éducation, avec la construction des salles de classe offertes à des écoles de Kara comme celles de Lomé. Aussi, la brasserie a-t-elle réalisé des travaux d'infra-



structures routières pour son voisinage de Lomé », soutient M. Feraud

Ce déjeuner de presse a été aussi l'occasion pour la BB Lomé d'évoquer la question du rapport quantité-prix relative aux nouvelles bouteilles de 50cl qui sont déjà sur le marché. « Après le divorce entre Coca Cola et le groupe Castel, on a lancé une tendance qui cadre avec l'ensemble de nos pays qui est de 50 cl. Et quand on produit une boisson gazeuse de 50 cl tout comme de 60 cl, le coût de production reste identique, et sur le marché, les boissons gazeuses de 50 cl sont vendues à un prix standard que nous respectons », a expliqué M. Amidou Konaté avant de préciser que

contrairement à tout ce qui circule sur les réseaux sociaux, ils n'ont pas diminué la quantité. « C'est une bouteille tendance. La bouteille 50 cl, c'est la bouteille tendance dans presque tous les pays et sur les marchés. Tout le monde peut l'observer », fait-il noter.

En termes de perspectives, la BB Lomé veut acquiescer de la compétitivité et surtout de la concentration sur le développement de l'entreprise, afin qu'elle réalise de nouvelles bonnes économiques. Elle entend aussi poursuivre son investissement engagé depuis l'an dernier afin de rénover l'usine de Kara et en faire un hub logistique.

Xavier AGBEVE

FAUNE : Le commerce illicite d'ivoire met en danger les éléphants d'Afrique

Les dernières évaluations mettent en évidence une diminution importante du nombre d'éléphants d'Afrique sur l'ensemble du continent. Le nombre d'éléphants de forêt d'Afrique a chuté de plus de 86% sur une période de plus de trente ans, tandis que la population d'éléphants de savane d'Afrique a diminué d'au moins 60% au cours des cinquante dernières années, selon les évaluations de la CITES. Les deux espèces ont subi la même déclinations depuis 2000 en raison d'une augmentation significative du braconnage, qui a atteint un pic en 2011, mais continue de menacer les populations.

La conversion continue de leurs habitats, principalement à des fins agricoles, entre autres utilisations des terres, constitue une autre menace importante pour les éléphants. Selon l'UICN, la population des éléphants d'Afrique est passée de 526 000 à 415 000 entre 2010 et 2019. Mais une autre espèce, appelée l'éléphant des forêts, vivant aussi sur le continent, s'avère encore plus fragile, du fait de la réduction voire de la perte de son habitat et le braconnage. Une étude internationale menée en Afrique centrale et publiée en 2013 a montré qu'entre 2002 et 2011, 62 % des populations se sont divisées et ont quantitativement diminué. Si cette vitesse de déclin perdure, ils pourraient disparaître du territoire d'ici à 2025. Malgré la tendance globale à la baisse des deux espèces d'éléphants d'Afrique, les évaluations mettent également en évidence l'impact positif des efforts de conservation. Les mesures de lutte contre le braconnage sur le terrain, associées à une législation plus favorable et à une planification de l'utilisation des terres visant à favoriser la coexistence entre l'homme et la faune, ont été essentielles aux succès de conservation des éléphants. En conséquence, certaines po-

pulations d'éléphants de forêt se sont stabilisées dans des aires de conservation adéquatement gérées, comme au Gabon et en République du Congo.

Le nombre d'éléphants de savane est également stable ou augmente depuis des décennies, en particulier dans l'aire de conservation transfrontalière Kavango-Zambèze, qui abrite la plus grande sous-population de cette espèce sur le continent. « Bien que les résultats de l'évaluation placent la population continentale d'éléphants de savane dans la catégorie 'En danger', il est important de garder à l'esprit qu'à l'échelle de certains sites, certaines sous-populations sont en plein essor. Pour cette raison, une grande prudence et des connaissances locales sont nécessaires lors de la traduction de ces résultats en politiques », a déclaré le Dr Dave Ballour, évaluateur des éléphants d'Afrique et membre du Groupe de spécialistes de la CSE-UICN sur les éléphants d'Afrique. Les ONG de défense des éléphants comme EAGLE Enforcement s'engagent dans des répressions contre les trafiquants de défenses d'éléphants en Afrique, d'autres ONG internationales de protection des espèces protégées en voie d'extinction font des recommandations : maintenir les forêts et

savanes, limiter voire interdire la chasse et lutter plus sévèrement encore contre le braconnage et le commerce illégal.

Suite au déclin de leurs populations depuis plusieurs décennies, en raison du braconnage pour l'ivoire et de la perte d'habitats, les éléphants d'Afrique sont classés « En danger critique d'extinction ». « Les éléphants d'Afrique jouent un rôle clé dans les écosystèmes et les économies, mais aussi dans notre imagination collective, partout dans le monde. Les nouvelles évaluations publiées aujourd'hui par la Liste rouge de l'UICN des deux espèces d'éléphants d'Afrique soulignent les pressions persistantes auxquelles sont confrontés ces animaux emblématiques », a déclaré le Dr Bruce Orlie, Directeur général de l'UICN. « Nous devons, de toute urgence, mettre un terme au braconnage et veiller à ce que suffisamment d'habitats conviviaux soient conservés pour les éléphants de forêt et de savane. Ces dernières années, plusieurs pays africains ont montré la voie à suivre, démontrant qu'inverser la tendance du déclin des éléphants est possible. Nous devons travailler ensemble pour que leur exemple puisse être suivi. »

En effet, les éléphants sont abattus illégalement pour leur viande, leur peau, mais aussi et surtout pour leur ivoire. Entre 20 000 et 30 000 éléphants sont ainsi tués par les braconniers chaque année en Afrique. Ce qui est grave, c'est l'existence de marchés domestiques de l'ivoire en Asie et en Afrique stimulant du coup la demande. Ces marchés sont, au moins en partie, alimentés par le commerce illé-

gal à l'origine de ce massacre des éléphants. La demande d'ivoire pour la fabrication d'objets de décoration, de bijoux et de bibelots est en train de pousser les éléphants au bord de l'extinction. Ainsi, d'importants réseaux criminels organisés sont impliqués dans le commerce illégal d'ivoire pour tirer profit de cette demande.

Il est donc important de réduire le commerce illégal, en surveillant les tendances du commerce illégal des produits d'éléphant, tout en menant des enquêtes pour mettre à jour des données sur les marchés domestiques d'ivoire et en soutenant les ONG qui luttent contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Aussi, renforcer les capacités dans les pays, en aidant des gouvernements des pays à produire des stratégies nationales et sous régionales de conservation des éléphants, sans oublier la cohabitation des éléphants avec les humains. L'inquiétude est grande pour les éléphants d'Afrique, du fait de la demande persistante d'ivoire et des pressions humaines croissantes sur les terres sauvages du continent. Parfois abattus pour leur viande et leur peau, ils attirent surtout la convoitise des réseaux criminels pour leurs défenses. Leurs longues incisives sont utilisées dans la fabrication d'objets de décoration et de bijoux.

Au Togo, depuis les années 90, la population d'éléphants a subi de la part des communautés riveraines, des pressions qui se traduisent surtout par l'envahissement du parc à des fins anthropiques. Mais les éléphants sont de retour. En février



dernier, un troupeau d'une centaine d'éléphants a été localisé à Korhangu dans le Nord-est de la région des Savanes. Une équipe de forestiers suivra leur progression.

Un cadre forestier se dit aux Anges, lorsqu'il s'écrite : « une très, très bonne nouvelle », selon lui, indiquant : « après des milliards investis depuis 1994 à travers plusieurs projets dont le dernier est le Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées au Togo (PRAPT) financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement togolais, je crois que c'est une des rares fois qu'un résultat un tel nombre ».

Pourtant, ces éléphants restent menacés au Togo. Et, le dernier inventaire estime leur nombre à 182 au Togo, selon le rapport du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). A part le commerce illégitime d'ivoire, il faut réduire les conflits hommes/éléphants, à la coexistence durable des pachydermes avec les communautés locales et à la création d'entreprises de biodiversité.

EAGLE-Togo



PROTECTION DE LA FAUNE

Quatre trafiquants de défenses d'éléphants déposés en prison

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTIDR) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprétaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illégaux, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

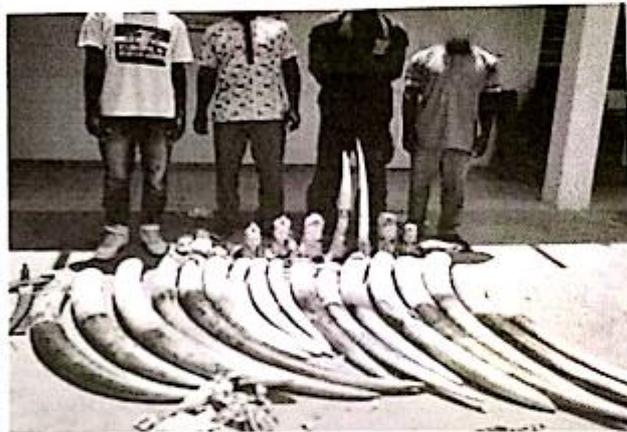
Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les listes togolaises portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TEVI Lue, le chef du groupe, Ahoi DZOKPE, OUIRO-KIPASSE Nani et TSALI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être défilés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept

grosses défenses d'éléphants



qu'ils ont soigneusement dissimulés dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu de stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites pointes d'ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illégitime d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illégitime des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies

de défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illégitime des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies

de défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illégitime des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau de trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est lié à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

La rédaction

La Manchette

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

INTER/NATION

Sénégal/Syndrôme du 3^e mandat :

Macky Sall sur les traces d'Alassane Ouattara

Le Président Macky Sall anticipe le fou depuis sa victoire de brigueur une 3^e mandat au Sénégal. Une perspective qui fait peser de lourds nuages sur ce pays d'Afrique de l'ouest dont les élections présidentielles étaient des exemples de démocratie. Depuis Macky Sall tend la situation politique par sa volonté désarmante affichée de brigueur un 3^e mandat. Il explique dans le journal français L'Express pourquoi il peut candidater encore.

Macky Sall laisse tomber le masque après usé sur ses intentions de brigueur un troisième mandat présidentiel. Questionné par le journal L'Express, Macky Sall déclare que : « Cette

question m'a été posée des dizaines de fois. Dans mon camp, les gens se sont déjà positionnés pour m'investir comme candidat. Je n'ai pas encore apporté ma réponse. J'ai un agenda, un travail à faire. Le moment venu, je leurai savoir ma position, d'accord » mes partisans, écoute à la population sénégalaise. »

Une réponse savamment dosée et qui alimente encore la confusion. Mais, le président Macky Sall n'a pas bien loupé dans ses projections. Comme le président ivoirien, Alassane Ouattara, il a désormais son interprétation à lui de la Constitution sénégalaise. Là où l'opposition et la société civile promettent de se dresser contre lui, Macky Sall

explique clairement qu'il ne fait que prendre son temps, sinon la loi lui permet d'être encore candidat.

« Sur le plan juridique, le débat est tranché depuis longtemps. J'ai été élu en 2012 pour un mandat de sept ans. En 2018, j'ai proposé le passage au quadriennal et suggéré d'appliquer cette réduction à mon mandat en cours. Avant de soumettre ce choix au référendum, nous avons consulté le Conseil constitutionnel. Ce dernier a estimé que mon premier mandat était irréversible et donc qu'il était hors de portée de la réforme. La question juridique est donc réglée », déclare Macky Sall qui ajoute :



« Maintenant, dois-je me porter candidat pour un troisième mandat ou non ? C'est un débat politique, je l'admets ». C'est exactement le même processus utilisé par Alassane Ouattara pour se porter candidat en 2020 en Côte d'Ivoire. Macky

Sall comme Ouattara estime que seule leur volonté compte sur la question du 3^e mandat et que juridiquement, cela leur est permis. Au Sénégal, cette interview clarifie les choses et les batailles politiques prouvent s'intensifier. arikmag

Quatre trafiquants arrêtés avec plus de cent-soixante kilogrammes de défenses d'éléphants et déposés

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprêtaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.



ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant consciencieusement la corruption.

Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus continuent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se lancer au commerce illicite international. « Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient élaborées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo », a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau du trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des Etats. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est lié à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine. (EAGLE-Togo MARS2023)

Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TEVI Luc, le chef du groupe, Abel OZOKPE, QURO-KPASSE Nazif et TSALI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déférés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA. Aussi, l'article 761 du nouveau code

pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui déduit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à ornières. Une perquisition au lieu de stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver

aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées nationales, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légitime. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une certaine d'éléphants, le problème

du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des trophées. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire.

Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2018. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, « tout cela

Le Changement N°623 du Jeudi 23 Mars 2023

00000000_01_02

Société

Trafic et commercialisation d'espèces fauniques protégées :

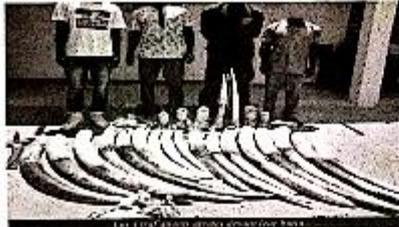
Quatre trafiquants arrêtés avec plus de cent-soixante kilogrammes de défenses d'éléphants et déposés

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par la Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprêtaient à conduire la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de léopard dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TEVI Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSÉ Nazif et TSAU Kaffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son



volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu de stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphant, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peau de léopard, cinquante un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en

contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le trafic illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire.

Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants

d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, " tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption.

Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cochant toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinc-

tion et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. " Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo ", a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau de trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'élargir le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est liée à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

EAGLE-Togo

Togo :

Emmanuel Adebayor annonce fin de sa carrière

L'international togolais Emmanuel Shéyi Adebayor officialise la fin de sa carrière sportive. Lundi 20 mars dernier, l'ancien capitaine des Éperviers du Togo contre toute attente a annoncé vouloir mettre fin à sa carrière. Ceci par le biais d'une vidéo publiée sur ses comptes sociaux.

Le natif de Kadjivinkopé (39 ans) a fait part de sa décision de se retirer de la vie de footballeur professionnel. Emmanuel Shéyi Adebayor a pris cette décision plus de trois (3) ans après sa dernière aventure en Europe.

L'attaquant togolais aura notamment porté les couleurs de Monaco, Arsenal, Manchester City, Tottenham ou du Real Madrid. " Avec



des hauts et des bas, ma carrière d'athlète professionnel a été une aventure incroyable. Merci à mes fans d'avoir été là à chaque étape. Je suis très reconnaissant pour tout ce que j'ai vécu et j'ai hâte de voir ce qui m'attend ", a écrit l'homme aux 66 sélections avec les Éperviers du Togo (29 buts).

Ballon d'or africain de 2008, Emmanuel Adebayor a participé à près de 600

matchs professionnels. Il a marqué plus de 200 buts (toutes compétitions confondues). Finaliste de la Ligue des champions 2004 avec Monaco, il a remporté la Coupe du Roi avec le Real et disputé la Coupe du monde 2006 en Allemagne avec son pays. Le joueur a fait un parcours de combattant.

Appelé souvent Vodoua ou Pays, l'homme dont la carrière footballistique a été une réussite garde toujours la tête haute. Pour lui, seul un travail bien fait libère l'homme.

ELDM

SOCIÉTÉ

**Commerce illicite des pièces d'espèces protégées :
Les croyances de la médecine chinoise donnent l'ampleur au trafic**

La vente et l'achat d'espèces végétales et animales, que ce soit sous forme de dérivés tels que les os, la viande et la peau sont réglementés par les lois nationales ou internationales. Mais, l'utilisation des peaux et pièces d'animaux sauvages, surtout protégés, pour la fabrication de remèdes traditionnels alimenter un trafic illégal et met en péril les espèces les plus précieuses.

Cet immense marché noir des pièces d'espèces en voie d'extinction constitue une des menaces de la dégradation de la biodiversité, du coup, du déclin de nombreuses espèces terrestres, aquatiques et végétales.

Outre le fait de mettre en danger l'écosystème, le commerce illicite des pièces d'animaux sauvages protégés dénie des populations de lions, de pangolins, de rhinocéros, de léopards, de servals, de girafes et même de



zèbres. L'Afrique de l'Ouest est en passe de devenir une zone de transit pour les produits d'espèces sauvages en provenance de l'Afrique centrale et en même temps, une zone source pour plusieurs espèces de flore et de faune sauvages.

Cornes de rhinocéros et écailles de pangolin, peaux et griffes de lions réduites en poudre pour traiter le cancer, bile d'ours contre les problèmes de foie, ou encore liqueur d'os de tigre donnent force et vigueur... Les exemples de remèdes de la médecine traditionnelle chinoise

concoctés avec des parties d'animaux sont nombreux.

En effet, dans la tradition chinoise, le fauve représente force, énergie et vigueur. Les produits dérivés de férovinaux sont donc consommés pour leurs vertus énergisantes. Un produit très connu popularisé : la liqueur de tigre, un breuvage obtenu à partir de corps de tigres, décomposés dans des fûts d'alcool. Les oses du capri (os, peaux et griffes) sont également récupérés pour être vendus.

Le marché illicite des pièces du tigre sauvage existe encore, avec cette idée, très

ancrée dans la culture chinoise, que les produits prélevés directement dans la nature ont de plus puissantes vertus thérapeutiques. En novembre 2018, un abattoir clandestin de tigres a même été découvert à Nagou, en République tchèque.

Le litot est de plus en plus braconné pour sa peau, des griffes et des os. L'utilisation de ses dents et parties génitales en médecine traditionnelle chinoise, tout comme pour des rituels vaudous, est en train de disparaître. S'ajoute à cela la réduction de leur habitat.

On donne plus de valeur aux dents, aux yeux ou aux os de tigre censés soulager l'arthrite et les rhumatismes selon les croyances de la médecine chinoise traditionnelle. Le commerce de produits issus du tigre ou du rhinocéros s'était brièvement interrompu en Chine avant de reprendre de plus belle fin 2018.

Finalement, l'Afrique compte aujourd'hui davantage de lions en captivité qu'à l'état sauvage. Et pourtant les prélèvements dans la nature s'intensifient encore, notamment parce que les chasseurs de trophées sont plus intéressés par les animaux libres que ceux élevés en captivité.

Au Togo, la lutte contre la criminalité faunique a pris une nouvelle dimension avec l'arrestation des nommés YEKPON Lucien et BAKO Marc, pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages.

Même si les peaux soviées, ne proviennent pas de la faune et des réserves de Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'espèces de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui dénie ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales, à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Rappelons que le braconnage commercial n'est que l'une des menaces qui pèsent sur la faune sauvage. À côté de ça, le développement constant des populations humaines grignote chaque année un peu plus les habitats naturels des autres espèces.

La déforestation, pour l'agriculture ou l'habitation, entraîne la disparition des forêts de toutes sortes où résident pourtant une quantité colossale d'espèces. Et puisque l'espace vital de la faune sauvage se rétrécit, les animaux sont amenés à s'approcher un peu plus près des hommes mais la cohabitation est bien souvent difficile.

Pour ce nombreux produits dérivés de la faune sauvage, la demande est motivée par des traditions, dont beaucoup n'ont aucun fondement scientifique. L'éducation du public sur l'importance des animaux et le poids de la désinformation pourrait contribuer à réduire cette demande, et à freiner le cœur de l'industrie du braconnage.

EAGLE-Togo/juin/2023

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

ELECTIONS REGIONALES 2023

Pour une parfaite
organisation et une
reussite totale des
elections Régionales
2023 au Togo.

Mobilisons nous

SOCIÉTÉ

FESMA :

Kara donne le ton de la 2ème édition

Comme annoncé au lancement du Festival International de la Marmite (FESMA), la 2ème édition s'élargit à toutes les régions du Togo. Une démarche inclusive dont le bal a été ouvert les 17 et 18 mars 2023 dans la ville de Kara.



C'est le Palais des Congrès de cette ville qui a abrité la première étape de ce festival culinaire. Un rendez-vous qui s'est déroulé autour des discussions placées sous le thème : " Cuisine et O'fam dans le monde : quelle synergie pour atteindre les objectifs ? ". Au programme de ce festi-

val, l'édition 2023 offrira un cadre à la réflexion sur les nouveaux paradigmes à adopter ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour changer le système mondial d'alimentation et d'agriculture pour combattre la faim dans le monde. L'étape de Kara a été meublée par plusieurs activités à savoir la foire culinaire

et expositions ouvertes au grand public, un salon de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et un colloque qui a permis de rassembler différents acteurs de la chaîne agricole et des universitaires. Outre ces activités, des conférences-débats et un buffet de dégustation des mets de la région de la Kara étaient également au cœur de l'événement.

Pour Jean-Paul Agboh-Ahouévi, Directeur Général de l'ocus Yakou et Commissaire du FESMA, cette tournée traduit la volonté d'une démarche inclusive de

l'organisation et répond également à la demande de plusieurs associations qui sont de plus en plus préoccupées par la question de la promotion du "consommer local" et de la cuisine saine ainsi que de la filière bio.

Rappelons que la deuxième édition du FESMA se tiendra du 26 avril au 7 mai 2023 au Centre togolais des Expositions et Foires (CETEF), autour du thème : " Cuisine et ODD : repenser la culture, le partage et la consommation des aliments ".

BLOM

Trafic et commercialisation d'espèces fauniques protégées : Quatre trafiquants arrêtés avec plus de cent-soixante kilogrammes de défenses d'éléphants et déposés

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec l'EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprêtaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants, deux petites pointes d'ivoire, trois statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de léopard dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales réglementairement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces

Nassou Ouedji - N°13 du 20 Mars 2023

sauvages, les ramisés TEV LUT, le chef du groupe, Abel DZOKPE, CURCHAFASSE Nout et YSAU Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui devient ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition ou code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illicite, ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu du stockage et l'habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de léopard, dix-neuf morceaux de peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules supposées de celles humaines et un crâne de phacochère. La per-



quisition des mandibules des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal réglementairement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées nationales, s'achèvent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du

Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoires. Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées durant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement. L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, car pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, " tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte en combattant sérieusement la corrup-

tion. Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, une seule détermination à suffire que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. " Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient donc impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo ", a-t-il déclaré. Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau de trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune et de flore sauvages protégées au Togo, est lié à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

EAGLE-Togo

ACTUALITE

INTERVIEW/ TCHEYI P e a . c d a e e

U e a f a i e

EAGLE-Togo, une ONG internationale qui s'active dans l'application de la loi et de la corruption sur la protection des espèces en voie d'extinction fait son bonhomme de chemin. Au Togo, l'ONG établie depuis quelques années multiplie ses activités à l'intérieur du pays tout en ayant une bonne collaboration avec les autorités du pays. Le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, dans une interview a expliqué de long en large, les activités de l'ONG et ses perspectives. Lisons plutôt !

1- Bonjour ! Vous êtes le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, une ONG internationale de protection des espèces en voie d'extinction. Votre ONG EAGLE-Togo a commencé à intervenir au Togo depuis quelle année ?

Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo : « Merci pour la question, Monsieur le journaliste et pour commencer, permettez que je dise d'abord un peu sur ce que c'est qu'EAGLE. EAGLE c'est une dénomination en anglais qui veut dire "Eco Activists for Governance and Law Enforcement". Et en français on dirait simplement les activistes écologiques pour la gouvernance et l'application de la loi. En fait, pour revenir à la question, EAGLE est une ONG présente au Togo depuis 2013 et spécialisée dans la mise en application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption. Et nous collaborons depuis lors sur le terrain avec différents acteurs impliqués dans cette lutte. »

Qu'est-ce qui a été l'effet incitateur, vous amenant à vouloir vous implanter au Togo et en Afrique en général ?

Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo : « EAGLE est un grand réseau qui est présent dans pratiquement neuf pays de l'Afrique de l'Est et du Centre. Le modèle EAGLE a commencé en 2003 au Cameroun suite à un constat amer. Il y avait une application de la loi sur la faune ; et ce n'était pas un cas rare. C'était pareil dans tous les pays où EAGLE a commencé la réplique du modèle camerounais. Les lois existent mais les trafiquants sont bien connectés et riches car, usant de la corruption pour faire taire la loi. Ainsi, le Togo n'était pas du reste dans ce constat, et il faut le souligner, le Togo était pendant longtemps tité dans plusieurs rapports comme étant une plaque tournante du trafic illégal

des espèces de faunes protégées. Le Togo n'est pas un pays de forêts certes, mais l'existence de son port en eau profonde fait de lui un pôle de transit en matière de trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. »

Quelles sont vos domaines d'action et d'activités ?

Coordinateur national par intérim d'EAGLE Togo : « Nous avons comme domaine d'action, seulement l'application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption, tout en s'attaquant aux véritables problèmes et se focalisant sur des résultats clairs et mesurables. Pour y arriver, EAGLE a développé un modèle innovant à travers un programme d'activités que sont :

- les investigations pour rassembler les preuves du trafic illégal,
- les opérations d'arrestations avec les autorités une fois les preuves rassemblées,
- les assistances juridiques dans les procédures administratives relatives aux poursuites pénales des cas découverts des opérations. Une équipe de juristes suit la procédure judiciaire jusqu'au suivi des détenus purgeant leurs peines en prison. Donc, nous sommes présents à tous les niveaux pour s'assurer de la bonne gouvernance, l'application de la loi de manière légale.
- Et pour finir, les activités médiatiques sont actives pour maximiser ou optimiser l'effet dissuasif de nos résultats sur la criminalité environnementale par la sensibilisation du public. Les arrestations et les poursuites ou condamnations sont diffusées à la radio, dans les journaux, à la télévision et sur internet. »

Comment se passe la collaboration avec les autorités togolaises et à quel niveau EAGLE-Togo intervient ?

Coordinateur national par

intérim d'EAGLE-Togo : « J'aime bien cette question dans la mesure où nous collaborons très bien sur le terrain avec les autorités.

EAGLE dans sa stratégie n'apporte qu'un appui technique au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Nous, au niveau gouvernemental, les acteurs



d'application de la loi avec lesquels nous collaborons sont les trois ministères : l'Environnement, Sécurité et la Justice. Pour ce qui concerne le Ministère de l'Environnement, nous travaillons avec les services techniques qui sont la Direction des Ressources Forestières et l'Inspection des Ressources Forestières. S'agissant du Ministère de la sécurité, c'est spécialement avec la Gendarmerie et la police judiciaire. Nous collaborons de manière serrée avec l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDBI) et le BCN/INTERPOL- Lomé. Par ailleurs, en lien du Ministère de la Justice, nous travaillons plus avec le Parquet, mais également le Conseil Supérieur de la Magistrature. Nous travaillons aussi avec la société civile; les ONG constituent des sources

qu'elle soit animale ou végétale, on parle soit d'espèces intégralement protégées, soit d'espèces partiellement protégées. Les espèces intégralement protégées sont celles soustraites à tout prélèvement, sauf pour des raisons scientifiques. Elles sont classées en annexe I de la convention CITES à laquelle le Togo est partie. Les espèces partiellement protégées par contre sont celles dont le régime de prélèvement est étroitement limité et dont les permis d'exploitation fixent le nombre d'individus à prélever. Ces espèces sont classées en annexe II de la CITES. Le commerce est formellement interdit pour toute espèce de l'annexe I, mais réglementé pour celles de l'annexe II. »

Depuis que vous avez commencé vos activités au Togo, si on veut parler de bilan de vos

institutions financières. »

institutions financières. »

institutions financières. »

institutions financières. »

Quelles sont vos perspectives pour la protection des espèces au Togo ?

Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo : « Nous sommes loin d'arriver à l'arrêt du trafic d'espèces de faune sauvage protégées, mais notre vision est de continuer par mener des actions qui vont considérablement contribuer à une prise de conscience générale pour bâtir une coopération contre le trafic illégal des espèces sauvages. Il y a nécessité en tant qu'acteur de lutte contre la criminalité faunique, de redoubler de vigilance pour une riposte efficace contre le fait que le Togo continue d'être victime de trafic international de produits d'espèces fauniques protégées.

Il nous faut des plaidoyers auprès du gouvernement pour qu'une politique pénale soit définie en matière de répression des infractions liées à la criminalité faunique afin de rendre beaucoup plus dissuasive dans l'application. A ce prix, la demande en produits illégaux de la faune sauvage sera réduite. »

Nicolas Koffigan E. ADIGBLI

Togo / SP-EAU Une approche de solutions en matière d'accès à l'eau potable

L'une des préoccupations majeures des autorités du pays demeure l'épineux problème lié à l'accès à l'eau potable. Depuis plusieurs années, cette situation a amené le gouvernement à prendre des initiatives pour le bien-être des populations.

Parmi les approches de solutions figure en bonne place, la création par les pouvoirs publics de la SP-EAU (Société de Patrimoine Eau potable et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain) une société qui a pour mission de

contribuer financièrement et techniquement à l'accès à l'eau potable en zone urbaine et semi-urbaine.

La création de cette société par le gouvernement s'inscrit dans un cadre de pouvoir offrir de l'eau potable dans le pays suffisamment accessible et à un coût réduit.

La mission assignée également à la SP-EAU est de rechercher le financement et gérer les investissements en

participant à la bonne faisabilité technique des ouvrages nécessaires.

La SP-EAU se charge aussi de l'assainissement collectif des eaux usées en milieu urbain et semi-urbain. Elle a piloté et exécuté pour la période de 2013 à 2022, plusieurs projets majeurs entre autres le Projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable dans la ville de Lomé, le Projet d'Alimentation en Eau Potable des centres semi-

urbain du Togo, le Programme National de Développement Eau/AFD (2020-2024) et le Projet d'Eau et d'Assainissement au Togo.

Rappelons que la SP-EAU a été créée par décret 2011-130/PR du 03 août 2011 dans le cadre de la réforme du secteur de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées domestiques.

ANTAROU



PROTECTION DE LA FAUNE

Quatre trafiquants de défenses d'éléphants déposés en prison

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprétaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoires, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TEVI Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSE Nazif et TSALI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept

grosses défenses d'éléphants



qu'ils ont soigneusement dissimulés dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu du stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies

fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, « tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption

Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. « Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo », a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau du trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est liée à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

La rédaction

La Manchette

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

SOCIÉTÉ

Criminalité environnementale : Plus de 100 millions de requins tués l'an, 4000 éléphants braconnés en Afrique chaque année, l'hécatombe !

La criminalité environnementale progresse, notamment celle liée au trafic d'espèces sauvages et de bois, représentant la quatrième source de revenus criminels, après les stupéfiants, le cannabis et la traite d'êtres humains. World Wildlife Fund soutient que plus de 4000 éléphants sont braconnés en Afrique, uniquement pour leur ivoire. Et, les estimations indiquent que plus de 100 millions de requins sont tués chaque année, soit plus de 3 requins massacrés chaque seconde en moyenne. Un nombre incroyable !

Ce génocide animal rythme avec l'extinction des espèces animales protégées. En effet, quelques 17 espèces dont les éléphants et les requins, comme tout d'autres, sont tués et vendus pour leur viande, leur aileron, leur ivoire, pour fabriquer des meubles ou des instruments de musique, servir d'animaux de compagnie ou enrichir une collection.

Selon l'UICN, environ 60 % des requins sont actuellement en danger d'extinction. Un bien mauvais présage pour les océans car la disparition de ces prédateurs dès qu'ils naissent tout au haut de la chaîne alimentaire aurait de lourdes consé-



De l'ivoire en Afrique

quences pour les écosystèmes marins.

En novembre dernier, les États du monde ont été conviés à se prononcer, sur proposition mexicaine, sur l'inscription des requins-taupes à l'annexe II de la CITES, la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction. Dans cette nouvelle liste rouge, six espèces sont classées en "danger critique", dont trois pour la première fois. Les requins se retrouvent menacés d'extinction, victimes de l'appât humain pour leur chair et leurs ailerons.

Les requins tout comme les éléphants souffrent partiellement de la destruction de leur habitat naturel, du braconnage et de la surpêche qui les privent de centaines de ses

sources de nourriture. L'aménagement des littoraux par l'homme, la pollution marine et les techniques de pêche destructives ont tous des incidences sur les habitats naturels marins dont dépend la survie des populations de requins. Sojoute également le changement climatique auquel nous devons d'importantes transformations qui modifient déjà la distribution de l'espèce et de ses proies. Il n'y a pas que pour sa chair que le requin blanc est chassé à travers la planète. Son foie est également utilisé pour faire de l'huile, sa peau est transformée en cuir qui donnera chaussures, sacs ou portefeuilles, et ses dents sont vendues aux touristes sous forme de colliers.

Les éléphants sont également

abattus dans certaines parties de l'Afrique, pour garder la taille des troupeaux gaurale et contenue dans les réserves. Le nombre d'abattages annuels, dans le cadre d'une politique délibérée, varie d'une année à l'autre, mais dépasse probablement 500 par an.

Par exemple, un bras de fer subsiste entre quelques pays africains et la CITES sur la décision ou non de la reprise du commerce de l'ivoire. Ceux d'Afrique australe dont le Zimbabwe, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud, veulent avoir l'autorisation pour vendre leurs stocks d'ivoire pour financer leurs politiques de conservation des espèces protégées en voie d'extinction. Ce que la trentaine d'autres pays de la coalition pour l'éléphant d'Afrique ne veut du tout pas entendre et exige la plus stricte interdiction du commerce de l'ivoire à tous les États du continent.

En 2021, la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui évalue les probabilités de survie des espèces, a fait passer l'éléphant de savane qui vit en Afrique australe, du statut de "vulnérable" à

celui de "en danger d'extinction". L'éléphant de forêt, dont l'aire de répartition couvre la bande sahélienne et le bassin du Congo, a lui, été classé "en danger critique d'extinction".

Au Togo, la population d'éléphants a subi dans les années 90, des pressions qui se sont traduites par l'enlèvement des parcs animaliers à des fins anthropiques, mettant en mal les rapports entre les éléphants et les hommes. Néanmoins, il y'a des éléphants qui vivent dans le parc de Fazao Malfakassa et d'autres à Djandé. Ceux de Djandé ne vivent pas dans leur milieu naturel.

Pourtant, des séances de sensibilisation sur la protection des espèces en voie d'extinction dont l'éléphant et le requin sont souvent faites. Aussi, les autorités avaient suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

Même les organisations internationales, dont EAGLE-Togo, appellent les autorités dans la protection des espèces protégées en voie d'extinction. C'est donc cet ordre que cinq trafiquants avaient été arrêtés au moment où ils s'apprêtaient à évacuer deux grosses défenses d'éléphant, les 26 et 27 août 2022 à Sokodé. A Lomé, trois trafiquants ont été également arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant le 12 novembre 2022, dans un quartier périphérique de la capitale.

Stopper l'hécatombe des requins et d'éléphants très prisés dans la médecine asiatique pour leurs soi-disant vertus aphrodisiaques, reste une équation. Certes, les pays dont le Togo, disposent des textes qui sanctionnent les trafiquants d'espèces protégées, mais le commerce illégal des pièces des espèces en voie d'extinction prend toujours de l'ampleur.

EAGLE-Togo/JAN/2023



OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**Encore plus
proche de VOUS !!!**

**UNE NOUVELLE DIVISION DU
CADASTRE À TSEVIE-DAVIE
NON LOIN DU PÉAGE**

pour les dossiers des préfectures
de **Zio**, de **l'Avé**, de **Yoto**, de
Vo et du **Bas-Mono**



TSEVIE-DAVIE
non loin
du péage

92 69 30 47
79 70 51 10

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

CANAL OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

NOMMA ONDRI - N°107 du 30 Janvier 2023

Q a a

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'approprièrent à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.



Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lamé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les

nommés TEBI Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSÉ Nazif et TSALI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect

sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Deux un premier temps, les trafiquants pour la transaction illicite, ont aussi sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu du stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de leopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal illégalement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisis ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays



est légion. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le trafic illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire. Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, « tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption

Selon le Coordinateur national par interim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que

malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées menacés d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo », a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau du trafic d'ivoire est toujours actif d'ailleurs pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est lié à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

La SGI-T

Suite de la page 4

investisseurs et des partenaires seront également organisés.

La SGI Togo a pour mission d'intermédiation entre les agents économiques disposant d'une capacité de financement et ceux ayant un besoin de financement en vue de l'accroissement de la richesse des actionnaires, les investisseurs et institutionnels ainsi que le développement économique des agents en général et des entreprises en particulier.



Créée le 4 décembre 1996 sous la forme juridique d'une

société anonyme, la SGI Togo est la première société de gestion de droit togolais

agréée par l'autorité des marchés financiers de l'UEMOA pour les métiers

liés aux marchés financiers et aux opérations sur le capital des entreprises. Elle mène ses activités depuis 1998 sous l'agrément de l'AMF-UEMOA et dispose aujourd'hui d'un capital de 1,680 milliards de FCFA.

La SGI-Togo exerce dans diverses activités, dont les principales sont le conseil en placements, le courtage ou la négociation en valeurs mobilières, la gestion de portefeuille, la tenue de compte et conservation des titres, ainsi que l'ingénierie financière.

La Rédaction

Trafic et braconnage

Qui pour sauver le pangolin d'extinction ?

Le pangolin, mammifère originaire d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, est l'objet d'un trafic de grande ampleur pour les prétendues vertus de ses écailles. Recherché pour sa viande, aux vertus supposées curatives et ses écailles en kératine, semble-t-il, à une valeur médicinale, le pangolin est l'animal le plus braconné du monde. Et si rien n'est fait pour le protéger, le pangolin pourrait bien connaître le même sort que les dinosaures et autres espèces qui ont définitivement disparu de la planète.

La journée mondiale du pangolin célébrée en février de chaque année, est une nierte sur le sort de cet animal. Le trafic d'animaux rapporte gros sur les marchés et certaines espèces se trouvent ainsi sérieusement menacées de disparition. Le pangolin est sur le point de disparaître de notre planète, mais il est encore temps d'agir si nous voulons la sauver de cette mort silencieuse. a déclaré Mark Holberg, responsable des campagnes du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW).

Selon l'Organisation mondiale pour la conservation de la nature (Omnivores), le pangolin est un symbole d'un statut social élevé. Malgré l'interdiction de leur commerce par le droit international, le trafic de ces animaux dont le pangolin continue et les espèces menacées rejoignent le marché de la rue.

Le trafic, plutôt centré en Asie est à présent intense en Afrique. D'après une étude de la Société pour la biologie de la conservation, depuis 2017 entre 400.000 et 2.000.000 pangolins sont chassés chaque année dans les forêts de l'Afrique Centrale.

Aussi, le Kenya est une plaque tournante du trafic continental du pangolin. Des espèces en provenance du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Bénégel. Environ 120 000 kilogrammes de pangolins ont été exportés d'Afrique entre 2010 et 2014 selon les responsables des musées de ce pays. Les cas que nous avons vus dans un passé récent comprennent une belle valise dont on s'attend à ce qu'elle contienne des costumes, des vêtements et des robes et pourtant elle est pleine d'écailles de pangolin. Nous avons

également été témoins d'un cas où un conteneur prêt à être expédié contenait des pangolins, congelés, morts, mais des pangolins entiers. », a expliqué Bernard Agwanda, chercheur scientifique aux Musées nationaux du Kenya. Depuis 2021, le Kenya a enregistré 20 cas de saisies de pangolins dans les aéroports. L'image de l'anormal a été mise à mal par le coronavirus.

Récemment, en 2020, il y a eu un rapport selon lequel les pangolins ont contracté un virus qui serait à l'origine du COVID-19 et cela a changé l'opinion des gens sur les pangolins. Si nous ne faisons pas de recherches et ne comprenons pas le contexte de ces histoires, nous sommes incapables de combattre ces rumeurs autour des pangolins et cela pourrait aggraver la menace qui pèse sur eux. Nous risquons donc de perdre des pangolins plus rapidement que prévu si nous ne supprimons pas les mythes par des faits », a-t-il précisé.

Au Togo, bien que l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code, le trafic de pangolin et de ses écailles s'effectue par le port autonome de Lomé, une plaque tournante de trafic des espèces protégées.

L'espèce est essentiellement détruite pour sa viande, à qui on donnerait une vertu médicinale et magique. Dans la région des plateaux, lorsque quelqu'un est malade ou qu'un enfant a une forte fièvre, on brûle les écailles du pangolin dans le feu, car la fumée qui sort de cette



brûlure des écailles est censée éloigner les mauvais esprits et guérir le malade.

A part qu'on détruit le pangolin pour sa viande, l'espèce est également détruite pour ses écailles. Selon les traditionnelles, cela fait fuir de la maison les mauvais esprits et attire des bons génies.

Les trafics en vigueur, nuisent le trafic des espèces sauvages protégées. Mais, il y a une ambiguïté dans l'application des lois. Pour preuve, la loi CITES n'a toujours pas encore été adoptée. Selon le texte de classification des espèces au Togo, le pangolin est dans la classe B signifiant qu'il est partiellement protégé, alors qu'à la CITES, le pangolin est à l'annexe I depuis 2016, ce qui veut dire que l'espèce est dangereusement menacée d'extinction, d'où l'obligation de sa protection intégrale. Pour donc sauver l'espèce, il faut adapter la loi CITES au Togo et ses textes d'application.

En juillet 2017, une saisie de trois tonnes d'écailles de pangolin a été réalisée en Côte d'Ivoire.

Les trafiquants avaient en leur possession près de trois impressionnantes tonnes d'écailles de Pangolins venant des forêts ivoiriennes mais également d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment de la Guinée Conakry et de la Libéria. D'après le Réseau EAGLE-Côte d'Ivoire, c'est

plus de 1000 pangolins qui ont été tués pour pouvoir réunir ses 3000 kg.

Pourtant, le pangolin joue un rôle important dans la biodiversité et est un élément essentiel de la chaîne alimentaire tout en contribuant à l'équilibre de l'écosystème. Mais cela n'incite en rien les trafiquants qui continuent d'appauvrir la biodiversité mondiale.

La Chine et le Vietnam sont les demandeurs d'écailles de pangolins, car elles sont réputées agir sur l'arthrite, les ulcères, les rumeurs et les douleurs menstruelles – des vertus jamais établies scientifiquement. Bien qu'en 2020, Pékin ait interdit le commerce et la consommation d'animaux sauvages et retire les ingrédients issus du pangolin de la liste officielle de sa pharmacopée, la douane Chinoise a encore saisi deux tonnes d'écailles en juillet 2022. Le mois suivant, Hong Kong, plaque tournante du commerce international des espèces animales menacées, a de son côté fait du trafic d'animaux sauvages un crime organisé.

Si depuis une dizaine d'années l'Asie a cessé d'être la principale source d'approvisionnement du pangolin en raison du déclin de ses effectifs, l'Afrique et principalement le Nigeria, le Cameroun, la Guinée et le Libéria en sont devenus les premiers fournisseurs, selon l'Office

des Nations unies contre la drogue et le crime.

Selon l'Agence des États-Unis pour le développement international, entre 650 000 et 8,5 millions de pangolins ont été arrachés à leur environnement entre 2009 et 2020 dans toute l'Afrique de l'Ouest. Malgré les efforts investis au niveau international pour renforcer la protection des pangolins, les dernières études d'IFAW montrent que le volume et le nombre de saisies de pangolin ont augmenté dans le monde entier.

Les principaux pays d'origine et de transit sont désormais le Nigeria, le Cameroun, la RDC et l'Angola, qui detournent l'Indonésie et la Malaisie. Ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg, car d'après l'rapport, les autorités ne parviennent à mettre la main que sur 10 à 20 % du trafic.

Des efforts doivent encore être fournis sur le marché pour réduire la demande de produits issus du pangolin, particulièrement en Chine, à Hong Kong et au Vietnam. De même, plusieurs pays en Afrique doivent s'armer d'un arsenal législatif pour protéger l'espèce, et les pays d'origine de transit et de destination du trafic doivent coopérer au niveau régional pour faire tomber les poursuivants de la contrebande. [RACI.F-Togo/mnz/2023]

Pour vos annonces et publicités, veuillez nous contacter sur le 90118788

Le commerce des animaux sauvages

La vente et l'achat d'espèces végétales et animales, que ce soit sous forme de dérivés tels que les os, la viande et la peau sont réglementés par les lois nationales ou internationales. Mais, l'utilisation des peaux et pièces d'animaux sauvages, surtout protégés, pour la fabrication de remèdes traditionnels alimentaires ou trafic illégal et met en péril les espèces les plus prisées.

Cet immense marché noir des pièces d'espèces en voie d'extinction constitue une des menaces de la biodiversité. Au coup, du décès de nombreuses espèces terrestres, aquatiques et végétales. Outre le fait de mettre en danger l'écosystème, le commerce illégal des pièces d'animaux sauvages protège des populations de lions, de pangolins, de rhinocéros, de léopards, de servals, de gazelles et même de zèbres. L'Afrique de l'Ouest est en passe de devenir une zone de transit pour les produits d'espèces sauvages en provenance de l'Afrique centrale et en même temps, une zone source pour plusieurs espèces de flore et de faune sauvages.

Carreaux de rhinocéros et écailles de pangolin, peau et griffes de lions réduites en poudre pour traiter le cancer, bile d'ours contre les problèmes de foie, au encore liqueur d'os de tigre donnant force et vigueur... Les exemples de remèdes de la médecine traditionnelle chinoise concoctés avec des parties d'animaux sont nombreux.

En effet, dans la tradition chinoise, le fauve représente force, énergie et vigueur. Les produits dérivés de l'animal sont donc consommés pour leurs vertus énergisantes. Un produit s'est alors popularisé : la liqueur de tigre, un breuvage obtenu à partir de corps de tigres, décomposés dans des filts d'alcool. Les restes du corps (os, peau et griffes) sont également récupérés pour être vendus.

Le marché illégal des pièces du tigre sauvage existe encore, avec cette idée, très ancrée dans la culture chinoise, que les produits prélevés directement dans la nature ont de plus puissantes vertus thérapeutiques. En novembre 2018, un

abattoir clandestin de tigres a même été découvert à Prague, en République tchèque.

Le lion est de plus en plus braconné pour ses poils, des griffes et des os. L'utilisation de ses dents et parties dentales en médecine traditionnelle chinoise, tout comme pour des rituels vendus, est aussi un facteur de disparition. S'ajoute à cela la réduction de leur habitat.

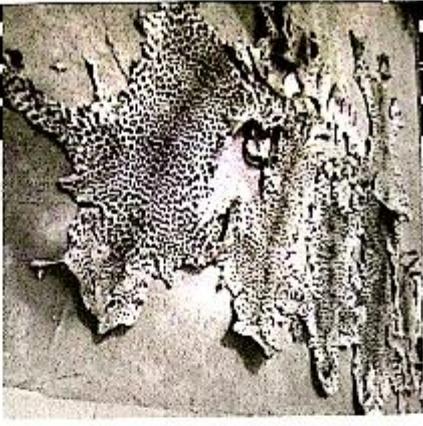
On donne plus de valeur aux dents, aux yeux ou aux os de tigre censés soulager l'arthrite et les rhumatismes selon les croyances de la médecine chinoise traditionnelle. Le commerce de produits issus du tigre ou du rhinocéros s'était brièvement interrompu en Chine avant de reprendre de plus belle fin 2018.

Enfin, l'Afrique compte aujourd'hui davantage de lions en captivité qu'à l'état sauvage. Et pourtant les prélèvements dans la nature s'intensifient encore, notamment parce que les chasseurs de trophées sont plus intéressés par les animaux libres que ceux élevés en captivité.

Au Togo, la lutte contre la criminalité faunique a pris une nouvelle dimension avec l'arrestation des nommés YEKPIN Lucien et DAKO Marc, pour l'agrand délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages.

Même si les peaux saisies, ne provenant pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'espèce de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illégal d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le



commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales, à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Rappelons que le braconnage commercial n'est que l'une des menaces qui pèsent sur la faune sauvage. À côté de ça, le développement constant

grignote chaque année un

resident pourtant une quantité colossale d'espèces. Et puisque l'espace vital de la faune sauvage se rétrécit, les animaux sont amenés à s'approcher un peu plus près des hommes mais la cohabitation est bien souvent difficile.

Pour de nombreux produits dérivés de la faune sauvage, la demande est motivée par des traditions, dont beaucoup n'ont aucun fondement scientifique. L'éducation du public sur l'importance des animaux et le poids de la désinformation pourrait contribuer à réduire cette demande, et à freiner le cœur de l'industrie du braconnage. (EAGLE-Togo/juin/2023)

Joue et tente de gagner ta voiture!

***8555#**
ou envoi Togocom par sms au 8555

O TENTÉA?

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom



CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°685 du 23 février 2023

Interview du Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo

EAGLE-Togo, une ONG internationale qui s'active dans l'application de la loi et de la corruption sur la protection des espèces en voie d'extinction fait son chemin de chemin. Au Togo, l'ONG établie depuis quelques années multiples ses activités à l'intérieur du pays tout en ayant une bonne collaboration avec les autorités du pays. Le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo, dans une interview a expliqué de long en large, les activités de l'ONG et ses perspectives. Lisons plutôt !

Bonjour,

Vous êtes le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo, une ONG internationale de protection des espèces en voie d'extinction. Votre ONG EAGLE-Togo a commencé à intervenir au Togo depuis quelle année ?

Nous sommes le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo. Merci pour la question, Monsieur le journaliste et pour commencer, permettez que je dise d'abord un peu sur ce que c'est qu'EAGLE. EAGLE c'est une dénomination en anglais qui veut dire "Eco Activists for Governance and Law Enforcement". Et en français l'on dira simplement les activistes écologiques pour la gouvernance et l'application de la loi. Ensuite, pour revenir à la question, EAGLE est une ONG présente au Togo depuis 2013 et spécialisée dans la mise en application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption. Et nous collaborons depuis lors sur le terrain avec différents acteurs impliqués dans cette lutte.

Qu'est-ce qui a été l'effet incitateur, vous amenant à vouloir vous implémenter au Togo et en Afrique en général ?

EAGLE est un grand réseau qui est présent dans pratiquement neuf pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le modèle EAGLE a commencé en 2003 au Cameroun suite à un constat amer. Il y avait zéro application de la loi sur la faune ; et ce n'était pas un cas rare. C'était pareil dans tous les pays où EAGLE a commencé la réplication du modèle camerounais. Les lois existent mais les trafiquants sont bien connectés et riches car, usant de la corruption pour faire taire la loi. Ainsi, le Togo n'était pas du reste dans ce constat, et il faut le souligner, le Togo était pendant longtemps cité dans plusieurs rapports comme étant une plaque tournante du trafic illégal des espèces de faunes protégées. Le Togo n'est pas

un pays de forêts certes, mais l'existence de son port en eau profonde fait de lui un pôle de transit en matière de trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Quelles sont vos domaines d'action et d'activités ?

Nous avons comme domaine d'action, seulement l'application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption, tout en s'attaquant aux véritables problèmes et se focalisant sur des résultats clairs et mesurables. Pour y arriver, EAGLE a développé un modèle innovant à travers un programme d'activités que sont : les investigations pour rassembler les preuves du trafic illégal, les opérations d'arrestations avec les autorités une fois les preuves rassemblées, les assistances juridiques dans les procédures administratives relatives aux poursuites pénales des cas découverts des opérations. Une équipe de juristes suit la procédure judiciaire jusqu'au suivi des détenus purgeant leurs peines en prison. Donc, nous sommes présents à tous les niveaux pour s'assurer de la bonne gouvernance, l'application de la loi de manière légale.

Et pour finir, les activités médiatiques sont actives pour maximiser ou optimiser l'effet dissuasif de nos résultats sur la criminalité environnementale par la sensibilisation du public. Les arrestations et les poursuites ou condamnations sont diffusées à la radio, dans les journaux, à la télévision et sur internet.

Comment se passe la collaboration avec les autorités togolaises et à quel niveau EAGLE-Togo intervient ?

J'aime bien cette question dans la mesure où nous collaborons très bien sur le terrain avec les autorités.

EAGLE dans sa stratégie n'apporte qu'un appui technique au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Alors, au niveau gouvernemental, les acteurs



d'application de la loi avec lesquels nous collaborons sont les trois ministères : Environnement, Sécurité et Justice. Pour ce qui concerne le Ministère de l'Environnement, nous travaillons avec les services techniques qui sont la Direction des Ressources Forestières et l'Inspection des Ressources Forestières. S'agissant du Ministère de la Sécurité, c'est spécialement avec la Gendarmerie et la police judiciaire. Nous collaborons de manière serrée avec l'Office Central de Répression du Trafic Illégal de Drogue et du Blanchiment (OCTRIB) et le BCN/INTERPOL - Lomé. Par ailleurs, au Ministère de la Justice, nous travaillons plus avec le Parquet, mais également le Conseil Supérieur de la Magistrature. Nous travaillons aussi avec la société civile ; les ONG constituent des sources d'information pour le réseau EAGLE. Au niveau international, nous collaborons avec les ambassades (UE, Ambassade des USA, Ambassade de France, pour ne citer que celles-là) et les institutions financières. »

Lorsqu'on parle de la protection des espèces, cela veut dire quoi exactement ?

Merci Monsieur le journaliste pour la question ; Lorsqu'on parle de la protection des espèces, il faut comprendre qu'au vue de certains constats, il était indispensable de prendre des mesures visant à mettre certaines espèces sauvages à l'abri des menaces d'extinction ou de disparition. D'où, selon le degré de menace de l'espèce qu'elle soit animale ou végétale, on parle soit d'espèces intégralement protégées, soit d'espèces partiellement protégées.

Les espèces intégralement protégées sont celles soustraites à tout prélèvement, sauf pour des raisons scientifiques. Elles sont classées en annexe I de la convention CITES à laquelle le Togo est partie. Les espèces partiellement protégées par contre sont celles dont le régime de prélèvement est

étroitement limité et dont les permis d'individus à prélever. Ces espèces sont classées en annexe II de la CITES. Le commerce est formellement interdit pour toute espèce de l'annexe I, mais réglementé pour celles de l'annexe II.

Quelles sont vos perspectives pour la protection des espèces au Togo ?

Nous sommes loin d'arriver à zéro trafic d'espèces de faune sauvage protégées, mais notre vision est de continuer par mener des actions qui vont considérablement contribuer à une prise de conscience générale pour lutter contre le trafic illicite des espèces sauvages. Il y a nécessité en tant qu'acteur de lutte contre la criminalité faunique, de doubler de vigilance pour une riposte efficace contre le fait que le Togo continue d'être victime de trafic international de produits d'espèces fauniques protégées.

Depuis que vous avez commencé vos activités au Togo, si on veut parler de bilan de vos activités, que nous diriez-vous ?

Je peux affirmer que nous sommes dans le progrès, nous avons un bilan positif. Nos activités ont connu un succès avec des résultats mesurables et beaucoup appréciés. Ces activités vont plus dans le sens de la répression afin de dissuader les potentiels trafiquants d'espèces de faune protégées ; Et pour cela, nous nous y attaquons. Nous avons eu des activités à travers tout le pays et c'est l'occasion pour moi de remercier tous ceux qui nous accompagnent pour l'atteinte de nos objectifs dans l'intérêt du pays. Comme déjà souligner plus haut, nous avons

Les défis qui attendent Azali Assoumani, le nouveau président comorien de l'Union africaine

Le président comorien Azali Assoumani au moment de prendre la succession du président sénégalais Macky Sall à la tête de l'Union africaine, le 18 février 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

La première journée du sommet des chefs d'États de l'Union africaine a été marquée, samedi 18 février, par la passation de témoin entre le président sortant, le Sénégalais Macky Sall, et son successeur, Azali Assoumani, des Comores. Le président de ce petit archipel de l'océan Indien a eu son moment de gloire lorsqu'il est monté sur le podium pour fixer le cap de son mandat pour le continent. Mais il aura fort à faire, une fois ce

moment d'euphorie passé. Le président comorien Azali Assoumani n'a pas caché sa joie, samedi 18 février, lorsqu'il a pris la présidence de l'Union africaine. Il a d'ailleurs souligné le caractère « historique » qu'a constitué le choix de mettre à la tête de l'organisation africaine le président d'un petit pays de moins d'un million d'habitants, au moment où le continent fait face à de

Suite à la page 7

Chaque jeudi dans
les kiosques

SOCIÉTÉ

CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°689 du 23 mars 2023

Quatre trafiquants arrêtés avec plus de cent-soixante kilogrammes de défenses d'éléphants et déposés

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'approprièrent à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.



Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TFI Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSÉ Nazif et TSIALI Kalif, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui déduit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code. Dans un premier temps, les

trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à ordures. Une perquisition au lieu de stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peau de léopard, cinquante-neuf morceaux de peau de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale. En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légitime. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire.

Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 80 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur adjoint d'EAGLE-Togo, « tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption ».

Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international.

« Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient mises en place par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo », a-t-il ajouté. Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau du trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est liée à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine. (EAGLE-Togo/MARS/2023

10 raisons insoupçonnées pour consommer du tamarin

(Suite & fin)

5- Facilite la poussée dentaire des nourrissons

La période de la poussée des dents chez les nourrissons est très délicate et très éprouvante pour les parents. Quel est votre remède miracle pour soulager les inflammations douloureuses pour vos enfants ? Si certains remèdes de grand-mère s'avèrent efficaces, d'autres sont tout simplement inutiles et parfois même dangereuses pour le nourrisson. Essayez le tamarin en appliquant délicatement quelques gouttes d'une infusion tiède sur les gencives. Avec précaution, vous trouverez facilement en pharmacie des gels gingivaux à base de tamarin destinés aux nourrissons.



lieux tels que le foie et les reins. Ainsi, la consommation régulière de tamarin sous toutes les formes de votre préférence permettra un bon fonctionnement du foie organe indispensable du corps.

9- Recommandé aux personnes sujettes à de l'hypertension

La consommation des feuilles de tamarin ont la particularité de réduire le taux de mauvais cholestérol dans le sang et de réguler la pression artérielle. Si vous souffrez d'hypertension ou êtes prédisposé à en avoir, nous ne saurions que trop vous recommander d'intégrer le tamarin à vos habitudes alimentaires.

10- Recommandé aux diabétiques

Les feuilles de tamarin sont également reconnues pour leurs propriétés hypoglycémiques, c'est-à-dire qu'elles permettent de réduire le taux de glucose dans le sang. Pour cela, leur consommation est recommandée aux personnes diabétiques ou ayant des prédispositions au diabète. Cela dit, il est préférable de vous référer à votre médecin pour vous assurer que cela ne présente aucun risque pour vous et dans quel mesure vous pouvez en consommer. Ne manquez pas nos articles exclusivement sur le thème du diabète dans la rubrique dédiée « vivre avec le diabète ».

Le tamarin est utilisé principalement à titre d'ingrédient de cuisine alors que ses possibilités de consommation sont nombreuses : infusion, décoction, salade, soupe, confiture, sirop... Au vu de toutes les vertus évoquées dans cet article, nul doute que vous trouverez une façon adéquate d'intégrer le tamarin à vos habitudes alimentaires.

Source : shifasantebienetre.com

6- Pour traiter les maux de gorge et problèmes respiratoires

La phytothérapie utilise principalement le tamarin pour soigner la bronchite. Agissant comme un expectorant, il permet de libérer les bronches et facilite la respiration. Pour les maux de gorge, nous vous recommandons de consommer deux à trois tasses d'infusion au tamarin par jour (20 grammes de pulpe pour un litre d'eau). Prenez soin de vous gargariser avec pour une action plus efficace.

7- Atténue les nausées chez la femme enceinte

Les nausées matinales sont l'une des étapes les plus inconfortables de la grossesse. Grâce à son goût acidulé, le tamarin agit comme un anti vomitif puissant. Pour ce faire, il suffit que la femme enceinte suce chaque matin quelques graines de tamarin le plus longtemps possible. Cet excellent fruit a également la réputation de stimuler l'appétit. Prenez soin cependant de ne pas en consommer à tout bout de champ car un dosage trop élevé est susceptible d'entraîner des troubles de transit intestinal.

8- Stimule le système hépatique

La consommation du tamarin au quotidien permet de nettoyer les organes essen-

CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°685 du 23 février 2023

Interview du Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo

EAGLE-Togo, une ONG internationale qui s'active dans l'application de la loi et de la corruption sur la protection des espèces en voie d'extinction fait son berceau de chemin. Au Togo, l'ONG établie depuis quelques années multiples ses activités à l'intérieur du pays tout en ayant une bonne collaboration avec les autorités du pays. Le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo, dans une interview a expliqué de long en large, les activités de l'ONG et ses perspectives. Lisons plutôt !

Bonjour,

Vous êtes le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo, une ONG internationale de protection des espèces en voie d'extinction. Votre ONG EAGLE-Togo a commencé à intervenir au Togo depuis quelle année ?

Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo : « Merci pour la question, Monsieur le journaliste et pour commencer, permettez que je dise d'abord un peu sur ce que c'est qu'EAGLE. EAGLE c'est une dénomination en anglais qui veut dire "Eco Activists for Governance and Law Enforcement". Et en français l'on dira simplement les activistes écologiques pour la gouvernance et l'application de la loi. Ensuite, pour revenir à la question, EAGLE est une ONG présente au Togo depuis 2013 et spécialisée dans la mise en application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption. Et nous collaborons depuis lors sur le terrain avec différents acteurs impliqués dans cette lutte.

Qu'est-ce qui a été l'effet incitateur, vous amenant à vouloir vous implémenter au Togo et en Afrique en général ?

EAGLE est un grand réseau qui est présent dans pratiquement neuf pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le modèle EAGLE a commencé en 2003 au Cameroun suite à un constat amer. Il y avait zéro application de la loi sur la faune ; et ce n'était pas un cas rare. C'était pareil dans tous les pays où EAGLE a commencé la réplication du modèle camerounais. Les lois existent mais les trafiquants sont bien connectés et riches car, usant de la corruption pour faire taire la loi. Ainsi, le Togo n'était pas du reste dans ce constat, et il faut le souligner, le Togo était pendant longtemps cité dans plusieurs rapports comme étant une plaque tournante du trafic illégal des espèces de faunes protégées. Le Togo n'est pas

un pays de forêts vierges, mais l'existence de son port en eau profonde fait de lui un pôle de transit en matière de trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Quelles sont vos domaines d'action et d'activités ?

Nous avons comme domaine d'action, seulement l'application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption, tout en s'attaquant aux véritables problèmes et se focalisant sur des résultats clairs et mesurables. Pour y arriver, EAGLE a développé un modèle innovant à travers un programme d'activités qui sont : les investigations pour rassembler les preuves du trafic illégal, les opérations d'arrestations avec les autorités une fois les preuves rassemblées, les assistances juridiques dans les procédures administratives relatives aux poursuites pénales des cas découverts des opérations. Une équipe de juristes suit la procédure judiciaire jusqu'au suivi des détenus purgeant leurs peines en prison. Donc, nous sommes présents à tous les niveaux pour s'assurer de la bonne gouvernance, l'application de la loi de manière légale.

Et pour finir, les activités médiatiques sont actives pour maximiser ou optimiser l'effet dissuasif de nos résultats sur la criminalité environnementale par la sensibilisation du public. Les arrestations et les poursuites ou condamnations sont diffusées à la radio, dans les journaux, à la télévision et sur internet.

Comment se passe la collaboration avec les autorités togolaises et à quel niveau EAGLE-Togo intervient ?

J'aime bien cette question dans la mesure où nous collaborons très bien sur le terrain avec les autorités.

EAGLE dans sa stratégie n'apporte qu'un appui technique au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Alors, au niveau gouvernemental, les acteurs



d'application de la loi avec lesquels nous collaborons sont les trois ministères : Environnement, Sécurité et Justice. Pour ce qui concerne le Ministère de l'Environnement, nous travaillons avec les services techniques qui sont la Direction des Ressources Forestières et l'Inspection des Ressources Forestières. S'agissant du Ministère de la Sécurité, c'est spécialement avec la Gendarmerie et la police judiciaire. Nous collaborons de manière serrée avec l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTRIB) et le BCN/INTERPOL - Lomé. Par ailleurs, au Ministère de la Justice, nous travaillons plus avec le Parquet, mais également le Conseil Supérieur de la Magistrature. Nous travaillons aussi avec la société civile ; les ONG constituent des sources d'information pour le réseau EAGLE. Au niveau international, nous collaborons avec les ambassades (UE, Ambassade des USA, Ambassade de France, pour ne citer que celles-là) et les institutions financières. »

Lorsqu'on parle de la protection des espèces, cela veut dire quoi exactement ?

Merci Monsieur le journaliste pour la question ; Lorsqu'on parle de la protection des espèces, il faut comprendre qu'au vue de certains constats, il était indispensable de prendre des mesures visant à mettre certaines espèces sauvages à l'abri des menaces d'extinction ou de disparition. D'où, selon le degré de menace de l'espèce qu'elle soit animale ou végétale, on parle soit d'espèces intégralement protégées, soit d'espèces partiellement protégées.

Les espèces intégralement protégées sont celles soustraites à tout prélèvement, sauf pour des raisons scientifiques. Elles sont classées en annexe I de la convention CITES à laquelle le Togo est partie. Les espèces partiellement protégées par contre sont celles dont le régime de prélèvement est

étroitement limité et dont les permis d'individus à prélever. Ces espèces sont classées en annexe II de la CITES. Le commerce est formellement interdit pour toute espèce de l'annexe I, mais réglementé pour celles de l'annexe II.

Quelles sont vos perspectives pour la protection des espèces au Togo ?

Nous sommes loin d'arriver à zéro trafic d'espèces de faune sauvage protégées, mais notre vision est de continuer par mener des actions qui vont considérablement contribuer à une prise de conscience générale pour bâtir une coopération contre le trafic illicite des espèces sauvages. Il y a nécessité en tant qu'acteur de lutte contre la criminalité faunique, de doubler de vigilance pour une riposte efficace contre le fait que le Togo continue d'être victime de trafic international de produits d'espèces fauniques protégées.

Depuis que vous avez commencé vos activités au Togo, si on veut parler de bilan de vos activités, que nous diriez-vous ?

Je peux affirmer que nous sommes dans le progrès, nous avons un bilan positif. Nos activités ont connu un succès avec des résultats mesurables et beaucoup appréciés. Ces activités vont plus dans le sens de la répression afin de dissuader les potentiels trafiquants d'espèces de faune protégées ; Et pour cela, nous nous y attelons. Nous avons eu des activités à travers tout le pays et c'est l'occasion pour moi de remercier tous ceux qui nous accompagnent pour l'atteinte de nos objectifs dans l'intérêt du pays. Comme déjà souligner plus haut, nous avons

Il nous faut des oladoyers auprès du gouvernement pour qu'une politique pénale soit définie en matière de répression des infractions liées à la criminalité faunique afin de la rendre beaucoup plus dissuasive dans l'application. A ce prix, la demande en produits illégaux de la faune sauvage sera réduite.

Les défis qui attendent Azali Assoumani, le nouveau président comorien de l'Union africaine

Le président comorien Azali Assoumani au moment de prendre la succession du président sénégalais Macky Sall à la tête de l'Union africaine, le 18 février 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

La première journée du sommet des chefs d'États de l'Union africaine a été marquée, samedi 18 février, par la passation de témoin entre le président sortant, le Sénégalais Macky Sall, et son successeur, Azali Assoumani, des Comores. Le président de ce petit archipel de l'océan Indien a eu son moment de gloire lorsqu'il est monté sur le podium pour fixer le cap de son mandat pour le continent. Mais il aura fort à faire, une fois ce

moment d'euphorie passé. Le président comorien Azali Assoumani n'a pas caché sa joie, samedi 18 février, lorsqu'il a pris la présidence de l'Union africaine. Il a d'ailleurs souligné le caractère « historique » qu'a constitué le choix de mettre à la tête de l'organisation africaine le président d'un petit pays de moins d'un million d'habitants, au moment où le continent fait face à de

Suite à la page 7

Chaque jeudi dans
les kiosques

TRAFIC ET BRACONNAGE :

Nécessité de sauver le pangolin

Le pangolin, mammifère originaire d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, est l'objet d'un trafic de grande ampleur pour les prétendus vertus de ses écailles. Recherché pour sa viande, aux vertus supposées curatives et ses écailles en kératine, semble-t-il, a une valeur médicinale, le pangolin est l'animal le plus braconné du monde. Et si rien n'est fait pour le protéger, le pangolin pourrait bien connaître le même sort que les dinosaures et autres espèces qui ont définitivement disparu de la planète.

La journée mondiale du pangolin célébrée en février de chaque année, est une alerte sur le sort de cet animal. Le trafic d'animaux rapporte gros sur les marchés et certaines espèces se trouvent ainsi sérieusement menacées de disparition. « Le pangolin est sur le point de disparaître de notre planète, mais il est encore temps d'agir si nous voulons la sauver de cette mort silencieuse », a déclaré Mark Hofberg, responsable des campagnes du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW).

Selon l'organisme Sauvons la forêt, l'un des problèmes est également qu'on « prête des pouvoirs de guérison miraculeux à ses écailles » et que sa chair est un symbole d'un statut social élevé. Malgré l'interdiction de leur commerce par le droit international, le trafic de ces animaux dont le pangolin continue et les espèces africaines rejoignent le marché de la contrebande.

Le trafic, plutôt centré en Asie est à présent intense en Afrique. D'après une étude de la Société pour la biologie de la conservation, depuis 2017 entre 400.000 et 2.700.000 pangolins sont chassés chaque année dans les forêts de l'Afrique Centrale.

Aussi, le Kenya est une plaque tournante du trafic continental du pangolin. Des espèces en provenance du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Sénégal. Environ 120 000 kilogrammes de pangolins ont été exportés d'Afrique entre 2010 et 2014 selon les responsables des musées de ce pays. « Les cas que nous avons vus dans un passé récent comprennent une belle valise dont on s'attend à ce qu'elle contienne des cos-

tumes, des vêtements et des robes et pourtant elle est pleine d'écailles de pangolin. Nous avons également été témoins d'un cas où un conteneur prêt à être expédié contenait des pangolins, congelés, morts, mais des pangolins entiers. », a expliqué Benard Agwanda, chercheur scientifique aux Musées nationaux du Kenya. Depuis 2021, le Kenya a enregistré 20 cas de saisies de pangolins dans les aéroports. L'image de l'animal a été mise à mal par le coronavirus.

« Récemment, en 2020, il y a eu un rapport selon lequel les pangolins ont contracté un virus qui serait à l'origine du COVID-19 et cela a changé l'opinion des gens sur les pangolins. Si vous ne faites pas de recherches et ne comprenez pas le contexte de ces histoires, nous sommes incapables de combattre ces rumeurs autour des pangolins et cela pourrait aggraver la menace qui pèse sur eux. Nous risquons donc de perdre des pangolins plus rapidement que prévu si nous ne supprimons pas les mythes par des faits », a-t-il précisé.

Au Togo, bien que l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code, le trafic de pangolin et de ses écailles s'effectue par le port autonome de Lomé, une plaque tournante de trafic des espèces protégées.

L'espèce est essentiellement détruite pour sa chair, à qui

on donnerait une vertu médicinale et magique. Dans la région des plateaux, lorsque quelqu'un est malade ou qu'un enfant a une forte fièvre, on brûle les écailles du pangolin dans le feu, car la fumée qui sort de cette brûlure des écailles est censée éloigner les mauvais esprits et guérir le malade.

A part qu'on détruit le pangolin pour sa chair, l'espèce est également détruite pour ses écailles. Selon les traditions thérapeutiques, cela fait fuir de la maison les mauvais esprits et attire des bons génies.

Les textes en vigueur punissent le trafic des espèces sauvages protégées. Mais, il y a une ambiguïté dans l'application des lois. Pour preuve, la loi CITES n'a toujours pas encore été adoptée. Selon le texte de classification des espèces au Togo, le pangolin est dans la classe B signifiant qu'il est partiellement protégé, alors qu'à la CITES, le pangolin est à l'annexe 1 depuis 2016, ce qui veut dire que l'espèce est dangereusement menacée d'extinction, d'où l'obligation de sa protection intégrale. Pour donc sauver l'espèce, il faut adopter la loi CITES au Togo et ses textes d'application.

En juillet 2017, une saisie de trois tonnes d'écailles de pangolin a été réalisée en Côte d'Ivoire. Les trafiquants avaient en leur possession près de trois impressionnantes tonnes d'écailles de Pangolins venant des forêts ivoiriennes mais également d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment de la Guinée Conakry et du Libéria. D'après le Réseau EAGLE-Côte d'Ivoire, c'est plus de 4000 pangolins qui ont été tués pour pouvoir réunir ses 3000 kg.

Pourtant, le pangolin joue un rôle important dans la biodiversité et est un élément essentiel de la chaîne alimentaire tout en contribuant à l'équilibre de l'écosystème. Mais cela n'empêche rien les trafiquants qui continuent d'appauvrir la biodiversité mondiale.



La Chine et le Vietnam sont très demandeurs d'écailles de pangolins, car elles sont réputées agir sur l'arthrite, les ulcères, les tumeurs et les douleurs menstruelles - des vertus jamais établies scientifiquement. Bien qu'en 2020, Pékin ait interdit le commerce et la consommation d'animaux sauvages et retiré les ingrédients issus du pangolin de la liste officielle de sa pharmacopée, la douane chinoise a encore saisi deux tonnes d'écailles en juillet 2022. Le mois suivant, Hong Kong, plaque tournante du commerce international des espèces animales menacées, a de son côté fait du trafic d'animaux sauvages un crime organisé.

Si depuis une dizaine d'années l'Asie a cessé d'être la principale source d'approvisionnement du pangolin en raison du déclin de ses effectifs, l'Afrique et principalement le Nigeria, le Cameroun, la Guinée et le Libéria en sont devenus les premiers fournisseurs, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.

Selon l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, entre 650 000 et 8,5 millions de pangolins ont été arrachés à leur environnement entre 2009 et 2020 dans toute l'Afrique de l'Ouest. Malgré les efforts investis au niveau international pour renforcer la protection des pangolins, les dernières études d'IFAW montrent que le volume et le nombre de saisies de pangolin ont augmenté dans le

monde entier.

Les principaux pays d'origine et de transit sont désormais la Nigeria, le Cameroun, la RDC et l'Ouganda, qui détrônent l'Indonésie et la Malaisie. Ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg, car d'après Interpol, les autorités ne parviennent pas à mettre la main que sur 10 à 20 % du trafic.

Beaucoup d'efforts doivent encore être fournis sur le marché pour réduire la demande de produits issus du pangolin, particulièrement en Chine, à Hong Kong et au Vietnam. De même, plusieurs pays en Afrique doivent s'armer d'un arsenal législatif pour protéger l'espèce, et les pays d'origine, de transit et de destination du trafic doivent coopérer au niveau régional pour faire tomber les parrains de la contrebande.

EAGLE-Togo

La Manchette
HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

Récupéré : N°0566/02/11/17/MAAC

SIÈGE SOCIAL :
Quartier Hanoukpe, Lomé
Email : lamanchette@togo@gmail.com

Directeur de Publication
Sylvestre Kokou BENI
Tél : 90 29 29 30 / 99 74 02 40

Rédacteur en Chef :
Xavier AGBEVE

Journalistes | Reporters
Laure Kader
Jules SENA

Infographie
La Manchette

Imprimerie
Light Print

Photographie
Marcelin A.

Tirage : 2000 Exemplaires

La Manchette

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

TOGO : Les tortues marines victimes de trafic illicite

Les tortues marines constituent une espèce en voie de disparition. Souvent victimes accidentelles des bateaux, ces tortues marines subissent diverses actions anthropiques. Aux larges des côtes togolaises, ce sont des milliers de différentes races qui, chaque année, fréquentent les berges pour y pondre leurs œufs, mais les « criminels prédateurs » les attendent et les éliminent, soit pour la viande ou pour des rituels ou encore pour la commercialisation illégale interdite par les textes juridiques nationaux et internationaux.

Les braconniers aussi ciblent les tortues marines en mer et sur les plages, en particulier leurs sites de ponte. Elles se perdent aussi dans les mailles des filets de pêche ; leurs nids sont susceptibles de prédation par les chiens et les cochons errants, et leur habitat se dégrade en raison du développement économique des régions côtières.

Les menaces directes et indirectes pour la survie et la conservation des tortues marines semblent croître tous les jours. Des initiatives destinées à contrer ces menaces se sont avérées insuffisantes face aux données limitées et non regroupées aux niveaux local, national et régional.

Pourtant, la DCPJ-Interpol Lomé en collaboration avec EAGLE-Togo avait interpellé en mars 2017, un couple accusé de capture, circulation et de commercialisation illégale de soixante et six (66) bébés tortues et de cinq (05) carapaces de tortue marine. La Chambre Correctionnelle du tribunal de première instance de Lomé avait condamné le couple à une peine d'emprisonnement de six (6) mois ferme et à payer une amende de 200.000 francs CFA chacun. A titre de

dommages et intérêts, ils ont été condamnés à verser chacun une somme de 500 000 FCFA à la partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement.

En effet, toutes les espèces de tortues marines au Togo sont classées dans la catégorie des espèces menacées de disparition par les textes internationaux (annexes CITES et liste rouge de l'UICN) et nationaux (code forestier et loi-cadre sur l'environnement). Les différentes infractions et peines applicables en matière de destruction, commerce ou trafic de tortues marines ou de leurs trophées, sont de l'ordre de 1 à 5 ans d'emprisonnement et 1 à 50 millions de F CFA d'amendes (article 761 du nouveau code pénal).

Ajouté à toutes ces dispositions juridiques, des ONG internationales dont EAGLE-Togo s'activent dans la protection des espèces en voie d'extinction dont les tortues marines. Ainsi, certains hommes consacrent une partie de leur vie au sauvetage des tortues. Ces passionnés de la nature récupèrent des œufs des tortues marines qu'ils font éclore, puis relâchent les bébés dans l'espoir de contribuer à la sauvegarde

de l'espèce.

À Blue Turtle Bay, la plage située entre l'hôtel Sarakawa et le Port autonome de Lomé, Hatem Messan Khouri a installé un bassin d'eau de mer dans lequel, les enfants peuvent se baigner, et mis en place un véritable écosystème : « Nous avons créé ce bassin pour que les enfants d'abord puissent nager avec les tortues marines, avec des poissons, avec des oursins, etc. C'est un bassin où il y a toutes sortes de poissons comme vous pouvez le voir ».

Sur cette plage, les tortues venaient pondre. Or des prédateurs, hommes crabes et oiseaux les attendaient pour récolter ou dévorer les œufs. Désormais ça n'est plus le cas, les œufs sont récupérés.

Des patrouilles sont aussi organisées les nuits pour sauver les tortues femelles qui arrivent et ramasser leurs œufs : « Les œufs sont incubés pendant deux à trois mois environ, cela dépend de l'espèce, parce que sur notre côte, nous accueillons les tortues marines : la luth, la verte et l'olivâtre. Ce sont ces trois espèces qui pondent sur nos côtes », a précisé, Kossivi, le maître des lieux.

« Les tortues, nous les assistons afin qu'elles puissent avoir plus de force avant qu'on les libère dans la nature. Lorsque l'on prend 1000 bébés qui sortent de leur nid, on les libère au bord de mer. Leur taux de survie est d'un bébé sur mille », a-t-il souligné avant d'ajouter qu'en un an, plus de 20 000 bébés tor-



tues marines avaient été remis à l'eau.

Les tortues marines jouent un rôle important dans la régulation de l'écosystème marin. En consommant des méduses, les tortues marines libèrent les coraux, ce qui permet aux poissons d'accéder aux récifs pour se nourrir. Elles jouent un rôle clé dans les écosystèmes marins et côtiers, et contribuent à la santé des herbiers marins et des récifs coralliens, dont d'autres espèces animales comme les crevettes et les thons tirent également leur subsistance.

En broutant les herbiers ou algues marines, elles jouent aussi un rôle primordial dans la structure et le maintien de la diversité spécifique des herbiers, et par conséquent, dans la biodiversité des espèces qui y sont associées. Lorsqu'elles sont en grand nombre, certaines espèces peuvent même constituer un apport considérable à la biomasse de leur environnement : adultes et œufs constituant une source de nourriture

non négligeable pour de multiples autres animaux. Et aussi, leurs capacités à concentrer des éléments vont aussi en faire d'excellents indicateurs de pollution.

Rappelons que l'Afrique de l'Ouest est à la fois une région de provenance et de transit pour le commerce illicite des espèces sauvages dont les tortues marines. Bien que les espèces marines fassent moins souvent l'objet d'études d'évaluation de trafic d'espèces comparativement aux autres espèces sauvages, il existe des preuves incontestables des marchés locaux comme régionaux où prospère la vente illégale des produits de tortues marines.

Les cinq espèces de tortues marines existant sur le littoral de l'Afrique de l'Ouest sont menacées d'extinction à cause du trafic illicite et sont aussi utilisées à des fins de médecine traditionnelle, bijouterie et autres formes d'artisanat.

EAGLE-Togo



Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !



www.perspectiveinfo.com/lamanchette



SOCIÉTÉ

Commerce illicite des pièces d'espèces protégées : Les croyances de la médecine chinoise donnent l'ampleur au trafic

La vente et l'achat d'espèces végétales et animales, que ce soit sous forme de dérivés tels que les os, la viande et la peau sont réglementés par les lois nationales ou internationales. Mais, l'utilisation des peaux et pièces d'animaux sauvages, surtout protégés, pour la fabrication de remèdes traditionnels alimente un trafic illégal et met en péril les espèces les plus précieuses.

Cet immense marché noir des pièces d'espèces en voie d'extinction constitue une des menaces de la dégradation de la biodiversité, du coup, du déclin de nombreuses espèces terrestres, aquatiques et végétales.

Outre le fait de mettre en danger l'écosystème, le commerce illicite des pièces d'animaux sauvages protégés décime des populations de lions, de pangolins, de rhinocéros, de léopards, de servals, de girafes et même de



zèbres. L'Afrique de l'Ouest est en passe de devenir une zone de transit pour les produits d'espèces sauvages en provenance de l'Afrique centrale et en même temps, une zone source pour plusieurs espèces de flore et de faune sauvages.

Cornes de rhinocéros et écailles de pangolin, peau et griffes de lions réduites en poudre pour traiter le cancer, bile d'ours contre les problèmes de foie, ou encore liqueur d'os de tigre donnant force et vigueur... Les exemples de remèdes de la médecine traditionnelle chinoise

concoctés avec des parties d'animaux sont nombreux.

En effet, dans la tradition chinoise, le fauve représente force, énergie et vigueur. Les produits dérivés de l'animal sont donc consommés pour leurs vertus énergisantes. Un produit s'est alors popularisé : la liqueur de tigre, un breuvage obtenu à partir de corps de tigres, décomposés dans des fûts d'alcool. Les restes du corps (os, peau et griffes) sont également récupérés pour être vendus.

Le marché illicite des pièces du tigre sauvage existe encore, avec cette idée, très

ancrée dans la culture chinoise, que les produits prélevés directement dans la nature ont de plus puissantes vertus thérapeutiques. En novembre 2018, un abattoir clandestin de tigres a même été découvert à Prague, en République tchèque.

Le lion est de plus en plus braconné pour sa peau, des griffes et des os. L'utilisation de ses dents et parties génitales en médecine traditionnelle chinoise, tout comme pour des rituels vaudous, est aussi un facteur de disparition. S'ajoute à cela la réduction de leur habitat.

On donne plus de valeur aux dents, aux yeux ou aux os de tigre censés soulager l'arthrite et les rhumatismes selon les croyances de la médecine chinoise traditionnelle. Le commerce de produits issus du tigre ou du rhinocéros s'était brièvement interrompu en Chine avant de reprendre de plus belle fin 2018.

Finalement, l'Afrique compte aujourd'hui davantage de lions en captivité qu'à l'état sauvage. Et pourtant les prélèvements dans la nature s'intensifient encore, notamment parce que les chasseurs de trophées sont plus intéressés par les animaux libres que ceux élevés en captivité.

Au Togo, la lutte contre la criminalité faunique a pris une nouvelle dimension avec l'arrestation des nommés YEKPON Lucien et DAKO Marc, pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages.

Même si les peaux saisies, ne provenaient pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'espèce de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illégal d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales, à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Rappelons que le braconnage commercial n'est que l'une des menaces qui pèsent sur la faune sauvage. À côté de ça, le développement constant des populations humaines grignote chaque année un peu plus les habitats naturels des autres espèces.

La déforestation, pour l'agriculture ou l'habitation, entraîne la disparition des forêts de toutes sortes où résident pourtant une quantité colossale d'espèces. Et puisque l'espace vital de la faune sauvage se rétrécit, les animaux sont amenés à s'approcher un peu plus près des hommes mais la cohabitation est bien souvent difficile.

Pour de nombreux produits dérivés de la faune sauvage, la demande est motivée par des traditions, dont beaucoup n'ont aucun fondement scientifique. L'éducation du public sur l'importance des animaux et le poids de la désinformation pourrait contribuer à réduire cette demande, et à freiner le cœur de l'industrie du braconnage.

EAGLE-Togo/juin/2023

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



ELECTIONS REGIONALES 2023

Pour une parfaite organisation et une réussite totale des élections Régionales 2023 au Togo.

Mobilisons nous



TOGO : Les tortues marines victimes de trafic illicite

Les tortues marines constituent une espèce en voie de disparition. Souvent victimes accidentelles des bateaux, ces tortues marines subissent diverses actions anthropiques. Aux larges des côtes togolaises, ce sont des milliers de différentes races qui, chaque année, fréquentent les berges pour y pondre leurs œufs, mais les « criminels prédateurs » les attendent et les éliminent, soit pour la viande ou pour des rituels ou encore pour la commercialisation illégale interdite par les textes juridiques nationaux et internationaux.

Les braconniers aussi ciblent les tortues marines en mer et sur les plages, en particulier leurs sites de ponte. Elles se perdent aussi dans les mailles des filets de pêche ; leurs nids sont susceptibles de prédation par les chiens et les cochons errants, et leur habitat se dégrade en raison du développement économique des régions côtières.

Les menaces directes et indirectes pour la survie et la conservation des tortues marines semblent croître tous les jours. Des initiatives destinées à contrer ces menaces se sont avérées insuffisantes face aux données limitées et non regroupées aux niveaux local, national et régional.

Pourtant, la DCPJ-Interpol Lomé en collaboration avec EAGLE-Togo avait interpellé en mars 2017, un couple accusé de capture, circulation et de commercialisation illégale de soixante et six (66) bébés tortues et de cinq (05) carapaces de tortue marine. La Chambre Correctionnelle du tribunal de première instance de Lomé avait condamné le couple à une peine d'emprisonnement de six (6) mois ferme et à payer une amende de 200.000 francs CFA chacun. A titre de

dommages et intérêts, ils ont été condamnés à verser chacun une somme de 500 000 FCFA à la partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement.

En effet, toutes les espèces de tortues marines au Togo sont classées dans la catégorie des espèces menacées de disparition par les textes internationaux (annexes CITES et liste rouge de l'UICN) et nationaux (code forestier et loi-cadre sur l'environnement). Les différentes infractions et peines applicables en matière de destruction, commerce ou trafic de tortues marines ou de leurs trophées, sont de l'ordre de 1 à 5 ans d'emprisonnement et 1 à 50 millions de F CFA d'amendes (article 761 du nouveau code pénal).

Ajouté à toutes ces dispositions juridiques, des ONG internationales dont EAGLE-Togo s'activent dans la protection des espèces en voie d'extinction dont les tortues marines. Ainsi, certains hommes consacrent une partie de leur vie au sauvetage des tortues. Ces passionnés de la nature récupèrent des œufs des tortues marines qu'ils font éclore, puis relâchent les bébés dans l'espoir de contribuer à la sauvegarde

de l'espèce.

À Blue Turtle Bay, la plage située entre l'hôtel Sarakawa et le Port autonome de Lomé, Hatem Messan Khouri a installé un bassin d'eau de mer dans lequel, les enfants peuvent se baigner, et mis en place un véritable écosystème : « Nous avons créé ce bassin pour que les enfants d'abord puissent nager avec les tortues marines, avec des poissons, avec des oursins, etc. C'est un bassin où il y a toutes sortes de poissons comme vous pouvez le voir ».

Sur cette plage, les tortues venaient pondre. Or des prédateurs, hommes crabes et oiseaux les attendaient pour récolter ou dévorer les œufs. Désormais ça n'est plus le cas, les œufs sont récupérés.

Des patrouilles sont aussi organisées les nuits pour sauver les tortues femelles qui arrivent et ramasser leurs œufs : « Les œufs sont incubés pendant deux à trois mois environ, cela dépend de l'espèce, parce que sur notre côte, nous accueillons les tortues marines : la luth, la verte et l'olivâtre. Ce sont ces trois espèces qui pondent sur nos côtes », a précisé, Kossivi, le maître des lieux.

« Les tortues, nous les assistons afin qu'elles puissent avoir plus de force avant qu'on les libère dans la nature. Lorsque l'on prend 1000 bébés qui sortent de leur nid, on les libère au bord de mer. Leur taux de survie est d'un bébé sur mille », a-t-il souligné avant d'ajouter qu'en un an, plus de 20 000 bébés tor-



tues marines avaient été remis à l'eau.

Les tortues marines jouent un rôle important dans la régulation de l'écosystème marin. En consommant des méduses, les tortues marines libèrent les coraux, ce qui permet aux poissons d'accéder aux récifs pour se nourrir. Elles jouent un rôle clé dans les écosystèmes marins et côtiers, et contribuent à la santé des herbiers marins et des récifs coralliens, dont d'autres espèces animales comme les crevettes et les thons tirent également leur subsistance.

En broutant les herbiers ou algues marines, elles jouent aussi un rôle primordial dans la structure et le maintien de la diversité spécifique des herbiers, et par conséquent, dans la biodiversité des espèces qui y sont associées. Lorsqu'elles sont en grand nombre, certaines espèces peuvent même constituer un apport considérable à la biomasse de leur environnement : adultes et œufs constituant une source de nourriture

non négligeable pour de multiples autres animaux. Et aussi, leurs capacités à concentrer des éléments vont aussi en faire d'excellents indicateurs de pollution.

Rappelons que l'Afrique de l'Ouest est à la fois une région de provenance et de transit pour le commerce illicite des espèces sauvages dont les tortues marines. Bien que les espèces marines fassent moins souvent l'objet d'études d'évaluation de trafic d'espèces comparativement aux autres espèces sauvages, il existe des preuves incontestables des marchés locaux comme régionaux où prospère la vente illégale des produits de tortues marines.

Les cinq espèces de tortues marines existant sur le littoral de l'Afrique de l'Ouest sont menacées d'extinction à cause du trafic illicite et sont aussi utilisées à des fins de médecine traditionnelle, bijouterie et autres formes d'artisanat.

EAGLE-Togo



Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !



www.perspectiveinfo.com/lamanchette



SOCIÉTÉ

Commerce illicite des pièces d'espèces protégées : Les croyances de la médecine chinoise donnent l'ampleur au trafic

La vente et l'achat d'espèces végétales et animales, que ce soit sous forme de dérivés tels que les os, la viande et la peau sont réglementés par les lois nationales ou internationales. Mais, l'utilisation des peaux et pièces d'animaux sauvages, surtout protégés, pour la fabrication de remèdes traditionnels alimente un trafic illégal et met en péril les espèces les plus précieuses.

Cet immense marché noir des pièces d'espèces en voie d'extinction constitue une des menaces de la dégradation de la biodiversité, du coup, du déclin de nombreuses espèces terrestres, aquatiques et végétales.

Outre le fait de mettre en danger l'écosystème, le commerce illicite des pièces d'animaux sauvages protégés décime des populations de lions, de pangolins, de rhinocéros, de léopards, de servals, de girafes et même de



zèbres. L'Afrique de l'Ouest est en passe de devenir une zone de transit pour les produits d'espèces sauvages en provenance de l'Afrique centrale et en même temps, une zone source pour plusieurs espèces de flore et de faune sauvages.

Cornes de rhinocéros et écailles de pangolin, peau et griffes de lions réduites en poudre pour traiter le cancer, bile d'ours contre les problèmes de foie, ou encore liqueur d'os de tigre donnant force et vigueur... Les exemples de remèdes de la médecine traditionnelle chinoise

concoctés avec des parties d'animaux sont nombreux.

En effet, dans la tradition chinoise, le fauve représente force, énergie et vigueur. Les produits dérivés de l'animal sont donc consommés pour leurs vertus énergisantes. Un produit s'est alors popularisé : la liqueur de tigre, un breuvage obtenu à partir de corps de tigres, décomposés dans des fûts d'alcool. Les restes du corps (os, peau et griffes) sont également récupérés pour être vendus.

Le marché illicite des pièces du tigre sauvage existe encore, avec cette idée, très

ancrée dans la culture chinoise, que les produits prélevés directement dans la nature ont de plus puissantes vertus thérapeutiques. En novembre 2018, un abattoir clandestin de tigres a même été découvert à Prague, en République tchèque.

Le lion est de plus en plus braconné pour sa peau, des griffes et des os. L'utilisation de ses dents et parties génitales en médecine traditionnelle chinoise, tout comme pour des rituels vaudous, est aussi un facteur de disparition. S'ajoute à cela la réduction de leur habitat.

On donne plus de valeur aux dents, aux yeux ou aux os de tigre censés soulager l'arthrite et les rhumatismes selon les croyances de la médecine chinoise traditionnelle. Le commerce de produits issus du tigre ou du rhinocéros s'était brièvement interrompu en Chine avant de reprendre de plus belle fin 2018.

Finalement, l'Afrique compte aujourd'hui davantage de lions en captivité qu'à l'état sauvage. Et pourtant les prélèvements dans la nature s'intensifient encore, notamment parce que les chasseurs de trophées sont plus intéressés par les animaux libres que ceux élevés en captivité.

Au Togo, la lutte contre la criminalité faunique a pris une nouvelle dimension avec l'arrestation des nommés YEKPON Lucien et DAKO Marc, pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages.

Même si les peaux saisies, ne provenaient pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'espèce de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illégal d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales, à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Rappelons que le braconnage commercial n'est que l'une des menaces qui pèsent sur la faune sauvage. À côté de ça, le développement constant des populations humaines grignote chaque année un peu plus les habitats naturels des autres espèces.

La déforestation, pour l'agriculture ou l'habitation, entraîne la disparition des forêts de toutes sortes où résident pourtant une quantité colossale d'espèces. Et puisque l'espace vital de la faune sauvage se rétrécit, les animaux sont amenés à s'approcher un peu plus près des hommes mais la cohabitation est bien souvent difficile.

Pour de nombreux produits dérivés de la faune sauvage, la demande est motivée par des traditions, dont beaucoup n'ont aucun fondement scientifique. L'éducation du public sur l'importance des animaux et le poids de la désinformation pourrait contribuer à réduire cette demande, et à freiner le cœur de l'industrie du braconnage.

EAGLE-Togo/juin/2023

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



ELECTIONS REGIONALES 2023

Pour une parfaite organisation et une réussite totale des élections Régionales 2023 au Togo.

Mobilisons nous



Edition N°236 du 1^{er} février 2023

Actualité

La Manchette

7

CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE :

Plus de 100 millions de requins tués l'an, 4000 éléphants braconnés en Afrique chaque année

La criminalité environnementale progresse, notamment, celle liée au trafic d'espèces sauvages et de bois, représentant la quatrième source de revenus criminels, après les stupéfiants, la contrefaçon et la traite d'êtres humains. World Wildlife Fund soutient que plus de 4000 éléphants sont braconnés en Afrique, uniquement pour leur ivoire. Et, les estimations indiquent que plus de 100 millions de requins sont tués chaque année, soit plus de 3 requins massacrés chaque seconde en moyenne.

Ce génocide animal rythme avec l'extinction des espèces animales protégées. En effet, quelques 17 espèces dont les éléphants et les requins, comme tant d'autres, sont tués et vendues pour leur viande, leur aileron, leur ivoire, pour fabriquer des meubles ou des instruments de musique ou enrichir une collection.

Selon l'UICN, environ 60 % des requins sont actuellement en danger d'extinction. Un bien mauvais présage pour les océans, car la disparition de ces prédateurs-clés qui trônent tout en haut de la chaîne alimentaire aurait de lourdes conséquences pour les écosystèmes marins.

En novembre dernier, les Etats du monde ont été conviés à se prononcer sur proposition mexicaine, sur l'inscription des requins-taupes à l'annexe II de la CITES, la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction. Dans cette nouvelle liste rouge, six espèces sont classées en « danger critique »,

dont trois pour la première fois. Les requins se retrouvent menacés d'extinction, victimes de l'appétit humain pour leur chair et leurs ailerons.

Les requins tout comme les éléphants souffrent particulièrement de la destruction de leur habitat naturel, du braconnage et de la surpêche qui les privent de certaines de ses sources de nourriture.

L'aménagement des littoraux par l'Homme, la pollution marine et les techniques de pêche destructrices ont tous des incidences sur les habitats naturels marins dont dépend la survie des populations de requins. S'ajoute également le changement climatique auquel nous devons d'importantes transformations qui modifient déjà la distribution de l'espèce et de ses proies. Il n'y a pas que pour sa chair que le requin blanc est chassé à travers la planète. Son foie est également utilisé pour faire de l'huile, sa peau transformée en cuir qui donnera chaussures, sacs ou porte-monnaie, et ses dents

sont vendues aux touristes sous forme de colliers.

Les éléphants sont également abattus dans certaines parties de l'Afrique, pour garder la taille des troupeaux gérable et contenue dans les réserves. Le nombre d'abattages annuels, dans le cadre d'une politique délibérée, varie d'une année à l'autre, mais dépasse probablement 500 par an.

Par exemple, un bras de fer subsiste entre quelques pays africains et la CITES sur la décision ou non de la reprise du commerce de l'ivoire. Ceux d'Afrique australe dont le Zimbabwe, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud, veulent avoir l'autorisation pour vendre leurs stocks d'ivoire pour financer leurs politiques de conservation des espèces protégées en voie d'extinction. Ce que la trentaine d'autres pays de la coalition pour l'éléphant d'Afrique ne veut du tout pas entendre et exige la plus stricte interdiction du commerce de l'ivoire à tous les Etats du continent.

En 2021, la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui évalue les probabilités de survie des espèces, a fait passer l'éléphant de savane qui vit en Afrique australe, du statut de « vulnérable » à celui de « en danger d'extinction ».



L'éléphant de forêt, dont l'aire de répartition couvre la bande sahélienne et le bassin du Congo, a, lui, été classé « en danger critique d'extinction ».

Au Togo, la population d'éléphants a subi dans les années 90, des pressions qui se sont traduites par l'envahissement des parcs animaliers à des fins anthropiques, mettant en mal les rapports entre les éléphants et les hommes. Néanmoins, il y a des éléphants qui vivent dans le parc de Fazao Malfakassa et d'autres à Djamdé. Ceux de Djamdé ne vivent pas dans leur milieu naturel.

Pourtant, des séances de sensibilisation sur la protection des espèces en voie d'extinction dont l'éléphant et le requin sont souvent faites. Aussi, les autorités avaient suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

Même les organisations in-

ternationales, dont EAGLE-Togo, appuient les autorités dans la protection des espèces protégées en voie d'extinction. C'est dans cet ordre que les 26 et 27 août 2022 à Sokodé, cinq trafiquants avaient été arrêtés au moment où ils s'appropriaient à écouler deux grosses défenses d'éléphant.

Le 12 novembre 2022 à Lomé, trois trafiquants ont été également arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant dans un quartier périphérique de la capitale.

Stopper l'hécatombe des requins et d'éléphants très prisés dans la médecine asiatique pour leurs soi-disant vertus aphrodisiaques, reste une équation. Certes, les pays dont le Togo, disposent des textes qui sanctionnent les trafiquants d'espèces protégées, mais le commerce illégal des pièces des espèces en voie d'extinction prend toujours de l'ampleur.

LA REDACTION

DECLARATION DES BIENS ET AVOIRS :

La phase de sensibilisation lancée

Le Togo s'est engagé dans un processus de mise en œuvre de mesures pertinentes pour renforcer la bonne gouvernance administrative et économique. Au nombre de ces mesures, se trouve l'adoption de la loi organique fixant la déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hautes fonctionnaires et autres agents publics. Une responsabilité que l'Etat togolais a confiée au médiateur de la République après la révision constitutionnelle du 15 mai 2019 en son article 145.

Pour procéder à l'effectivité de cet exercice, le médiateur de la République, Mme Awa Nana Daboya a lancé ce mardi, 31 janvier 2023 à Lomé, une campagne nationale d'information et de sensibilisation dans le but de mobiliser les citoyens autour du processus de déclaration des biens et avoirs.

En prenant l'initiative de cette campagne, Awa Nana souhaite favoriser l'appropriation par les assujettis du

contenu des textes sur la déclaration de biens et avoirs afin de susciter leur adhésion pour un bon déroulement du processus.

« En examinant les thématiques de cette campagne et le contenu des communications qui vont être livrées partout dans les rencontres ; de même qu'au regard de la qualité et des compétences des communicateurs, je ne peux m'empêcher de mesurer la clarté et la pertinence des échanges qui s'en sui-

vront. Il est question de livrer un aperçu sur l'institution du médiateur de la République togolaise : mission, organisation et fonctionnement, d'explicitier la procédure de la déclaration de biens et avoirs au Togo par une présentation du formulaire de déclaration de biens et avoirs dans ses différents feuillets », a déclaré le médiateur.

Présent à la cérémonie, le ministre des droits de l'Homme, Christian Trimua a souligné qu'il s'agira d'informer et de sensibiliser des citoyens sur l'importance de la déclaration des biens et avoirs, de permettre la compréhension commune de l'esprit et de la lettre des instruments juridiques en matière, et de susciter



l'adhésion des assujettis au processus.

Cette campagne sera meublée par les ateliers d'information et d'échanges. Ceci sur toute l'étendue du territoire national, plus précisément dans le Grand Lomé et dans les 5 régions économiques du pays. Il est prévu au total, 2 ateliers dans le Grand Lomé et 5 dans les 5 régions. « La campagne s'adresse à toutes les couches socio-professionnelles du pays, à savoir, le secteur public, le secteur

privé, les partis politiques, les centrales syndicales, les médias officiels et privés, les autorités religieuses et traditionnelles et les acteurs de la société civile », a laissé entendre le ministre Trimua.

À noter que la campagne entend toucher 2000 participants, dont 500 dans le Grand Lomé, et 1500 dans les 5 régions économiques à raison de 300 par région.

Laure KADER

PROTECTION DE LA FAUNE

Quatre trafiquants de défenses d'éléphants déposés en prison

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprétaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoires, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TEVI Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSE Nazif et TSALI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept

grosses défenses d'éléphants



qu'ils ont soigneusement dissimulés dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu du stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies

fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, « tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption

Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. « Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo », a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau du trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est liée à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

La rédaction

La Manchette

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

TRAFIC ET BRACONNAGE :

Nécessité de sauver le pangolin

Le pangolin, mammifère originaire d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, est l'objet d'un trafic de grande ampleur pour les prétendus vertus de ses écailles. Recherché pour sa viande, aux vertus supposées curatives et ses écailles en kératine, semble-t-il, a une valeur médicinale, le pangolin est l'animal le plus braconné du monde. Et si rien n'est fait pour le protéger, le pangolin pourrait bien connaître le même sort que les dinosaures et autres espèces qui ont définitivement disparu de la planète.

La journée mondiale du pangolin célébrée en février de chaque année, est une alerte sur le sort de cet animal. Le trafic d'animaux rapporte gros sur les marchés et certaines espèces se trouvent ainsi sérieusement menacées de disparition. « Le pangolin est sur le point de disparaître de notre planète, mais il est encore temps d'agir si nous voulons la sauver de cette mort silencieuse », a déclaré Mark Hofberg, responsable des campagnes du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW).

Selon l'organisme Sauvons la forêt, l'un des problèmes est également qu'on « prête des pouvoirs de guérison miraculeux à ses écailles » et que sa chair est un symbole d'un statut social élevé. Malgré l'interdiction de leur commerce par le droit international, le trafic de ces animaux dont le pangolin continue et les espèces africaines rejoignent le marché de la contrebande.

Le trafic, plutôt centré en Asie est à présent intense en Afrique. D'après une étude de la Société pour la biologie de la conservation, depuis 2017 entre 400.000 et 2.700.000 pangolins sont chassés chaque année dans les forêts de l'Afrique Centrale.

Aussi, le Kenya est une plaque tournante du trafic continental du pangolin. Des espèces en provenance du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Sénégal. Environ 120 000 kilogrammes de pangolins ont été exportés d'Afrique entre 2010 et 2014 selon les responsables des musées de ce pays. « Les cas que nous avons vus dans un passé récent comprennent une belle valise dont on s'attend à ce qu'elle contienne des cos-

tumes, des vêtements et des robes et pourtant elle est pleine d'écailles de pangolin. Nous avons également été témoins d'un cas où un conteneur prêt à être expédié contenait des pangolins, congelés, morts, mais des pangolins entiers. », a expliqué Benard Agwanda, chercheur scientifique aux Musées nationaux du Kenya. Depuis 2021, le Kenya a enregistré 20 cas de saisies de pangolins dans les aéroports. L'image de l'animal a été mise à mal par le coronavirus.

« Récemment, en 2020, il y a eu un rapport selon lequel les pangolins ont contracté un virus qui serait à l'origine du COVID-19 et cela a changé l'opinion des gens sur les pangolins. Si vous ne faites pas de recherches et ne comprenez pas le contexte de ces histoires, nous sommes incapables de combattre ces rumeurs autour des pangolins et cela pourrait aggraver la menace qui pèse sur eux. Nous risquons donc de perdre des pangolins plus rapidement que prévu si nous ne supprimons pas les mythes par des faits », a-t-il précisé.

Au Togo, bien que l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code, le trafic de pangolin et de ses écailles s'effectue par le port autonome de Lomé, une plaque tournante de trafic des espèces protégées.

L'espèce est essentiellement détruite pour sa chair, à qui

on donnerait une vertu médicinale et magique. Dans la région des plateaux, lorsque quelqu'un est malade ou qu'un enfant a une forte fièvre, on brûle les écailles du pangolin dans le feu, car la fumée qui sort de cette brûlure des écailles est censée éloigner les mauvais esprits et guérir le malade.

A part qu'on détruit le pangolin pour sa chair, l'espèce est également détruite pour ses écailles. Selon les traditions thérapeutiques, cela fait fuir de la maison les mauvais esprits et attire des bons génies.

Les textes en vigueur punissent le trafic des espèces sauvages protégées. Mais, il y a une ambiguïté dans l'application des lois. Pour preuve, la loi CITES n'a toujours pas encore été adoptée. Selon le texte de classification des espèces au Togo, le pangolin est dans la classe B signifiant qu'il est partiellement protégé, alors qu'à la CITES, le pangolin est à l'annexe 1 depuis 2016, ce qui veut dire que l'espèce est dangereusement menacée d'extinction, d'où l'obligation de sa protection intégrale. Pour donc sauver l'espèce, il faut adopter la loi CITES au Togo et ses textes d'application.

En juillet 2017, une saisie de trois tonnes d'écailles de pangolin a été réalisée en Côte d'Ivoire. Les trafiquants avaient en leur possession près de trois impressionnantes tonnes d'écailles de Pangolins venant des forêts ivoiriennes mais également d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment de la Guinée Conakry et du Liberia. D'après le Réseau EAGLE-Côte d'Ivoire, c'est plus de 4000 pangolins qui ont été tués pour pouvoir réunir ses 3000 kg.

Pourtant, le pangolin joue un rôle important dans la biodiversité et est un élément essentiel de la chaîne alimentaire tout en contribuant à l'équilibre de l'écosystème. Mais cela n'empêche rien les trafiquants qui continuent d'appauvrir la biodiversité mondiale.



La Chine et le Vietnam sont très demandeurs d'écailles de pangolins, car elles sont réputées agir sur l'arthrite, les ulcères, les tumeurs et les douleurs menstruelles - des vertus jamais établies scientifiquement. Bien qu'en 2020, Pékin ait interdit le commerce et la consommation d'animaux sauvages et retiré les ingrédients issus du pangolin de la liste officielle de sa pharmacopée, la douane chinoise a encore saisi deux tonnes d'écailles en juillet 2022. Le mois suivant, Hong Kong, plaque tournante du commerce international des espèces animales menacées, a de son côté fait du trafic d'animaux sauvages un crime organisé.

Si depuis une dizaine d'années l'Asie a cessé d'être la principale source d'approvisionnement du pangolin en raison du déclin de ses effectifs, l'Afrique et principalement le Nigeria, le Cameroun, la Guinée et le Liberia en sont devenus les premiers fournisseurs, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.

Selon l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, entre 650 000 et 8,5 millions de pangolins ont été arrachés à leur environnement entre 2009 et 2020 dans toute l'Afrique de l'Ouest. Malgré les efforts investis au niveau international pour renforcer la protection des pangolins, les dernières études d'IFAW montrent que le volume et le nombre de saisies de pangolin ont augmenté dans le

monde entier.

Les principaux pays d'origine et de transit sont désormais la Nigeria, le Cameroun, la RDC et l'Ouganda, qui détrônent l'Indonésie et la Malaisie. Ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg, car d'après Interpol, les autorités ne parviennent pas à mettre la main que sur 10 à 20 % du trafic.

Beaucoup d'efforts doivent encore être fournis sur le marché pour réduire la demande de produits issus du pangolin, particulièrement en Chine, à Hong Kong et au Vietnam. De même, plusieurs pays en Afrique doivent s'armer d'un arsenal législatif pour protéger l'espèce, et les pays d'origine, de transit et de destination du trafic doivent coopérer au niveau régional pour faire tomber les parrains de la contrebande.

EAGLE-Togo

La Manchette
HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

Récupéré : N°0566/02/11/17/MAAC

SIÈGE SOCIAL :
Quartier Hanoukpe, Lomé
Email : lamanchettego@gmail.com

Directeur de Publication
Sylvestre Kokou BENI
Tél : 90 29 29 30 / 99 74 02 40

Rédacteur en Chef :
Xavier AGBEVE

Journalistes | Reporters
Laure Kader
Jules SENA

Infographie
La Manchette

Imprimerie
Light Print

Photographie
Marcelin A.

Tirage : 2000 Exemplaires

La Manchette

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°685 du 23 février 2023

Interview du Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo

EAGLE-Togo, une ONG internationale qui s'active dans l'application de la loi et de la corruption sur la protection des espèces en voie d'extinction fait son bonhomme de chemin. Au Togo, l'ONG établie depuis quelques années multiplie ses activités à l'intérieur du pays tout en ayant une bonne collaboration avec les autorités du pays. Le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo, dans une interview a expliqué de long en large, les activités de l'ONG et ses perspectives. Lisons plutôt !

Bonjour,

Vous êtes le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo, une ONG internationale de protection des espèces en voie d'extinction. Votre ONG EAGLE-Togo a commencé à intervenir au Togo depuis quelle année ?

Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo : « Merci pour la question, Monsieur le journaliste et pour commencer, permettez que je dise d'abord un peu sur ce que c'est qu'EAGLE. EAGLE est une dénomination en anglais qui veut dire "Eco Activists for Governance and Law Enforcement". Et en français l'on dira simplement les activistes écologiques pour la gouvernance et l'application de la loi. Ensuite, pour revenir à la question, EAGLE est une ONG présente au Togo depuis 2013 et spécialisée dans la mise en application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption. Et nous collaborons depuis lors sur le terrain avec différents acteurs impliqués dans cette lutte.

Qu'est-ce qui a été l'effet incitateur, vous amenant à vouloir vous implanter au Togo et en Afrique en général ?

EAGLE est un grand réseau qui est présent dans pratiquement neuf pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le modèle EAGLE a commencé en 2003 au Cameroun suite à un constat amer. Il y avait zéro application de la loi sur la faune ; et ce n'était pas un cas rare. C'était pareil dans tous les pays où EAGLE a commencé la répartition du modèle camerounais. Les lois existent mais les trafiquants sont bien connectés et riches car, usant de la corruption pour faire taire la loi. Ainsi, le Togo n'était pas du reste dans ce constat, et il faut le souligner, le Togo était pendant longtemps cité dans plusieurs rapports comme étant une plaque tournante du trafic illégal des espèces de faunes protégées. Le Togo n'est pas

un pays de forêts vierges, mais l'existence de son port en eau profonde fait de lui un pôle de transit en matière de trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Quelles sont vos domaines d'action et d'activités ?

Nous avons comme domaine d'action, seulement l'application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption, tout en s'attaquant aux véritables problèmes et se focalisant sur des résultats clairs et mesurables. Pour arriver, EAGLE a développé un modèle innovant à travers un programme d'activités qui sont : les investigations pour rassembler les preuves du trafic illégal, les opérations d'arrestations avec les autorités une fois les preuves rassemblées, les assistances juridiques dans les procédures administratives relatives aux poursuites pénales des cas découlant des opérations. Une équipe de juristes suit la procédure judiciaire jusqu'au suivi des détenus purgeant leurs peines en prison. Donc, nous sommes présents à tous les niveaux pour s'assurer de la bonne gouvernance, l'application de la loi de manière légale.

Et pour finir, les activités médiatiques sont actives pour maximiser ou optimiser l'effet dissuasif de nos résultats sur la criminalité environnementale par la sensibilisation du public. Les arrestations et les poursuites ou condamnations sont diffusés à la radio, dans les journaux, à la télévision et sur internet.

Comment se passe la collaboration avec les autorités togolaises et à quel niveau EAGLE-Togo intervient ?

J'aime bien cette question dans la mesure où nous collaborons très bien sur le terrain avec les autorités.

EAGLE dans sa stratégie n'apporte qu'un appui technique au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Alors, au niveau gouvernemental, les acteurs



d'application de la loi avec lesquels nous collaborons sont les trois ministères : Environnement, Sécurité et Justice. Pour ce qui concerne le Ministère de l'Environnement, nous travaillons avec les services techniques qui sont la Direction des Ressources Forestières et l'Inspection des Ressources Forestières. S'agissant du Ministère de la Sécurité, c'est spécialement avec la Gendarmerie et la police judiciaire. Nous collaborons de manière serrée avec l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTRIB) et le BCN/INTERPOL- Lomé. Par rapport au Ministère de la Justice, nous travaillons plus avec le Parquet, mais également avec le Conseil Supérieur de la Magistrature. Nous travaillons aussi avec la société civile ; les ONG constituent des sources d'information pour le réseau EAGLE. Au niveau international, nous collaborons avec les ambassades (UE, Ambassade des USA, Ambassade de France, pour ne citer que celles-là) et les institutions financières.

Lorsqu'on parle de la protection des espèces, cela veut dire quoi exactement ?

Merci Monsieur le journaliste pour la question ; Lorsqu'on parle de la protection des espèces, il faut comprendre qu'au vue de certains constats, il était indispensable de prendre des mesures visant à mettre certaines espèces sauvages à l'abri des menaces d'extinction ou de disparition. D'où, selon le degré de menace de l'espèce qu'elle soit animale ou végétale, on parle soit d'espèces intégralement protégées, soit d'espèces partiellement protégées.

Les espèces intégralement protégées sont celles soustraites à tout prélèvement, sauf pour des raisons scientifiques. Elles sont classées en annexe I de la convention CITES à laquelle le Togo est partie. Les espèces partiellement protégées par contre sont celles dont le régime de prélèvement est

étroitement limité et dont les permis d'individus à prélever. Ces espèces sont classées en annexe II de la CITES. Le commerce est formellement interdit pour toute espèce de l'annexe I, mais réglementé pour celles de l'annexe II.

Quelles sont vos perspectives pour la protection des espèces au Togo ?

Nous sommes loin d'arriver à zéro trafic d'espèces de faune sauvage protégées, mais notre vision est de continuer par mener des actions qui vont considérablement contribuer à une prise de conscience générale pour bâtir une coopération contre le trafic illégal des espèces sauvages. Il y a nécessité en tant qu'acteur de lutte contre la criminalité faunique, de doubler de vigilance pour une riposte efficace contre le fait que le Togo continue d'être victime de trafic international de produits d'espèces fauniques protégées.

Depuis que vous avez commencé vos activités au Togo, si on veut parler de bilan de vos activités, que nous diriez-vous ?

Je peux affirmer que nous sommes dans le progrès, nous avons un bilan positif. Nos activités ont connu un succès avec des résultats mesurables et beaucoup appréciés. Ces activités vont plus dans le sens de la répression afin de dissuader les potentiels trafiquants d'espèces de faune protégées ; Et pour cela, nous nous y attelons. Nous avons eu des activités à travers tout le pays et c'est l'occasion pour moi de remercier tous ceux qui nous accompagnent pour l'atteinte de nos objectifs dans l'intérêt du pays. Comme déjà souligner plus haut, nous avons

bien collaboré avec l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment, avec certaines Brigades de Recherche et d'Investigation de la Police (BR), avec les services techniques du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières ou encore avec la justice pour mener à bien nos activités. Nous continuons de collaborer avec les autorités pour préserver le reste des espèces dans la faune et la flore au Togo.

Il nous faut des olaf-doyens auprès du gouvernement pour qu'une politique pénale soit définie en matière de répression des infractions liées à la criminalité faunique afin de la rendre beaucoup plus dissuasive dans l'application. A ce prix, la demande en produits illégaux de la faune sauvage sera réduite.

Les défis qui attendent Azali Assoumani, le nouveau président comorien de l'Union africaine

Le président comorien Azali Assoumani au moment de prendre la succession du président sénégalais Macky Sall à la tête de l'Union africaine, le 18 février 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

La première journée du sommet des chefs d'États de l'Union africaine a été marquée, samedi 18 février, par la passation de témoin entre le président sortant, le Sénégalais Macky Sall, et son successeur, Azali Assoumani, des Comores. Le président de ce petit archipel de l'océan Indien a eu son moment de gloire lorsqu'il est monté sur le podium pour fixer le cap de son mandat pour le continent. Mais il aura fort à faire, une fois ce

moment d'euphorie passé.

Le président comorien Azali Assoumani n'a pas caché sa joie, samedi 18 février, lorsqu'il a pris la présidence de l'Union africaine. Il a d'ailleurs souligné le caractère « historique » qu'a constitué le choix de mettre à la tête de l'organisation africaine le président d'un petit pays de moins d'un million de habitants, au moment où le continent fait face à de

Suite à la page 7

Chaque jeudi dans les kiosques

SOCIÉTÉ

CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°689 du 23 mars 2023

Quatre trafiquants arrêtés avec plus de cent-soixante kilogrammes de défenses d'éléphants et déposés

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'appretaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.



Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dérivés d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes législatifs portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TFIU Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSÉ Nazif et TSALI Kaffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être défilés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce d'ivoire ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code. Dans un premier temps, les

trafiquants illégaux, ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulés dans deux sacs à câbles. Une perquisition au lieu du stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peau de léopard, cinquante-trois morceaux de peau de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dérivé d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale. En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légion. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire. Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 80 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en charge de l'Environnement. L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, « tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption. Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. « Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient mises en place par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo », a-t-il ajouté. Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau de trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est lié à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine. (EAGLE-Togo/MARS/2023

10 raisons insoupçonnées pour consommer du tamarin

(Suite & fin)

5- Facilite la poussée dentaire des nourrissons

La période de la poussée des dents chez les nourrissons est très délicate et très éprouvante pour les parents. Quel est votre remède miracle pour soulager les inflammations douloureuses pour vos enfants ? Si certains remèdes de grand-mère s'avèrent efficaces, d'autres sont tout simplement inutiles et parfois même dangereuses pour le nourrisson. Essayez le tamarin en appliquant délicatement quelques gouttes d'une infusion tiède sur les gencives. Avec précaution, vous trouverez facilement en pharmacie des gels gingivales à base de tamarin destinés aux nourrissons.



Si certains remèdes de grand-mère s'avèrent efficaces, d'autres sont tout simplement inutiles et parfois même dangereuses pour le nourrisson. Essayez le tamarin en appliquant délicatement quelques gouttes d'une infusion tiède sur les gencives. Avec précaution, vous trouverez facilement en pharmacie des gels gingivales à base de tamarin destinés aux nourrissons.

9- Recommandé aux personnes sujettes à de l'hypertension

La consommation des feuilles de tamarin ont la particularité de réduire le taux de mauvais cholestérol dans le sang et de réguler la pression artérielle. Si vous souffrez d'hypertension ou êtes prédisposé à en avoir, nous ne saurons que trop vous recommander d'intégrer le tamarin à vos habitudes alimentaires.

10- Recommandé aux diabétiques

Les feuilles de tamarin sont également reconnues pour leurs propriétés hypoglycémiques, c'est-à-dire qu'elles permettent de réduire le taux de glucose dans le sang. Pour cela, leur consommation est recommandée aux personnes diabétiques ou ayant des prédispositions au diabète. Cela dit, il est préférable de vous référer à votre médecin pour vous assurer que cela ne présente aucun risque pour vous et dans quel mesure vous pouvez en consommer. Ne manquez pas nos articles exclusivement sur le thème du diabète dans la rubrique dédiée « vivre avec le diabète ».

Le tamarin est utilisé principalement à titre d'ingrédient de cuisine alors que ses possibilités de consommation sont nombreuses : infusion, décoction, salade, soupe, confiture, sirop.... Au vu de toutes les vertus évoquées dans cet article, nul doute que vous trouverez une façon adéquate d'intégrer le tamarin à vos habitudes alimentaires.

8- Stimule le système hépatique

La consommation du tamarin au quotidien permet de nettoyer les organes essen-

Sources :
shifasantebienets.com

6

CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°685 du 23 février 2023

Interview du Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo

EAGLE-Togo, une ONG internationale qui s'active dans l'application de la loi et de la corruption sur la protection des espèces en voie d'extinction fait son bonhomme de chemin. Au Togo, l'ONG établie depuis quelques années multiplie ses activités à l'intérieur du pays tout en ayant une bonne collaboration avec les autorités du pays. Le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo, dans une interview a expliqué de long en large, les activités de l'ONG et ses perspectives. Lisons plutôt !

Bonjour,

Vous êtes le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo, une ONG internationale de protection des espèces en voie d'extinction. Votre ONG EAGLE-Togo a commencé à intervenir au Togo depuis quelle année ?

Je suis le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE-Togo. Merci pour la question, Monsieur le journaliste et pour commencer, permettez que je dise d'abord un peu sur ce que c'est qu'EAGLE. EAGLE est une dénomination en anglais qui veut dire "Eco Activists for Governance and Law Enforcement". Et en français l'on dira simplement les activistes écologiques pour la gouvernance et l'application de la loi. Ensuite, pour revenir à la question, EAGLE est une ONG présente au Togo depuis 2013 et spécialisée dans la mise en application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption. Et nous collaborons depuis lors sur le terrain avec différents acteurs impliqués dans cette lutte.

Qu'est-ce qui a été l'effet incitateur, vous amenant à vouloir vous implanter au Togo et en Afrique en général ?

EAGLE est un grand réseau qui est présent dans pratiquement neuf pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le modèle EAGLE a commencé en 2003 au Cameroun suite à un constat amer. Il y avait zéro application de la loi sur la faune ; et ce n'était pas un cas rare. C'était pareil dans tous les pays où EAGLE a commencé la répartition du modèle camerounais. Les lois existent mais les trafiquants sont bien connectés et riches car, usant de la corruption pour faire taire la loi. Ainsi, le Togo n'était pas du reste dans ce constat, et il faut le souligner, le Togo était pendant longtemps cité dans plusieurs rapports comme étant une plaque tournante du trafic illégal des espèces de faunes protégées. Le Togo n'est pas

un pays de forêts vierges, mais l'existence de son port en eau profonde fait de lui un pôle de transit en matière de trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Quelles sont vos domaines d'action et d'activités ?

Nous avons comme domaine d'action, seulement l'application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption, tout en s'attaquant aux véritables problèmes et se focalisant sur des résultats clairs et mesurables. Pour arriver, EAGLE a développé un modèle innovant à travers un programme d'activités qui sont : les investigations pour rassembler les preuves du trafic illégal, les opérations d'arrestations avec les autorités une fois les preuves rassemblées, les assistances juridiques dans les procédures administratives relatives aux poursuites pénales des cas découlant des opérations. Une équipe de juristes suit la procédure judiciaire jusqu'au suivi des détenus purgeant leurs peines en prison. Donc, nous sommes présents à tous les niveaux pour s'assurer de la bonne gouvernance, l'application de la loi de manière légale.

Et pour finir, les activités médiatiques sont actives pour maximiser ou optimiser l'effet dissuasif de nos résultats sur la criminalité environnementale par la sensibilisation du public. Les arrestations et les poursuites ou condamnations sont diffusés à la radio, dans les journaux, à la télévision et sur internet.

Comment se passe la collaboration avec les autorités togolaises et à quel niveau EAGLE-Togo intervient ?

J'aime bien cette question dans la mesure où nous collaborons très bien sur le terrain avec les autorités.

EAGLE dans sa stratégie n'apporte qu'un appui technique au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Alors, au niveau gouvernemental, les acteurs



d'application de la loi avec lesquels nous collaborons sont les trois ministères : Environnement, Sécurité et Justice. Pour ce qui concerne le Ministère de l'Environnement, nous travaillons avec les services techniques qui sont la Direction des Ressources Forestières et l'Inspection des Ressources Forestières. S'agissant du Ministère de la Sécurité, c'est spécialement avec la Gendarmerie et la police judiciaire. Nous collaborons de manière serrée avec l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTRIB) et le BCN/INTERPOL - Lomé. Par rapport au Ministère de la Justice, nous travaillons plus avec le Parquet, mais également avec le Conseil Supérieur de la Magistrature. Nous travaillons aussi avec la société civile ; les ONG constituent des sources d'information pour le réseau EAGLE. Au niveau international, nous collaborons avec les ambassades (UE, Ambassade des USA, Ambassade de France, pour ne citer que celles-là) et les institutions financières.

Lorsqu'on parle de la protection des espèces, cela veut dire quoi exactement ?

Merci Monsieur le journaliste pour la question ; Lorsqu'on parle de la protection des espèces, il faut comprendre qu'au vue de certains constats, il était indispensable de prendre des mesures visant à mettre certaines espèces sauvages à l'abri des menaces d'extinction ou de disparition. D'où, selon le degré de menace de l'espèce qu'elle soit animale ou végétale, on parle soit d'espèces intégralement protégées, soit d'espèces partiellement protégées.

Les espèces intégralement protégées sont celles soustraites à tout prélèvement, sauf pour des raisons scientifiques. Elles sont classées en annexe I de la convention CITES à laquelle le Togo est partie. Les espèces partiellement protégées par contre sont celles dont le régime de prélèvement est

étroitement limité et dont les permis d'individus à prélever. Ces espèces sont classées en annexe II de la CITES. Le commerce est formellement interdit pour toute espèce de l'annexe I, mais réglementé pour celles de l'annexe II.

Quelles sont vos perspectives pour la protection des espèces au Togo ?

Nous sommes loin d'arriver à zéro trafic d'espèces de faune sauvage protégées, mais notre vision est de continuer par mener des actions qui vont considérablement contribuer à une prise de conscience générale pour bâtir une coopération contre le trafic illégal des espèces sauvages. Il y a nécessité en tant qu'acteur de lutte contre la criminalité faunique, de redoubler de vigilance pour une riposte efficace contre le fait que le Togo continue d'être victime de trafic international de produits d'espèces fauniques protégées.

Depuis que vous avez commencé vos activités au Togo, si on veut parler de bilan de vos activités, que nous diriez-vous ?

Je peux affirmer que nous sommes dans le progrès, nous avons un bilan positif. Nos activités ont connu un succès avec des résultats mesurables et beaucoup appréciés. Ces activités vont plus dans le sens de la répression afin de dissuader les potentiels trafiquants d'espèces de faune protégées ; Et pour cela, nous nous y attelons. Nous avons eu des activités à travers tout le pays et c'est l'occasion pour moi de remercier tous ceux qui nous accompagnent pour l'atteinte de nos objectifs dans l'intérêt du pays. Comme déjà souligner plus haut, nous avons

travaillé avec l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment, avec certaines Brigades de Recherche et d'Investigation de la Police (BR), avec les services techniques du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières ou encore avec la justice pour mener à bien nos activités. Nous continuons de collaborer avec les autorités pour préserver le reste des espèces dans la faune et la flore au Togo.

Il nous faut des olaf-doyens auprès du gouvernement pour qu'une politique pénale soit définie en matière de répression des infractions liées à la criminalité faunique afin de la rendre beaucoup plus dissuasive dans l'application. A ce prix, la demande en produits illégaux de la faune sauvage sera réduite.

Les défis qui attendent Azali Assoumani, le nouveau président comorien de l'Union africaine

Le président comorien Azali Assoumani au moment de prendre la succession du président sénégalais Macky Sall à la tête de l'Union africaine, le 18 février 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

La première journée du sommet des chefs d'États de l'Union africaine a été marquée, samedi 18 février, par la passation de témoin entre le président sortant, le Sénégalais Macky Sall, et son successeur, Azali Assoumani, des Comores. Le président de ce petit archipel de l'océan Indien a eu son moment de gloire lorsqu'il est monté sur le podium pour fixer le cap de son mandat pour le continent. Mais il aura fort à faire, une fois ce

moment d'euphorie passé.

Le président comorien Azali Assoumani n'a pas caché sa joie, samedi 18 février, lorsqu'il a pris la présidence de l'Union africaine. Il a d'ailleurs souligné le caractère « historique » qu'a constitué le choix de mettre à la tête de l'organisation africaine le président d'un petit pays de moins d'un million de habitants, au moment où le continent fait face à de

Suite à la page 7

Chaque jeudi dans les kiosques

L'Année N° 248 du 26 Avril 2023

Nation

La Munielle

7

BRASSERIE BB LOMÉ

Bilan 2022 dressé, format 50 cl évoqué

C'est autour d'un déjeuner de presse que la Brasserie BB Lomé, a présenté le 18 avril 2023 à Lomé, son bilan exercice 2022 et, annoncé les perspectives à court et à moyen terme de la société. L'occasion a aussi permis à Thierry Ferand, le Directeur Général de la BB Lomé d'étudier ensemble avec toute l'équipe de la direction commerciale et marketing, le choix des nouvelles bouteilles de 50 cl qui sont déjà sur le marché.

En dépit d'un certain nombre de facteurs défavorables, entre autres, l'augmentation du prix du carburant (67% sur le gasoil), l'inflation des prix des matières premières sur le marché international (32 à 35% en général et plus de 60% pour le sucre et le malt), l'augmentation des charges sociales, la taxe fiscale SICPA (2,2 milliards FCFA payés par an par la BB Lomé), le développement du marché informel, etc. la Brasserie BB Lomé a pu tirer son épingle du jeu avec un investissement de 55 milliards de Francs CFA en 2022 qui a permis de faire de grandes réalisations sur plu-

sieurs plans dans l'optique d'améliorer sa compétitivité et renforcer sa productivité.

« Notre belle croissance au premier trimestre de l'année, notamment dans la région des Savanes par exemple s'explique par les énormes investissements réalisés qui y ont été faits. Cela nous apporte de la croissance. Malgré les risques sécuritaires dans la zone, on a une croissance plutôt positive », explique Thierry Ferand, le Directeur Général de la BB Lomé, conscient que 2022 aurait été une année sans précédent que la BB a su traverser dans les meilleures conditions et elle en

sort renforcée. « Nous avons fait face à tous ces problèmes sans que les consommateurs en soient impactés. Parce que les prix et la qualité de nos produits n'ont pas été changés. Et nous continuons de mener des réflexions, chaque jour, pour voir quelle mesure durable adaptée face à ce contexte économique qui a tout changé. Il faut forcément trouver une solution », a-t-il conclu.

Pour renchérir, Amidou Konaté, le Directeur Commercial et Marketing de la BB Lomé a déclaré qu'en 2023, ils ont mis en place la certification ISO 26000, une première au Togo. « Derrière cela, la Brasserie BB Lomé a continué ses actions en faveur de l'environnement, l'éducation, avec la construction des salles de classe offertes à des écoles de Kara comme celles de Lomé. Aussi, la brasserie a-t-elle réalisé des travaux d'infra-



structures routières pour son voisinage de Lomé », soutient M. Ferand.

Ce déjeuner de presse a été aussi l'occasion pour la BB Lomé d'évoquer la question du rapport quantité-prix relative aux nouvelles bouteilles de 50 cl qui sont déjà sur le marché. « Après le divorce entre Coca Cola et le groupe Castel, on a lancé une tendance qui cadre avec l'ensemble de nos pays qui est de 50 cl. Et quand un produit une boisson gazeuse de 50 cl tout comme de 60 cl, le coût de production reste identique, et sur le marché, les boissons gazeuses de 50 cl sont vendues à un prix standard que nous respectons » a expliqué M. Amidou Konaté avant de préciser que

contrairement à tout ce qui circule sur les réseaux sociaux, ils n'ont pas diminué la quantité. « C'est une bouteille tendance dans presque tous les pays et tous les marchés. Tout le monde peut l'observer », fait-il noter.

En termes de perspectives, la BB Lomé veut acquiescer de la compétitivité et surtout de la concentration sur le développement de l'entreprise, afin qu'elle réalise de nouvelles données économiques. Elle entend aussi poursuivre son investissement engagé depuis l'an dernier afin de rénover l'usine de Kara et en faire un hub logistique.

Xavier AGBEVE

FAUNE: Le commerce illicite d'ivoire met en danger les éléphants d'Afrique

Les dernières évaluations mettent en évidence une diminution importante du nombre d'éléphants d'Afrique sur l'ensemble du continent. Le nombre d'éléphants de forêt d'Afrique a chuté de plus de 86% sur une période de plus de trente ans, tandis que la population d'éléphants de savane d'Afrique a diminué d'un million 60% au cours des vingt dernières années, selon les évaluations de la CITES. Les deux espèces ont ainsi connu de fortes diminutions depuis 2008 en raison d'une augmentation significative du braconnage, qui a atteint un pic en 2011, mais continue de menacer les populations.

La conversion continue de leurs habitats, principalement à des fins agricoles, entre autres utilisations des terres, constitue une autre menace importante pour les éléphants. Selon l'UICN, la population des éléphants d'Afrique est passée de 576 000 à 415 000 entre 2010 et 2015. Mais une autre espèce, appelée l'éléphant des forêts, vivant aussi sur le continent, s'avère encore plus fragile du fait de la réduction voire de la perte de son habitat et du braconnage. Une étude internationale menée en Afrique centrale et publiée en 2013 a montré qu'entre 2002 et 2011, 62 % des populations ont été éliminées et ont quasiment disparu. Si cette vitesse de déclin perdure, ils pourraient disparaître du territoire d'ici à 2025.

Malgré la tendance globale à la baisse des deux espèces d'éléphants d'Afrique, les évaluations mettent également en évidence l'impact positif des efforts de conservation. Les mesures de lutte contre le braconnage sur le terrain, associées à une législation plus favorable et à une planification de l'utilisation des terres visant à favoriser la coexistence entre l'homme et la faune, ont été essentielles aux succès de conservation des espèces.

populations d'éléphants de forêt se sont stabilisées dans des aires de conservation adéquatement gérées, comme au Gabon et en République du Congo.

Le nombre d'éléphants de savane est également stable ou augmente depuis des décennies, en particulier dans l'aire de conservation transfrontalière Kavango-Zambèze, qui abrite la plus grande sous-population de cette espèce sur le continent. « Bien que les résultats de l'évaluation plaçant la population continentale d'éléphants de savane dans la catégorie "en danger", il est important de garder à l'esprit qu'à l'échelle de certains sites, certaines sous-populations sont en plein essor. Pour cette raison, une grande prudence et des connaissances locales sont nécessaires lors de la réduction de ces résultats en politiques », a déclaré le Dr Dave Balboa, évaluateur des éléphants d'Afrique et membre du Groupe de spécialistes de la CSE-UICN sur les éléphants d'Afrique.

Les ONG de défense des éléphants comme EAGLE Enforcement s'engagent dans la répression contre les braconniers de défenseurs d'éléphants en Afrique, d'autres ONG internationales de protection des espèces protégées en voie

savanes, limiter voire interdire la chasse et lutter plus sévèrement encore contre le braconnage et le commerce illégal.

Suite au déclin de leurs populations depuis plusieurs décennies, en raison du braconnage pour l'ivoire et de la perte d'habitats, les éléphants d'Afrique sont classés « En danger critique d'extinction ». « Les éléphants d'Afrique jouent un rôle clé dans les écosystèmes et les écosystèmes, mais aussi dans notre imaginaire collectif, partout dans le monde. Les nouvelles évaluations publiées aujourd'hui sur la Liste rouge de l'UICN des deux espèces d'éléphants d'Afrique soulignent les pressions persistantes auxquelles sont confrontés ces animaux emblématiques », a déclaré le Dr Bruno Othello, Directeur général de l'UICN. « Nous devons, de toute urgence, mettre un terme au braconnage et veiller à ce que suffisamment d'habitats conviviaux soient conservés pour les éléphants de forêt et de savane. Ces dernières années, plusieurs pays africains ont montré la voie à suivre, démontrant comment la tendance du déclin des éléphants est possible. Nous devons travailler ensemble pour que leur exemple puisse être suivi. »

En effet, les éléphants sont abattus illégalement pour leur viande, leur peau, mais aussi et surtout pour leur ivoire. Entre 20 000 et 30 000 éléphants sont ainsi tués par les braconniers chaque année en Afrique. Ce qui est grave, c'est l'existence de marchés domestiques de l'ivoire en Asie et en Afrique stimulant de leur la demande. Ces mar-

gal à l'origine de ce massacre des éléphants. La demande d'ivoire pour la fabrication d'objets de décoration, de bijoux et de bibelots est un train de pousser les éléphants au bord de l'extinction. Ainsi, d'importants réseaux criminels organisés sont impliqués dans le commerce illégal d'ivoire pour tirer profit de cette demande.

Il est donc important de réduire le commerce illégal, en surveillant les tendances du commerce illégal des produits d'éléphant, tout en menant des enquêtes pour mettre à jour des données sur les marchés domestiques d'ivoire et en soutenant les ONG qui luttent contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Aussi, renforcer les capacités dans les pays, en aidant des gouvernements des pays à produire des stratégies nationales et sous régionales de conservation des éléphants, sans oublier la cohabitation des éléphants avec les humains.

L'inquiétude est grande pour les éléphants d'Afrique, du fait de la demande persistante d'ivoire et des pressions humaines croissantes sur les terres sauvages du continent. Parfois si rares pour leur viande et leur peau, les animaux sont surtout la cible des réseaux criminels pour leurs défenses. Leurs longues incisives sont utilisées dans la fabrication d'objets de décoration et de bijoux.

Au Togo, depuis les années 90, la population d'éléphants a subi de la part des communautés riveraines, des pressions qui se traduisent surtout par l'aménagement de zones de



dernier, un troupeau d'éléphants d'éléphants a été localisé à Korlingou dans le Nord-est de la région des Savanes. Une équipe de forestiers surveille leur progression.

Un cadre forestier se dit aux anges, lorsqu'il s'écrit : « Une très, très bonne nouvelle », selon lui, indiquant : « après des milliards investis depuis 1994 à travers plusieurs projets dont le dernier est le Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées au Togo (PRAFT) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement togolais, je crois que c'est une des rares fois qu'on revoit un tel nombre ».

Pourtant, ces éléphants restent menacés au Togo. Et, le dernier inventaire estime leur nombre à 182 au Togo, selon le rapport du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). À part le commerce illégal d'ivoire, il faut réduire les conflits humains/éléphants, à la coexistence durable des parties avec les communautés locales et à la création d'écotourisme.

2

La Manchette

Nation

Folio N°233 du 31 Mai 2023

TRAFFIC ET BRACONNAGE :

Nécessité de sauver le pangolin

Le pangolin, mammifère originaire d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, est l'objet d'un trafic de grande ampleur pour les prétendues vertus de ses écailles. Recherché pour sa viande, aux vertus supposées curatives et ses écailles en littérature, semble-t-il, a une valeur médicamenteuse, le pangolin est l'animal le plus braconné du monde. Et si rien n'est fait pour le protéger, le pangolin pourrait bien connaître le même sort que les dinosaures et autres espèces qui ont définitivement disparu de la planète.

La journée mondiale du pangolin célébrée en février de chaque année, est une alerte sur le sort de cet animal. Le trafic d'animaux rapporte gros sur les marchés et certaines espèces se trouvent ainsi désespérément menacées de disparition. « Le pangolin est sur le point de disparaître de notre planète, mais il est encore temps d'agir si nous voulons la sauver de cette mort silencieuse », a déclaré Mark Hofberg, responsable des campagnes du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW).

Selon l'organisme Sauvons la forêt, l'un des problèmes est également qu'on « prête des pouvoirs de guérison miraculeux à ses écailles » et que sa chair est un symbole d'un statut social élevé. Malgré l'interdiction de leur commerce par le droit international, le trafic de ces animaux dont le pangolin continue et les espèces africaines rejoignent le marché de la contrebande.

Le trafic, plutôt centré en Asie est à présent intense en Afrique. D'après une étude de la Société pour la biologie de la conservation, depuis 2017, entre 400 000 et 2,700 000 pangolins sont chassés chaque année dans les forêts de l'Afrique Centrale.

Aussi, le Kenya est une plaque tournante du trafic continental du pangolin hors espèces en provenance du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Sénégal. Environ 120 000 kilogrammes de pangolins ont été exportés d'Afrique entre 2010 et 2014 selon les responsables des musées de ce pays. « Les cas que nous avons vus dans un passé récent comprennent une belle valise dont on s'attend à ce qu'elle contienne des cos-

tumes, des vêtements et des robes et pourtant elle est pleine d'écailles de pangolin. Nous avons également été témoins d'un ras où un conteneur prêt à être expédié contenait des pangolins, congelés, morts, mais des pangolins entiers », a expliqué Bernard Agwanda, chercheur scientifique aux Musées nationaux du Kenya. Depuis 2021, le Kenya a enregistré 20 cas de saisies de pangolins dans les aéroports. L'image de l'animal a été mise à mal par le coronavirus.

« Récemment, en 2020, il y a eu un rapport selon lequel les pangolins ont contracté un virus qui serait à l'origine du COVID-19 et cela a changé l'opinion des gens sur les pangolins. Si vous ne faites pas de recherches et ne rompez pas le contexte de ces histoires, nous sommes incapables de combattre ces rumeurs autour des pangolins et cela pourrait aggraver la menace qui pèse sur eux. Nous risquons donc de perdre des pangolins plus rapidement que prévu si nous ne supprimons pas les mythes par des faits », a-t-il précisé.

Au Togo, bien que l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code, le trafic de pangolin et de ses écailles s'effectue par le port autonome de Lomé, une plaque tournante de trafic des espèces protégées.

L'espèce est essentiellement détruite pour sa chair, à qui

on donnerait une vertu médicamenteuse et magique. Dans la région des plateaux, lorsque quelqu'un est malade ou qu'un enfant a une forte fièvre, on brûle les écailles du pangolin dans le feu, car la fumée qui sort de cette brûlure des écailles est censée éloigner les mauvais esprits et guérir le malade.

A part qu'on détruit le pangolin pour sa chair, l'espèce est également détruite pour ses écailles. Selon les traditionnelles, cela fait fuir de la maison les mauvais esprits et attire des bons génies.

Les textes en vigueur, punissent le trafic des espèces sauvages protégées. Mais, il y a une ambiguïté dans l'application des lois. Pour preuve, la loi CITES n'a toujours pas encore été adoptée. Selon le texte de classification des espèces au Togo, le pangolin est dans la classe B signifiant qu'il est partiellement protégé, alors qu'à la CITES, le pangolin est à l'annexe 1 depuis 2016, ce qui veut dire que l'espèce est dangereusement menacée d'extinction, d'où l'obligation de sa protection intégrale. Pour donc sauver l'espèce, il faut adopter la loi CITES au Togo et ses textes d'application.

En juillet 2017, une saisie de trois tonnes d'écailles de pangolin a été réalisée en Côte d'Ivoire. Les trafiquants avaient en leur possession près de trois impressionnantes tonnes d'écailles de Pangolins venant des forêts ivoiriennes mais également d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment de la Guinée Conakry et du Libéria. D'après le Réseau EAGLE Côte d'Ivoire, c'est plus de 4000 pangolins qui ont été tués pour pouvoir réunir ses 3000 kg.

Pourtant, le pangolin joue un rôle important dans la biodiversité et est un élément essentiel de la chaîne alimentaire tout en contribuant à l'équilibre de l'écosystème. Mais cela n'empêche rien les trafiquants qui continuent d'appauvrir la biodiversité mondiale.



La Chine et le Vietnam sont

très demandeurs d'écailles de pangolins, car elles sont réputées agir sur l'arthrite, les ulcères, les tumeurs et les douleurs menstruelles - des vertus jamais établies scientifiquement. Bien qu'en 2020, Pékin ait interdit le commerce et la consommation d'animaux sauvages et retiré les ingrédients issus du pangolin de la liste officielle de sa pharmacopée, la douane chinoise a encore saisi deux tonnes d'écailles en juillet 2022. Le mois suivant, Hong Kong, plaque tournante du commerce international des espèces animales menacées, a de son côté fait du trafic d'animaux sauvages un crime organisé.

Si depuis une dizaine d'années l'Asie a cessé d'être la principale source d'approvisionnement du pangolin en raison du déclin de ses effectifs, l'Afrique et principalement le Nigeria, le Cameroun, la Guinée et le Libéria en sont devenus les premiers fournisseurs, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.

Selon l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, entre 650 000 et 8,5 millions de pangolins ont été arrachés à leur environnement entre 2009 et 2020 dans toute l'Afrique de l'Ouest. Malgré les efforts investis au niveau international pour renforcer la protection des pangolins, les dernières études d'IFAW montrent que le volume et le nombre de saisies de pangolin ont augmenté dans le

monde entier.

Les principaux pays d'origine et de transit sont désormais le Nigeria, le Cameroun, la RDC et l'Ouganda, qui détrouent l'Indonésie et la Malaisie. Ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg, car d'après Interpol, les autorités ne parviennent à saisir la main que sur 10 à 20 % du trafic.

Beaucoup d'efforts doivent encore être fournis sur le marché pour réduire la demande de produits issus du pangolin, particulièrement en Chine, à Hong Kong et au Vietnam. De même, plusieurs pays en Afrique doivent s'armer d'un arsenal législatif pour protéger l'espèce, et les pays d'origine, de transit et de destination du trafic doivent coopérer au niveau régional pour faire tomber les patrons de la contrebande.

EAGLE-Togo

La Manchette

Régist. N° 1566021/117/MAC

BIÈRE SOCIAL :
Quartier Hamakoué, Lomé
Email : lamanchette@gmail.com

Directeur de Publication
Sylvester Kokou BENE
Tél : 99 39 29 30 / 99 34 02 40

Rédacteur en Chef :
Kavé AGBEVE

Journalistes / Reporters
Lorène Kador
Julien SCHA

Infographie
La Manchette

Imprimerie
Light Print

Photographie
Martien A.

Tirage : 2000 Exemplaires

La Manchette

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

Édition N° 249 du 12 Avril 2023

Nation

La Moutonnette 7

BRASSERIE BB LOMÉ

Bilan 2022 dressé, format 50 cl évoqué

C'est autour d'un déjeuner de presse que la Brasserie BB Lomé, a présenté le 10 avril 2023 à Lomé, son bilan exercice 2022 et, annoncé les perspectives à court et à moyen terme de la société. L'occasion a aussi permis à Thierry Feraud, le Directeur Général de la BB Lomé d'élucider ensemble avec toute l'équipe de la direction commerciale et marketing, le choix des nouvelles bouteilles de 50 cl qui sont déjà sur le marché.

En dépit d'un certain nombre de facteurs défavorables, entre autres, l'augmentation du prix du carburant (67% sur le gazoil), l'inflation des prix des matières premières sur le marché international (32 à 35% en général et plus de 60% pour le sucre et le malt), l'augmentation des charges sociales, la taxe fiscale SICPA (2,2 milliards FCFA payés par an par la BB Lomé), le développement du marché informel, etc. la Brasserie BB Lomé a pu tirer son épingle du jeu avec un investissement de 55 milliards de Francs CFA en 2022 qui a permis de faire de grandes réalisations sur plusieurs plans dans l'optique d'améliorer sa compétitivité et renforcer sa productivité.

« Notre belle croissance au premier trimestre de l'année, notamment dans la région des Savanes par exemple s'explique par les énormes investissements régionaux qui y sont faits. Cela nous apporte de la croissance. Malgré les risques sécuritaires dans la zone, on a une croissance plutôt positive », explique Thierry Feraud, le Directeur Général de la BB Lomé, conscient que 2022 aurait été une année sans précédent que la BB a su traverser dans les meilleures conditions et elle en

sort renforcée. « Nous avons fait face à tous ces problèmes sans que les consommateurs en soient impactés. Parce que les prix et la qualité de nos produits n'ont pas été changés. Et nous continuons de mener des réflexions, chaque jour, pour voir quelle mesure durable adoptée face à ce contexte économique qui a tout changé. Il faut forcément trouver une solution », a-t-il conclu.

Pour réenchérir, Amidou Konaté, le Directeur Commercial et Marketing de la BB Lomé a déclaré qu'en 2023, ils ont mis en place la certification ISO 26000, une première au Togo. « Derrière cela, la Brasserie BB Lomé a continué ses actions en faveur de l'environnement, l'éducation, avec la construction des salles de classe offertes à des écoles de Kara comme celles de Lomé. Aussi, la brasserie a-t-elle réalisé des travaux d'infra-



structures routières pour son voisinage de Lomé », soutient M. Feraud.

Ce déjeuner de presse a été aussi l'occasion pour la BB Lomé d'évoquer la question du rapport quantité-prix relative aux nouvelles bouteilles de 50cl qui sont déjà sur le marché. « Après le divorce entre Coca Cola et le groupe Castel, on a lancé une tendance qui cadre avec l'ensemble de nos pays qui est de 50 cl. Et quand on produit une boisson gazeuse de 50 cl tout comme de 60 cl, le coût de production reste identique, et sur le marché, les boissons gazeuses de 50 cl sont vendues à un prix standard que nous respectons », a expliqué M. Amidou Konaté avant de préciser que

contrairement à tout ce qui circule sur les réseaux sociaux, ils n'ont pas diminué la quantité. « C'est une bonne tendance. La bouteille 50 cl, c'est la bonne tendance dans presque tous les pays et sur les marchés. Tout le monde peut l'observer », fait-il noter.

En termes de perspectives, la BB Lomé veut acquiescer de la compétitivité et surtout de la concentration sur le développement de l'entreprise, afin qu'elle réalise de nouvelles bonnes économiques. Elle entend aussi poursuivre son investissement engagé depuis l'an dernier afin de rénover l'usine de Kara et en faire un hub logistique.

Xavier AGBEVE

FAUNE : Le commerce illicite d'ivoire met en danger les éléphants d'Afrique

Les dernières évaluations mettent en évidence une diminution importante du nombre d'éléphants d'Afrique sur l'ensemble du continent. Le nombre d'éléphants de forêt d'Afrique a chuté de plus de 86% sur une période de plus de trente ans, tandis que la population d'éléphants de savane d'Afrique a diminué d'au moins 60% au cours des cinquante dernières années, selon les évaluations de la CITES. Les deux espèces ont ainsi connu de fortes diminutions depuis 2000 en raison d'une augmentation significative du braconnage, qui a atteint un pic en 2011, mais continue de menacer les populations.

La conversion continue de leurs habitats, principalement à des fins agricoles, entre autres utilisations des terres, constitue une autre menace importante pour les éléphants. Selon l'UICN, la population des éléphants d'Afrique est passée de 526 000 à 415 000 entre 2010 et 2019. Mais une autre espèce, appelée l'éléphant des forêts, vivait aussi sur le continent. S'avère encore plus tragique, du fait de la réduction voire de la perte de son habitat et du braconnage. Une étude internationale menée en Afrique centrale et publiée en 2013 a montré qu'entre 2002 et 2011, 62 % des populations se sont divisées et ont quantitativement diminué. Si cette vitesse de déclin perdure, ils pourraient disparaître du territoire d'ici à 2025.

Malgré la tendance globale à la baisse des deux espèces d'éléphants d'Afrique, les évaluations mettent également en évidence l'impact positif des efforts de conservation. Les mesures de lutte contre le braconnage sur le terrain, associées à une législation plus favorable et à une planification de l'utilisation des terres visant à favoriser la coexistence entre l'homme et la faune, ont été essentielles aux succès de conservation des éléphants.

En conséquence, certaines po-

pulations d'éléphants de forêt se sont stabilisées dans des aires de conservation adéquates gérées, comme au Gabon et en République du Congo.

Le nombre d'éléphants de savane est également stable ou augmente depuis des décennies, en particulier dans l'aire de conservation transfrontalière Kavango-Zambèze, qui abrite la plus grande sous-population de cette espèce sur le continent. « Bien que les résultats de l'évaluation continentale d'éléphants de savane dans la catégorie 'En danger', il est important de garder à l'esprit qu'à l'échelle de certains sites, certaines sous-populations sont en plein essor. Pour cette raison, une grande prudence et des connaissances locales sont nécessaires lors de la traduction de ces résultats en politiques », a déclaré le Dr Dave Ballour, évaluateur des éléphants d'Afrique et membre du Groupe de spécialistes de la CSE-UICN sur les éléphants d'Afrique.

Les ONG de défense des éléphants comme EAGLE Enforcement s'engagent dans des représailles contre les trafiquants de défenses d'éléphants en Afrique, d'autres ONG internationales de protection des espèces protégées en voie d'extinction font des recommandations : maintenir les forêts et

savanes, limiter voire interdire la chasse et lutter plus sévèrement encore contre le braconnage et le commerce illégal.

Saïte au début de leurs populations depuis plusieurs décennies, en raison du braconnage pour l'ivoire et de la perte d'habitats, les éléphants d'Afrique sont classés « En danger critique d'extinction ». « Les éléphants d'Afrique jouent un rôle clé dans les écosystèmes et les économies, mais aussi dans notre imagination collective, partout dans le monde. Les nouvelles évaluations publiées aujourd'hui par la Liste rouge de l'UICN des deux espèces d'éléphants d'Afrique soulignent les pressions persistantes auxquelles sont confrontés ces animaux emblématiques », a déclaré le Dr Bruce Orlie, Directeur général de l'UICN. « Nous devons, de toute urgence, mettre un terme au braconnage et veiller à ce que suffisamment d'habitats conviviaux soient conservés pour les éléphants de forêt et de savane. Ces dernières années, plusieurs pays africains ont montré la voie à suivre, démontrant qu'inverser la tendance du déclin des éléphants est possible. Nous devons travailler ensemble pour que leur exemple puisse être suivi. »

En effet, les éléphants sont abattus illégalement pour leur viande, leur peau, mais aussi et surtout pour leur ivoire. Entre 20 000 et 30 000 éléphants sont ainsi tués par les braconniers chaque année en Afrique. Ce qui est grave, c'est l'existence de marchés domestiques de l'ivoire en Asie et en Afrique stimulant du coup la demande. Ces marchés sont, au moins en partie, alimentés par le commerce illé-

gal à l'origine de ce massacre des éléphants. La demande d'ivoire pour la fabrication d'objets de décoration, de bijoux et de bibelots est en train de pousser les éléphants au bord de l'extinction. Ainsi, d'importants réseaux criminels organisés sont impliqués dans le commerce illégal d'ivoire pour tirer profit de cette demande.

Il est donc important de réduire le commerce illégal, en surveillant les tendances de commerce illégal des produits d'éléphant, tout en menant des enquêtes pour mettre à jour des données sur les marchés domestiques d'ivoire et en soutenant les ONG qui luttent contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Aussi, renforcer les capacités dans les pays, en aidant des gouvernements des pays à produire des stratégies nationales et sous régionales de conservation des éléphants, sans oublier la cohabitation des éléphants avec les humains.

L'inquiétude est grande pour les éléphants d'Afrique, du fait de la demande persistante d'ivoire et des pressions humaines croissantes sur les terres sauvages du continent. Parfois abattus pour leur viande et leur peau, ils attirent surtout la convoitise des réseaux criminels pour leurs défenses. Leurs longues incisives sont utilisées dans la fabrication d'objets de décoration et de bijoux.

Au Togo, depuis les années 90, la population d'éléphants a subi de la part des communautés riveraines, des pressions qui se traduisent surtout par l'envahissement du parc à des fins anthropiques. Mais les éléphants sont de retour. En février



dernier, un troupeau d'une soixantaine d'éléphants a été localisé à Korhogo dans le Nord-est de la région des Savanes. Une équipe de forestiers suivrait leur progression.

Un cadre forestier se dit aux Anges, lorsqu'il s'écarte : « une très, très bonne nouvelle », selon lui, indiquant : « après des milliards investis depuis 1994 à travers plusieurs projets dont le dernier est le Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées au Togo (PRAPT) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement togolais, je crois que c'est une des rares fois qu'on revoit un tel nombre ».

Pourtant, ces éléphants restent menacés au Togo. Et, le dernier inventaire estime leur nombre à 182 au Togo, selon le rapport du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). A part le commerce illégitime d'ivoire, il faut réduire les conflits hommes/éléphants, à la coexistence durable des pachydermes avec les communautés locales et à la création d'entreprises de biodiversité.

EAGLE-Togo

PROTECTION DE LA FAUNE

Quatre trafiquants de défenses d'éléphants déposés en prison

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTIDR) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprétaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

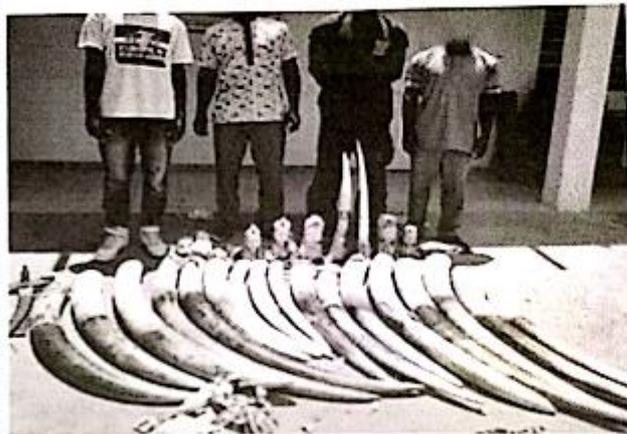
Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TEVI Lut, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OUDO-KPASSI Nani et TSAJI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être défilés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept

grosses défenses d'éléphants



qu'ils ont soigneusement dissimulés dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu de stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies

de défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies

de défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau de trafic d'ivoire est toujours en pleine activité pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est lié à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

La rédaction

Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2011 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fau-

La Manchette

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATIONS ET D'ANALYSES

INTER/NATION

Sénégal/Syndrôme du 3^e mandat :

Macky Sall sur les traces d'Alassane Ouattara

Le Président Macky Sall anticipe le flou depuis sur sa volonté de briguer un 3^e mandat au Sénégal. Une perspective qui fait peser de lourds nuages sur ce pays d'Afrique de l'ouest, dont les élections présidentielles étaient des exemples de démocratie. Depuis, Macky Sall tend la situation politique par sa volonté désormais affichée de briguer un 3^e mandat. Il explique dans le journal français L'Express, pourquoi il peut candidater encore.

Macky Sall laisse tomber le masque après avoir sur ses intentions de briguer un troisième mandat présidentiel. Questionné par le journal L'Express, Macky Sall déclare que : « Cette

question m'a été posée des dizaines de fois. Dans mon camp, les gens se sont déjà positionnés pour m'investir comme candidat. Je n'ai pas encore apporté ma réponse. J'ai un agenda, un travail à faire. Le moment venu, je leurai savoir ma position, d'abord à mes partisans, ensuite à la population sénégalaise. »

Une réponse savamment déclinée et qui alimente encore la confusion. Mais, le président Macky Sall n'a pas bien l'air dans ses pensées. Comme le président ivoirien, Nassane Ouattara, il a désormais son interprétation à lui de la Constitution sénégalaise. Là où l'opposition et la société civile promettent de se dresser contre lui, Macky Sall

explique clairement qu'il ne fait que prendre son temps, sinon la loi lui permet d'être encore candidat.

« Sur le plan juridique, le débat est tranché depuis longtemps. J'ai été élu en 2012 pour un mandat de sept ans. En 2018, j'ai proposé le passage au quadriennal et suggéré d'appliquer cette réduction à mon mandat en cours. Avant de soumettre ce choix au référendum, nous avons consulté le Conseil constitutionnel. Ce dernier a estimé que mon premier mandat était indéterminé et donc qu'il était hors de portée de la réforme. La question juridique est donc réglée », déclare Macky Sall qui ajoute :



« Maintenant, dois-je me porter candidat pour un troisième mandat ou non ? C'est un débat politique, je l'admets ». C'est exactement le même processus utilisé par Alassane Ouattara pour se porter candidat en 2020 en Côte d'Ivoire. Macky

Sall comme Ouattara estime que seule leur volonté compte sur la question du 3^e mandat et que juridiquement, cela leur est permis. Au Sénégal, cette interview clarifie les choses et les batailles politiques promettent d'intensifier. afrikmag

Quatre trafiquants arrêtés avec plus de cent-soixante kilogrammes de défenses d'éléphants et déposés

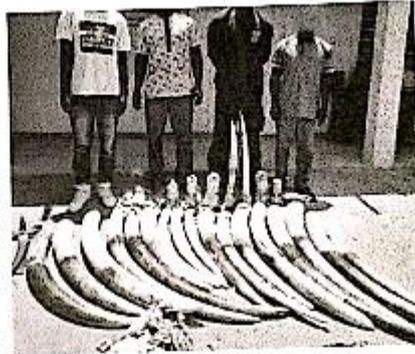
Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression de Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprêtaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais a lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TEVI Luc, le chef du groupe, Abel OZOKPE, GURD-KPASSÉ Nazil et TSIALI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déférés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA. Aussi, l'article 761 du nouveau code

pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détient ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à ornières. Une perquisition au lieu de stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver



aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale. En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légitime. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème

ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant conjointement la corruption.

Selon le Coordonnateur national par intérim d'EAGLE E-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des marchés cachés toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se tenir au commerce illicite international. « Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo », a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau du trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des Etats. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est lié à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine. (EAGLE E-Togo/ MARS2023)

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, « tout cela

Le Changement N°823 du Jeudi 23 Mars 2023

PHOTO: AFP

Société

Trafic et commercialisation d'espèces fauniques protégées :

Quatre trafiquants arrêtés avec plus de cent-soixante kilogrammes de défenses d'éléphants et déposés

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MÉR) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprêtaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de léopard dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phoca-chère.

Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il a été arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés TEVI Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSÉ Nazif et TSAU Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son



volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction illégale, ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu du stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peau de léopard, cinquante-un morceaux de peau de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phoca-chère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en

contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une certaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MÉR a envisagé plusieurs cas de saisies d'ivoire.

Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants

d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, "tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption".

Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinc-

tion et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. " Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo ", a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau de trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune et de flore sauvages, augmente la corruption, est liée à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

EAGLE-Togo

Togo :

Emmanuel Adebayor annonce fin de sa carrière

L'international togolais Emmanuel Shéyi Adebayor officialise la fin de sa carrière sportive. Lundi 20 mars dernier, l'ancien capitaine des Éperviers du Togo contre toute attente a annoncé vouloir mettre fin à sa carrière. Ceci par le biais d'une vidéo publiée sur ses comptes sociaux.

Le natif de Kadjovalaké (39 ans) a fait part de sa décision de se retirer de la vie de footballeur professionnel. Emmanuel Shéyi Adebayor a pris cette décision plus de trois (3) ans après sa dernière aventure en Europe.

L'attaquant togolais aura notamment porté les couleurs de Monaco, Arsenal, Manchester City, Tottenham ou du Real Madrid. " Avec



des hauts et des bas, ma carrière d'athlète professionnel a été une aventure incroyable. Merci à mes fans d'avoir été là à chaque étape. Je suis très reconnaissant pour tout ce que j'ai vécu et j'ai hâte de voir ce qui m'attend ", a écrit l'homme aux 66 sélections avec les Éperviers du Togo (29 buts).

Ballon d'or africain de 2008, Emmanuel Adebayor a participé à près de 600

matchs professionnels. Il a marqué plus de 200 buts (toutes compétitions confondues). Finaliste de la Ligue des champions 2004 avec Monaco, il a remporté la Coupe du Roi avec le Real et disputé la Coupe du monde 2006 en Allemagne avec son pays. Le joueur a fait un parcours de combattant.

Appelé souvent Vodoua ou Pays, l'homme dont la carrière footballistique a été une réussite garde toujours la tête haute. Pour lui, seul un travail bien fait libère l'homme.

ELOM

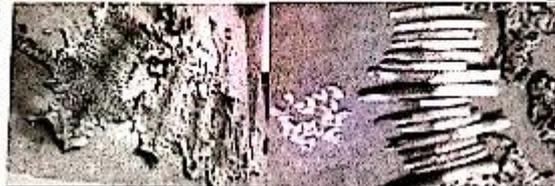
SOCIÉTÉ

**Commerce illicite des pièces d'espèces protégées :
Les croyances de la médecine chinoise donnent l'ampleur au trafic**

La vente et l'achat d'espèces végétales et animales, que ce soit sous forme de dérivés tels que les os, la viande et la peau sont réglementés par les lois nationales ou internationales. Mais, l'utilisation des peaux et pièces d'animaux sauvages, surtout protégés, pour la fabrication de remèdes traditionnels alimenter un trafic illégal et met en péril les espèces les plus précieuses.

Cet immense marché noir des pièces d'espèces en voie d'extinction constitue une des menaces de la dégradation de la biodiversité, du coup, du déclin de nombreuses espèces terrestres, aquatiques et végétales.

Outre le fait de mettre en danger l'écosystème, le commerce illicite des pièces d'animaux sauvages protégés décline des populations de lions, de pangolins, de rhinocéros, de léopards, de servals, de girafes et même de



zèbres. L'Afrique de l'Ouest est en passe de devenir une zone de transit pour les produits d'espèces sauvages en provenance de l'Afrique centrale et en même temps, une zone source pour plusieurs espèces de flore et de faune sauvages.

Cornes de rhinocéros et griffes de lions réduites en poudre pour traiter le cancer, bile d'ours contre les problèmes de foie, ou encore liqueur d'os de tigre donnant force et vigueur... les exemples de remèdes de la médecine traditionnelle chinoise

concoctés avec des parties d'animaux sont nombreux.

En effet, dans la tradition chinoise, le fauve représente force, énergie et vigueur. Les produits dérivés de férovinaux sont donc consommés pour leurs vertus énergisantes. Un produit très en vogue est la liqueur de tigre, un breuvage obtenu à partir de corps de tigres, décomposés dans des fûts d'alcool. Les oses du corps (os, peaux et griffes) sont également réduits pour être vendus.

Le marché illicite des pièces du tigre sauvage existe encore, avec cette idée, très

ancrée dans la culture chinoise, que les produits prélevés directement dans le corps ont de plus puissantes vertus thérapeutiques. En novembre 2018, un abattoir clandestin de tigres a même été découvert à Prague, en République tchèque.

Le lion est de plus en plus braconné pour sa peau, des griffes et des os. L'utilisation de ses dents et parties génitales en médecine traditionnelle chinoise, tout comme pour des rituels vaudou, est aussi un facteur de disparition. S'ajoute à cela la réduction de leur habitat.

On donne plus de valeur aux dents, aux yeux ou aux os de tigre contre les douleurs articulaires et les rhumatismes selon les croyances de la médecine chinoise traditionnelle. Le commerce de produits issus du tigre ou du rhinocéros s'était brièvement interrompu en Chine avant de reprendre de plus belle fin 2018.

Finalement, l'Asie compte aujourd'hui davantage de lions en captivité qu'à l'état sauvage. Et pourtant les prélèvements dans la nature s'intensifient encore, notamment parce que les chasseurs de trophées sont plus intéressés par les animaux libres que ceux élevés en captivité.

Au Togo, la lutte contre la criminalité faunique a pris une nouvelle dimension avec l'arrestation des nommés YEKPON Lucien et DAKO Marc, pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages.

Même si les peaux soviées, ne proviennent pas de la faune et des réserves de Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'espèces de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

Aussi, l'article 764 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui déduit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales, à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Rappelons que le braconnage commercial n'est que l'une des menaces qui pèsent sur la faune sauvage. À côté de ça, le développement constant des populations humaines grignote chaque année un peu plus les habitats naturels des autres espèces.

La déforestation, pour l'agriculture ou l'habitation, entraîne la disparition des forêts de toutes sortes où résident pourtant une quantité colossale d'espèces. Et puisque l'espace vital de la faune sauvage se rétrécit, les animaux sont amenés à s'approcher un peu plus près des hommes mais la cohabitation est bien souvent difficile.

Pour de nombreux produits dérivés de la faune sauvage, la demande est motivée par des traditions, dont beaucoup n'ont aucun fondement scientifique. L'éducation du public sur l'importance des animaux et le poids de la désinformation pourrait contribuer à réduire cette demande, et à freiner le cœur de l'industrie du braconnage.

EAGLE-Togo/juin/2021

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

ELECTIONS REGIONALES 2023

Pour une parfaite organisation et une réussite totale des élections Régionales 2023 au Togo.

Mobilisons nous

SOCIÉTÉ

FESMA:

Kara donne le ton de la 2ème édition

Comme annoncé au lancement du Festival International de la Gastronomie (FESMA), la 2ème édition s'élargit à toutes les régions du Togo. Une démarche inclusive dont le bal a été ouvert les 17 et 18 mars 2023 dans la ville de Kara.



C'est le Palais des Congrès de cette ville qui a abrité la première étape de ce festival culinaire. Un rendez-vous qui s'est déroulé autour des discussions placées sous le thème : " Cuisine et O'faim dans le monde : quelle synergie pour atteindre les objectifs ? ". Au programme de ce festi-

val, l'édition 2023 offrira un cadre à la réflexion sur les nouveaux paradigmes à adopter ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour changer le système mondial d'alimentation et d'agriculture pour combattre la faim dans le monde. L'étape de Kara a été meublée par plusieurs activités à savoir la foire culinaire

et expositions ouvertes au grand public, un salon de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et un colloque qui a permis de rassembler différents acteurs de la chaîne agricole et des universitaires. Outre ces activités, des conférences-débats et un buffet de dégustation des mets de la région de la Kara étaient également au cœur de l'événement.

Pour Jean-Paul Agboh-Ahouélé, Directeur Général de l'Incas Yakou et Commissaire du FESMA, cette tournée traduit la volonté d'une démarche inclusive de

l'organisation et répond également à la demande de plusieurs associations qui sont de plus en plus préoccupées par la question de la promotion du "consommer local" et de la cuisine saine ainsi que de la filière bio.

Rappelons que la deuxième édition du FESMA se tiendra du 26 avril au 7 mai 2023 au Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF), autour du thème : " Cuisine et ODD : repenser la culture, le partage et la consommation des aliments ".

BLOM

Trafic et commercialisation d'espèces fauniques protégées : Quatre trafiquants arrêtés avec plus de cent-soixante kilogrammes de défenses d'éléphants et déposés

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprêtent à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, trois statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de léopard et les deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

En effet, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détient ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Dans un premier temps, les trafiquants pour la transaction légitime ont amené sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à ornières. Une perquisition au lieu de stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore quatre autres défenses d'éléphants, dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de léopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La per-



quisition des données des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'achèvent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légal. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du

Togo est qu'il constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoires. Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées durant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, car pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, " tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la cor-

ruption. Selon le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, une seule détermination n'est suffisante que malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. " Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient donc impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo ", a-t-il déclaré.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau de trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est lié à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

EAGLE-Togo

ACTUALITE

INTERVIEW/ TCHEYI P e a l c d a e a
de ONG EAGLE

U e a f a i
le

EAGLE-Togo, une ONG internationale qui s'active dans l'application de la loi et de la corruption sur la protection des espèces en voie d'extinction fait son bonhomme de chemin. Au Togo, l'ONG établit depuis quelques années multiples ses activités à l'intérieur du pays tout en ayant une bonne collaboration avec les autorités du pays. Le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, dans une interview a expliqué de long en large, les activités de l'ONG et ses perspectives. Lisons plutôt !

1- Bonjour ! Vous êtes le Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo, une ONG internationale de protection des espèces en voie d'extinction. Votre ONG EAGLE-Togo a commencé à intervenir au Togo depuis quelle année ?

Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo : « Merci pour la question, Monsieur le journaliste et pour commencer, permettez que je dise d'abord un peu sur ce que c'est qu'EAGLE. EAGLE c'est une dénomination en anglais qui veut dire "Eco Activists for Governance and Law Enforcement". Et en français on dirait simplement les activistes écologiques pour la gouvernance et l'application de la loi. Facile, pour revenir à la question, EAGLE est une ONG présente au Togo depuis 2013 et spécialisée dans la mise en application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption. Et nous collaborons depuis lors sur le terrain avec différents acteurs impliqués dans cette lutte. »

Qu'est-ce qui a été l'effet incitateur, vous amenant à vouloir vous implanter au Togo et en Afrique en général ?

Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo : « EAGLE est un grand réseau qui est présent dans pratiquement neuf pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le modèle EAGLE a commencé en 2003 au Cameroun suite à un constat amer. Il y avait une application de la loi sur la faune, et ce n'était pas un cas rare. C'était pareil dans tous les pays où EAGLE a commencé la réplication du modèle camerounais. Les lois existent mais les trafiquants sont bien connectés et riches car, usant de la corruption pour faire taire la loi. Ainsi, le Togo n'était pas du reste dans ce constat, et il faut le souligner, le Togo était pendant longtemps cité dans plusieurs rapports comme étant une plaque tournante du trafic illégal

des espèces de faunes protégées. Le Togo n'est pas un pays de forêts certes, mais l'existence de son port en eau profonde fait de lui un pôle de transit en matière de trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. »

Quelles sont vos domaines d'action et d'activités ?

Coordinateur national par intérim d'EAGLE Togo : « Nous avons comme domaine d'action, seulement l'application de la loi sur la faune et la lutte contre la corruption, tout en s'attaquant aux véritables problèmes et se focalisant sur des résultats clairs et mesurables. Pour y arriver, EAGLE a développé un modèle innovant à travers un programme d'activités que sont :

- les investigations pour rassembler les preuves du trafic illégal,
- les opérations d'arrestations avec les autorités une fois les preuves rassemblées,
- les assistances juridiques dans les procédures administratives relatives aux poursuites pénales des cas découlant des opérations. Une équipe de juristes suit la procédure judiciaire jusqu'au suivi des détenus purgant leurs peines en prison. Donc, nous sommes présents à tous les niveaux pour s'assurer de la bonne gouvernance, l'application de la loi de manière légale,
- Et pour finir, les activités médiatiques sont actives pour maximiser ou optimiser l'effet dissuasif de nos résultats sur la criminalité environnementale par la sensibilisation du public. Les arrestations et les poursuites ou condamnations sont diffusées à la radio, dans les journaux, à la télévision et sur internet. »

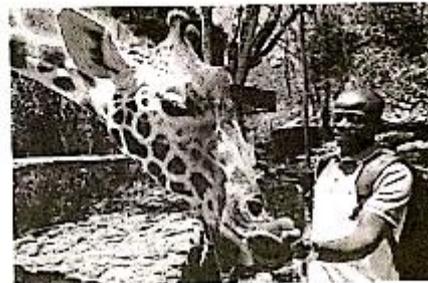
Comment se passe la collaboration avec les autorités togolaises et à quel niveau EAGLE-Togo intervient ?

Coordinateur national par

intérim d'EAGLE-Togo : « J'aime bien cette question dans la mesure où nous collaborons très bien sur le terrain avec les autorités.

EAGLE dans sa stratégie n'apporte qu'un appui technique au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Nous, au niveau gouvernemental, les acteurs



d'application de la loi avec lesquels nous collaborons sont les trois ministères : Environnement, Sécurité et la Justice. Pour ce qui concerne le Ministère de l'Environnement, nous travaillons avec les services techniques que sont la Direction des Ressources Forestières et l'Inspection des Ressources Forestières. S'agissant du Ministère de la sécurité, c'est spécialement avec la Gendarmerie et la police judiciaire. Nous collaborons de manière serrée avec l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDDI) et le BCN/INTERPOL. Lomé. Par ailleurs, nous travaillons plus avec le Parquet, mais également le Conseil Supérieur de la Magistrature. Nous travaillons aussi avec la société civile; les ONG constituent des sources

participent à la bonne faisabilité technique des ouvrages nécessaires.

Lorsqu'on parle de la protection des espèces, cela veut dire quoi exactement ?

Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo : « Merci Monsieur le journaliste pour la question ; lorsqu'on parle de la protection des espèces, il faut comprendre qu'au vu de certains constats, il était indispensable de prendre des mesures visant à mettre certaines espèces sauvages à l'abri des menaces d'extinction ou de disparition. D'où, selon le degré de menace de l'espèce

mesurables et beaucoup appréciés. Ces activités vont plus dans le sens de la répression afin de dissuader les potentiels trafiquants d'espèces de faune protégées ; Et pour cela, nous nous y attaquons. Nous avons eu des activités à travers tout le pays et c'est l'occasion pour moi de remercier tous ceux qui nous accompagnent pour l'atteinte de nos objectifs dans l'intérêt du pays. Comme déjà souligné plus haut, nous avons bien collaboré avec l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment, avec certaines Brigades de Recherche et d'Investigations de la Police (BRI), avec les services techniques du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières ou encore avec la justice pour mener à bien nos activités. Nous continuons de collaborer avec les autorités pour préserver le reste des espèces dans la faune et la flore au Togo. »

Quelles sont vos perspectives pour la protection des espèces au Togo ?

Coordinateur national par intérim d'EAGLE-Togo : « Nous sommes loin d'arriver à zéro trafic d'espèces de faune sauvage protégées, mais notre vision est de continuer par mener des actions qui vont considérablement contribuer à une prise de conscience générale pour bâtir une coopération contre le trafic illégal des espèces sauvages. Il y a nécessité en tant qu'acteur de lutte contre la criminalité faunique, de redoubler de vigilance pour une riposte efficace contre le fait que le Togo continue d'être victime de trafic international de produits d'espèces fauniques protégées.

Nous faut des plaidoyers auprès du gouvernement pour qu'une politique pénale soit définie en matière de répression des infractions liées à la criminalité faunique afin de rendre beaucoup plus dissuasive dans l'application. A ce prix, la demande en produits illégaux de la faune sauvage sera réduite. »

Nicolas Kouffignat E. ADIGBLI

Depuis que vous avez commencé vos activités au Togo, si on veut parler de bilan de vos

participer à la bonne faisabilité technique des ouvrages nécessaires.

La SP-FAU se charge aussi de l'assainissement collectif des eaux usées en milieu urbain et semi-urbain. Elle a piloté et exécuté pour la période de 2013 à 2022, plusieurs projets majeurs entre autres le Projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable dans la ville de Lomé, le Projet d'alimentation en Eau Potable des centres semi-

urbain du Togo, le Programme National de Développement Eau/AFD (2020-2024) et le Projet d'Eau et d'Assainissement au Togo.

Rappelons que la SP-FAU a été créée par décret 2011-130/PR du 03 août 2011 dans le cadre de la réforme du secteur de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées domestiques.

ANTAROU

Togo / SP-EAU

Une approche de solutions en matière d'accès à l'eau potable

L'une des préoccupations majeures des autorités du pays demeure l'épineux problème lié à l'accès à l'eau potable. Depuis plusieurs années, cette situation a amené le gouvernement à prendre des initiatives pour le bien-être des populations.

Parmi les approches de solutions figure en bonne place, la création par les pouvoirs publics de la SP-FAU (Société de Patrimoine Eau potable et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain) une société qui a pour mission de

contribuer financièrement et techniquement à l'accès à l'eau potable en zone urbaine et semi-urbaine.

La création de cette société par le gouvernement s'inscrit dans un cadre de pouvoir offrir de l'eau potable dans le pays suffisamment accessible et à un coût réduit.

La mission assignée également à la SP-FAU est de rechercher le financement et gérer les investissements en

Nouvelle Opinion N° 810 du 27 février 2023

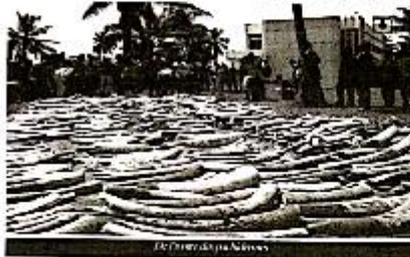
SOCIÉTÉ

Criminalité environnementale : Plus de 100 millions de requins tués l'an, 4000 éléphants braconnés en Afrique chaque année, l'écotombe !

La criminalité environnementale progresse, notamment celle liée au trafic d'espèces sauvages et de bois, représentant la quatrième source de revenus criminels, après les stupéfiants, le cannabis et la traite d'êtres humains. World Wildlife Fund souligne que plus de 4000 éléphants sont braconnés en Afrique, uniquement pour leur ivoire. Et, les estimations indiquent que plus de 100 millions de requins sont tués chaque année, soit plus de 3 requins massacrés chaque seconde en moyenne. Un nombre incroyable !

Ce génocide animal rythme avec l'extinction des espèces animales protégées. En effet, quelques 17 espèces dont les éléphants et les requins, comme tout d'autres, sont tuées et vendues pour leur viande, leur aileron, leur ivoire, pour fabriquer des meubles ou des instruments de musique, servir d'animaux de compagnie ou enrichir une collection.

Selon l'UICN, environ 60 % des requins sont actuellement en danger d'extinction. Un bien mauvais présage pour les océans car la disparition de ces prédateurs dès qu'ils naissent tout en haut de la chaîne alimentaire aurait de lourdes consé-



De l'ivoire au Nigeria

quences pour les écosystèmes marins.

En novembre dernier, les États du monde ont été conviés à se prononcer, sur proposition malaisienne, sur l'inscription des requins-taupes à l'annexe II de la CITES, la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction. Dans cette nouvelle liste rouge, six espèces sont classées en "danger critique", dont trois pour la première fois. Les requins se retrouvent menacés d'extinction, victimes de l'appât humain pour leur chair et leurs ailerons.

Les requins tout comme les éléphants souffrent partiellement de la destruction de leur habitat naturel, du braconnage et de la surpêche qui les privent de centaines de ses

sources de nourriture. L'aménagement des littoraux par l'homme, la pollution marine et les techniques de pêche destructives ont tous des incidences sur les habitats naturels marins dont dépend la survie des populations de requins. Sojaute également le changement climatique auquel nous devons d'importantes transformations qui modifient déjà la distribution de l'espèce et de ses proies. Il n'y a pas que pour sa chair que le requin blanc est chassé à travers la planète. Sa foie est également utilisé pour faire de l'huile, sa peau est transformée en cuir qui donnera chaussures, sacs ou portefeuilles, et ses dents sont vendues aux touristes sous forme de colliers.

Les éléphants sont également

abattus dans certaines parties de l'Afrique, pour garder la taille des troupeaux gaurale et contenue dans les réserves. Le nombre d'abattages annuels, dans le cadre d'une politique délibérée, varie d'une année à l'autre, mais dépasse probablement 500 par an.

Par exemple, un bras de fer subsiste entre quelques pays africains et la CITES sur la décision ou non de la reprise du commerce de l'ivoire. Ceux d'Afrique australe dont le Zimbabwe, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud, veulent avoir l'autorisation pour vendre leurs stocks d'ivoire pour financer leurs politiques de conservation des espèces protégées en voie d'extinction. Ce que la trentaine d'autres pays de la coalition pour l'éléphant d'Afrique ne veut du tout pas entendre et exige la plus stricte interdiction du commerce de l'ivoire à tous les États du continent.

En 2021, la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui évalue les probabilités de survie des espèces, a fait passer l'éléphant de savane qui vit en Afrique australe, du statut de "vulnérable" à

celui de "en danger d'extinction". L'éléphant de forêt, dont l'aire de répartition couvre la bande sahélienne et le bassin du Congo, a lui, été classé "en danger critique d'extinction".

Au Togo, la population d'éléphants a subi dans les années 90, des pressions qui se sont traduites par l'envasement des parcs animaliers à des fins anthropiques, mettant en mal les rapports entre les éléphants et les hommes. Néanmoins, il y'a des éléphants qui vivent dans le parc de Fazao Malfakassa et d'autres à Djandé. Ceux de Djandé ne vivent pas dans leur milieu naturel.

Pourtant, des séances de sensibilisation sur la protection des espèces en voie d'extinction dont l'éléphant et le requin sont souvent faites. Aussi, les autorités avaient suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

Même les organisations internationales, dont EAGLE-Togo, appellent les autorités dans la protection des espèces protégées en voie d'extinction. C'est dans cet ordre que cinq trafiquants avaient été arrêtés au moment où ils s'apprêtaient à évacuer deux grosses défenses d'éléphant, les 26 et 27 août 2022 à Sokodé. A Lomé, trois trafiquants ont été également arrêtés en flagrant délit de détention, de traafication et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant le 12 novembre 2022, dans un quartier périphérique de la capitale.

Stopper l'écotombe des requins et d'éléphants très prisés dans la médecine asiatique pour leurs soi-disant vertus aphrodisiaques, reste une équation. Certes, les pays dont le Togo, disposent des textes qui sanctionnent les trafiquants d'espèces protégées, mais le commerce illégal des pièces des espèces en voie d'extinction prend toujours de l'ampleur.

EAGLE-Togo/JAN/2023



Encore plus proche de VOUS !!!

UNE NOUVELLE DIVISION DU CADASTRE À TSEVIE-DAVIE NON LOIN DU PÉAGE

pour les dossiers des préfectures de **Zio**, de **l'Avé**, de **Yoto**, de **Vo** et du **Bas-Mono**



TSEVIE-DAVIE
non loin du péage

92 69 30 47
79 70 51 10

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

CANAL OTR

FEDERER POUR BATIR

www.otr.tg

Nouveau Ouvert - N°107 du 30 Janvier 2023

Q a a

Le Togo est confronté au trafic et à la commercialisation d'espèces fauniques protégées affectant particulièrement les éléphants. En effet, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'approprièrent à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.



Trois présumés trafiquants ont d'abord été arrêtés dans un quartier périphérique de Lomé en possession de sept grosses défenses d'éléphant qu'ils tentaient de vendre. Le chauffeur qui a convoyé les produits, a réussi à s'échapper, mais le lendemain, avec la diligence des agents, il s'est arrêté.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les

nommés YEVI Luc, le chef du groupe, Abel DZOKPE, OURO-KPASSÉ Nazif et TSALI Koffi, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 17 mars 2023, à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect

sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Deux un premier temps, les trafiquants pour la transaction illicite, ont aussi sept grosses défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement dissimulées dans deux sacs à céréales. Une perquisition au lieu du stockage et habitat du chef du groupe, a permis de saisir encore douze autres défenses d'éléphants dont cinq pointes d'ivoire sculptées et polies, sept statuettes en ivoire, six petites statuettes en ivoire, un collier en ivoire, deux petites pointes d'ivoire, dix-neuf morceaux de peaux de leopard, cinquante-un morceaux de peaux de lion, deux mandibules suspectées de celles humaines et un crâne de phacochère. La perquisition des domiciles des deux autres présumés n'a permis de trouver aucun autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé.

La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces quatre présumés trafiquants de faune. Même si les défenses d'éléphants saisies ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

En effet, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays



est légitime. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est parti constant une plaque tournante de transit pour le transport illicite des ivoires. Le MERF a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire. Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministre en Charge de l'Environnement.

L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, « tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption

Selon le Coordinateur national par interim d'EAGLE-Togo, cette saisie démontre à suffisance que

malgré les efforts des autorités et des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la criminalité faunique, des individus cachent toujours des stocks de trophées d'espèces protégées menacées d'extinction et passent par tout moyen pour se livrer au commerce illicite international. Pour renforcer la lutte contre cette criminalité faunique, il devient alors impératif que des stratégies soient repensées par tous les acteurs impliqués, afin de démanteler tous les réseaux de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages protégées au Togo », a-t-il ajouté.

Cette nouvelle arrestation démontre que le réseau du trafic d'ivoire est toujours à pied d'œuvre pour tenter d'alimenter le marché noir qui contribue à la criminalité environnementale et porte atteinte à la sécurité des États. En effet, le trafic de faune est lucratif, augmente la corruption, est liée à d'autres formes de trafic et finance des groupes mafieux, voire terroristes et extrémistes dans de nombreux pays. Les défenses d'éléphant restent convoitées par les trafiquants locaux et internationaux qui s'approvisionnent auprès de leurs intermédiaires dans les pays voisins avant de les exporter, généralement vers les pays d'Asie dont la Chine.

La SGI-T

Suite de la page 4

investisseurs et des partenaires seront également organisés.

La SGI Togo a pour mission d'intermédiation entre les agents économiques disposant d'une capacité de financement et ceux ayant un besoin de financement en vue de l'accroissement de la richesse des actionnaires, les investisseurs et institutionnels ainsi que le développement économique des agents en général et des entreprises en particulier.



Créée le 4 décembre 1996 sous la forme juridique d'une

société anonyme, la SGI Togo est la première société de gestion de droit togolais

agréée par l'autorité des marchés financiers de TUEMOA pour les métiers

liés aux marchés financiers et aux opérations sur le capital des entreprises. Elle mène ses activités depuis 1998 sous l'agrément de l'AMF-UMOA et dispose aujourd'hui d'un capital de 1,680 milliards de FCFA. La SGI-Togo exerce dans diverses activités, dont les principales sont le conseil en placements, le courtage ou la négociation en valeurs mobilières, la gestion de portefeuille, la tenue de compte et conservation des titres, ainsi que l'ingénierie financière.

La Rédaction

Trafic et braconnage

Qui pour sauver le pangolin d'extinction ?

Le pangolin, mammifère originaire d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, est l'objet d'un trafic de grande ampleur pour les prétendues vertus de ses écailles. Recherché pour sa viande, aux vertus supposées curatives et ses écailles en kératine, semble-t-il, à une valeur médicinale, le pangolin est l'animal le plus braconné du monde. Et si rien n'est fait pour le protéger, le pangolin pourrait bien connaître le même sort que les dinosaures et autres espèces qui ont définitivement disparu de la planète.

La journée mondiale du pangolin célébrée en février de chaque année, est une nierte sur le sort de cet animal. Le trafic d'animaux rapporte gros sur les marchés et certaines espèces se trouvent ainsi sérieusement menacées de disparition. Le pangolin est sur le point de disparaître de notre planète, mais il est encore temps d'agir si nous voulons la sauver de cette mort silencieuse, a déclaré Mark Hofberg, responsable des campagnes du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW).

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'un des problèmes est également qu'on a prêté des pouvoirs de guérison miraculeux à ses écailles et que sa chair est un symbole d'un statut social élevé. Malgré l'interdiction de leur commerce par le droit international, le trafic de ces animaux dont le pangolin continue et les espèces africaines rejoignent le marché de la contrebande.

Le trafic, plutôt centré en Asie est à présent intense en Afrique. D'après une étude de la Société pour la biologie de la conservation, depuis 2017 entre 410.000 et 2.700.000 pangolins sont chassés chaque semaine dans les forêts de l'Afrique Centrale.

Aussi, le Kenya est une plaque tournante du trafic continental du pangolin. Des espèces en provenance du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Sénégal. Environ 120 000 kilogrammes de pangolins ont été exportés d'Afrique entre 2010 et 2014 selon les responsables des musées de ce pays. Les cas que nous avons vus dans un passé récent comprennent une belle valise dont on s'attend à ce qu'elle contienne des costumes, des vêtements et des robes et pourtant elle est pleine d'écailles de pangolin. Nous avons

également été témoins d'un cas où un conteneur prêt à être expédié contenait des pangolins, congelés, morts, mais des pangolins entiers, a expliqué Denard Agwanda, chercheur scientifique aux Musées nationaux du Kenya. Depuis 2021, le Kenya a enregistré 20 cas de saisies de pangolins dans les aéroports. L'usage de l'animaux a été mis à mal par le coronavirus.

Récemment, en 2020, il y a eu un rapport selon lequel les pangolins ont contracté un virus qui serait à l'origine du COVID-19 et cela a changé l'opinion des gens sur les pangolins. Si nous ne faisons pas de recherches et ne comprenons pas le caractère de ces histoires, nous sommes incapables de combattre ces rumeurs autour des pangolins et cela pourrait aggraver la menace qui pèse sur eux. Nous risquons donc de perdre des pangolins plus rapidement que prévu si nous ne supprimons pas les mythes par des faits, a-t-il précisé.

Au Togo, bien que l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce d'insectes ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code, le trafic de pangolin et de ses écailles s'effectue pour le port autonome de Lomé, une plaque tournante de trafic des espèces protégées.

L'espèce est essentiellement détruite pour sa chair, à qui on donnerait une vertu médicinale et magique. Dans la région des plateaux, lorsque quelqu'un est malade ou qu'un enfant a une forte fièvre, on brûle les écailles du pangolin dans le feu, car la fumée qui sort de cette



brûlure des écailles est censée éloigner les mauvais esprits et guérir le malade.

A part qu'on détruit le pangolin pour sa chair, l'espèce est également détruite pour ses écailles. Selon les tradithérapeutes, cela fait fuir de la maison les mauvais esprits et attire des bons génies.

Les taxes en vigueur, nuisent le trafic des espèces sauvages protégées. Mais, il y a une ambiguïté dans l'application des lois. Pour preuve, la loi CITES n'a toujours pas encore été adoptée. Selon le texte de classification des espèces au Togo, le pangolin est dans la classe B signifiant qu'il est partiellement protégé, alors qu'à la CITES, le pangolin est à l'annexe I depuis 2016, ce qui veut dire que l'espèce est dangereusement menacée d'extinction, d'où l'obligation de sa protection intégrale. Pour donc sauver l'espèce, il faut adapter la loi CITES au Togo et ses textes d'application.

En juillet 2017, une saisie de trois tonnes d'écailles de pangolin a été réalisée en Côte d'Ivoire. Les trafiquants avaient en leur possession, près de trois impressionnantes tonnes d'écailles de Pangolins venant des forêts ivoiriennes mais également d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment de la Guinée Conakry et du Liberia. D'après le Réseau EAGLE-Côte d'Ivoire, c'est

plus de 4000 pangolins qui ont été tués pour pouvoir réunir ses 3000 kg.

Pourtant, le pangolin joue un rôle important dans la biodiversité et est un élément essentiel de la chaîne alimentaire tout en contribuant à l'équilibre de l'écosystème. Mais cela n'empêche en rien les trafiquants qui continuent d'appauvrir la biodiversité mondiale.

La Chine et le Vietnam sont les demandeurs d'écailles de pangolins, car elles sont réputées agir sur l'arthrite, les ulcères, les rumeurs et les douleurs menstruelles – des vertus jamais établies scientifiquement. Bien qu'en 2020, Pékin ait interdit le commerce et la consommation d'animaux sauvages et retiré les ingrédients issus du pangolin de la liste officielle de sa pharmacopée, la douane Chinoise a encore saisi deux tonnes d'écailles en juillet 2022. Le mois suivant, Hong Kong, plaque tournante du commerce international des espèces animales menacées, a de son côté fait du trafic d'animaux sauvages un crime organisé.

Si depuis une dizaine d'années l'Asie a cessé d'être la principale source d'approvisionnement du pangolin en raison du déclin de ses effectifs, l'Afrique et principalement la Nigeria, le Cameroun, la Guinée et le Liberia en sont devenus les premiers fournisseurs, selon l'Office

des Nations unies contre la drogue et le crime.

Selon l'Agence des États-Unis pour le développement international, entre 650 000 et 8,5 millions de pangolins ont été arrachés à leur environnement entre 2009 et 2020 dans toute l'Afrique de l'Ouest. Malgré les efforts investis au niveau international pour renforcer la protection des pangolins, les dernières études d'IPAW montrent que le volume et le nombre de saisies de pangolin ont augmenté dans le monde entier.

Les principaux pays d'origine et de transit sont désormais le Nigeria, le Cameroun, la RDC et l'Ouganda, qui détrouent l'Indonésie et la Malaisie. Ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg, car d'après Hofberg, les autorités ne parviennent à mettre la main que sur 10 à 20 % du trafic.

Beaucoup d'efforts doivent encore être fournis sur le marché pour réduire la demande de produits issus du pangolin, particulièrement en Chine, à Hong Kong et au Vietnam. De même, plusieurs pays en Afrique doivent s'armer d'un arsenal législatif pour protéger l'espèce, et les pays d'origine, de transit et de destination du trafic doivent coopérer au niveau régional pour faire tomber les passeurs de la contrebande. [RACI.F-Togo/mna/2023]

Pour vos annonces et publicités, veuillez nous contacter sur le 90118788

Le commerce des animaux sauvages

La vente et l'achat d'espèces végétales et animales, que ce soit sous forme de dérivés tels que les os, la viande et la peau sont réglementés par les lois nationales ou internationales. Mais, l'utilisation des peaux et pièces d'animaux sauvages, surtout protégés, pour la fabrication de remèdes traditionnels alimente un trafic illégal et met en péril les espèces les plus précieuses.

Cet immense marché noir des pièces d'espèces en voie d'extinction constitue une des menaces de la biodiversité, du coup, du déclin de nombreuses espèces terrestres, aquatiques et végétales.

Outre le fait de mettre en danger l'écosystème, le commerce illégal des pièces d'animaux sauvages protège des populations de lions, de pangolins, de rhinocéros, de léopards, de servals, de girafes et même de zèbres. L'Afrique de l'Ouest est en passe de devenir une zone de transit pour les produits d'espèces sauvages en provenance de l'Afrique centrale et en même temps, une zone source pour plusieurs espèces de faune et de flore sauvages.

Carres de rhinocéros et écailles de pangolin, peau et griffes de lions réduites en poudre pour traiter le cancer, bile d'ours contre les problèmes de foie, au encore liqueur d'os de tigre donnant force et vigueur... Les exemples de remèdes de la médecine traditionnelle chinoise concoctés avec des parties d'animaux sont nombreux.

En effet, dans la tradition chinoise, le fauve représente force, énergie et vigueur. Les produits dérivés de l'animal sont donc consommés pour leurs vertus énergisantes. Un produit s'est alors popularisé : la liqueur de tigre, un breuvage obtenu à partir de corps de tigres, décomposés dans des bûches d'alcool. Les restes du corps (os, peau et griffes) sont également récupérés pour être vendus.

Le marché illégal des pièces du tigre sauvage existe encore, avec cette idée, très ancrée dans la culture chinoise, que les produits prélevés directement dans la nature ont de plus puissantes vertus thérapeutiques. En novembre 2018, un

chasseur clandestin de tigres a même été découvert à Prague, en République tchèque.

Le lion est de plus en plus braconné pour ses poils, des griffes et des os. L'utilisation de ses dents et parties dentales en médecine traditionnelle chinoise, tout comme pour des rituels vaudous, est aussi un facteur de disparition. S'ajoute à cela la réduction de leur habitat.

On donne plus de valeur aux dents, aux yeux ou aux os de tigre censés soulager l'arthrite et les rhumatismes selon les croyances de la médecine chinoise traditionnelle. Le commerce de produits issus du tigre ou du rhinocéros s'était brièvement interrompu en Chine avant de reprendre de plus belle fin 2018.

Enfin, l'Afrique compte aujourd'hui davantage de lions en captivité qu'à l'état sauvage. Et pourtant les prélèvements dans la nature s'intensifient encore, notamment parce que les chasseurs de trophées sont plus intéressés par les animaux libres que ceux élevés en captivité.

Au Togo, la lutte contre la criminalité faunique a pris une nouvelle dimension avec l'arrestation des nommés YEKPIN Lucien et DAKO Marc, pour flagrant délit de rétention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages.

Même si les peaux saisies, ne provenant pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'espèce de faune et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illégal d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnemental, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le



grignote chaque année un

resident pourtant une quantité colossale d'espèces. Et puisque l'espace vital de la faune sauvage se rétrécit, les animaux sont amenés à s'aggloméler un peu plus près des hommes mais la cohabitation est bien souvent difficile.

Pour de nombreux produits dérivés de la faune sauvage, la demande est motivée par des traditions, dont beaucoup n'ont aucun fondement scientifique. L'éducation du public sur l'importance des animaux et le poids de la désinfection pourrait contribuer à réduire cette demande, et à freiner le cœur de l'industrie du braconnage. (EAGLE-Togo/juin/2023)

commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales, à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans

préjudice de toute autre disposition au code.

Rappelons que le braconnage commercial n'est que l'une des menaces qui pèsent sur la faune sauvage. À côté de ça, le développement constant

Joue et tente de gagner ta voiture!

*8555#

ou envoi Togocom par sms au 8555



Inscrivez à 100
Cliquez sur le bouton #8555
Écrivez à la suite Togocom Plus
Code de sms: 100

Période du jeu: 27 mai au 27 juin 2023

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom



